

**- Commission ressources –**

**Compte administratif 201-**

- 10- Arrêté des comptes du Département pour 2019 : autorisations de programme du budget principal
- 11 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget principal
- 12 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : autorisations de programme des budgets annexes
- 13 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental
- 14 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 15 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 16 - Rapport d'activité 2019 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 17 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe de la Structure accueil enfance
- 18 - Affectation du résultat 2019 : budget principal
- 19 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental
- 20 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe de la Mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 21 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe du Parc départemental / Laboratoire routier
- 22 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe de la Structure accueil enfance

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
Service préparation budgétaire et prospective financière  
Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 – autorisations de programme du budget principal

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En 2019, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 81,26 M€ dont 56,27 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 24,99 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 77,38 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 56,27 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 21,11 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2019.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

## **1– Budget principal - Autorisations de programme – maîtrise d’ouvrage :**

Les AP 2019 révisées s’élèvent à 56,27 M€ et la totalité a été individualisée.

La **mission éducation** s’élève à 6,72 M€. Un montant de 5,37 M€ d’AP concerne les travaux de construction et de réhabilitation dont 0,97 M€ pour l’accessibilité des bâtiments et 3,95 M€ pour le collège Alain de Carcassonne, auxquels s’ajoutent des équipements pour 1,35 M€ en grande partie également sur le collège Alain (1,15 M€). Les 0,2 M€ restants portent sur des besoins d’équipements structurants pour les cuisines des collèges.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 0,54 M€, dont 0,34 M€ pour les aides à l’investissement des sites culturels et 0,20 M€ pour les Archives.

La **mission sport jeunesse** totalise 7,35 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés en intégralité aux études et aux travaux de l’opération Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant global de 0,32 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 13 500 €, Espaces naturels pour 0,16 M€ et 0,15 M€ pour la Sécurité civile.

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** d’un montant de 1,35 M€ concerne l’Aménagement foncier.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 38,70 M€ demeure la plus importante. Le programme Routes mobilise l’ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- travaux neufs : 13,52 M€,
- entretien et gestion du réseau : 20,18 M€,
- imprévus et divers : 5 M€ consacrés en totalité aux travaux de reconstruction suite aux inondations d’octobre 2018.

La **mission administration générale** s’élève à 1,11 M€. Pour le programme des Systèmes d’information et télécommunications, 0,66 M€ ont été individualisés pour les postes de travail et infrastructures. Le programme Logistique et patrimoine s’établit à 0,45 M€ entièrement consacré à la gestion du Patrimoine immobilier.

La **mission pilotage et coordination** affiche un montant de 0,19 M€ pour la poursuite de la refonte du site internet du Département.

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>D Education</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>6 720 000,00</b>
<i>D1 Collèges</i>	1 170 000,00	6 720 000,00	6 720 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>85 000,00</b>	<b>535 000,00</b>	<b>535 000,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	65 000,00	335 000,00	335 000,00
<i>E3 Archives</i>	20 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>0,00</b>	<b>7 346 400,00</b>	<b>7 346 400,00</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	0,00	7 346 400,00	7 346 400,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>322 500,00</b>	<b>322 500,00</b>	<b>322 500,00</b>
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	160 000,00	160 000,00	160 000,00
<i>G4 Sécurité civile</i>	149 000,00	149 000,00	149 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>25 464 060,00</b>	<b>38 699 060,00</b>	<b>38 699 060,00</b>
<i>I1 Routes</i>	25 464 060,00	38 699 060,00	38 699 060,00
<b>K Administration générale</b>	<b>755 000,00</b>	<b>1 105 000,00</b>	<b>1 105 000,00</b>
<i>K3 Systèmes d'information et télécommunications</i>	655 000,00	655 000,00	655 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	100 000,00	450 000,00	450 000,00
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>193 000,00</b>	<b>193 000,00</b>	<b>193 000,00</b>
<i>L2 Communication externe</i>	193 000,00	193 000,00	193 000,00
<b>Total général</b>	<b>27 989 560,00</b>	<b>56 270 960,00</b>	<b>56 270 960,00</b>

## **2 – Budget principal - Autorisations de programme - subventions :**

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP révisé est de 24,99 M€ pour un montant individualisé de 21,11 M€.

Pour rappel, 10,8 M€ ont été individualisés au titre des AP 2018 concernant les inondations d'octobre 2018 comme indiqué lors de la session du 8 avril 2019. Au regard du retard pris sur le chiffrage de certaines opérations et de l'incertitude sur le plan de financement, 2 M€ d'AP n'ont pas pu être affectés à des opérations précises, il est donc proposé d'annuler l'individualisation de ces 2 M€ d'AP (cf annexe n°1). De nouvelles AP pourront être adoptées, le cas échéant, en fonction des dossiers de subventions déposées.

Pour 2019, le montant d'AP caduque s'élève à 3,87 M€ et concerne principalement les programmes ci-dessous. Il provient de décalages dans les projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement :

- mission action sociale et insertion : 0,06 M€ prévus pour l'habitat social ;
- mission autonomie : 0,56 M€ concernant l'aide à la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux ;
- mission environnement et prévention des risques 0,43 M€ : dont 0,39 M€ pour le programme eau et 0,04 M€ pour le programme espaces naturels ;
- mission aménagement et attractivité du territoire : 2,77 M€ dont 0,53 M€ pour le programme agriculture et pêche et 2,24 M€ pour les inondations ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission action sociale et insertion** (0,64 M€) recouvre le financement de la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,55 M€) ainsi que le financement de travaux pour des locaux participant à l'insertion professionnelle (0,09 M€).

La **mission autonomie** (0,29 M€) comprend l'aide à l'investissement pour l'habitat collectif avec services pour personnes âgées suite à un appel à projets.

La **mission culture et patrimoine** (0,79 M€) a permis le financement des sites pôles du Pays Cathare (0,3 M€) ou encore des équipements culturels (0,49 M€) dans le cadre de l'aide aux communes.

La **mission sport et jeunesse** (0,72 M€) est constituée principalement du financement des voies vertes (0,52 M€) mais aussi des équipements sportifs des communes et intercommunalités (0,16 M€) et des sentiers de randonnée (0,04 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (5,38 M€) comprend essentiellement les investissements liés à l'eau concernant la prévention des inondations, l'eau potable et l'assainissement ou encore le remboursement du capital de l'emprunt SMDA (5 M€) mais aussi la préservation des espaces naturels sensibles (0,35 M€) et la sécurité civile (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (12,86 M€) recouvre l'accompagnement des territoires avec l'aide aux communes (1,97 M€ dont constructions publiques : 0,93 M€, équipements scolaires : 0,54 M€, cœur de village : 0,43 M€ et équipements touristiques : 0,08 M€), les actions en faveur du tourisme (0,7 M€) et l'agriculture et la pêche (7,19 M€ dont 7,07 M€ pour le programme hydro agricole et 0,12 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités). Enfin, suite aux inondations d'octobre 2018, 3,01 M€ ont été individualisées pour financer la reconstruction d'infrastructures publiques et la remise en l'état des rivières.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,43 M€) est essentiellement axée sur l'aide aux communes en matière d'intempéries et de voirie (0,3 M€) mais aussi sur les études pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Carcassonne (0,01 M€) ou encore pour les indemnités aux riverains du barreau de raccordement entre les RD4 et 33 à Bram (0,12 M€).

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	0,00	0,00	0,00
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>695 000,00</b>	<b>695 000,00</b>	<b>638 150,00</b>
<i>B2 Insertion professionnelle</i>	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<i>B4 Logement</i>	605 000,00	605 000,00	548 150,00
<b>C Autonomie</b>	<b>847 240,00</b>	<b>847 240,00</b>	<b>288 000,00</b>
<i>C1 Personnes âgées</i>	775 000,00	775 000,00	288 000,00
<i>C2 Personnes handicapées</i>	72 240,00	72 240,00	0,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>450 000,00</b>	<b>793 124,00</b>	<b>790 490,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	450 000,00	793 124,00	790 490,00
<b>F Sport et jeunesse</b>	<b>190 000,00</b>	<b>770 218,00</b>	<b>722 169,06</b>
<i>F1 Sport et activités de plein nature</i>	190 000,00	770 218,00	722 169,06
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>4 004 000,00</b>	<b>5 810 300,00</b>	<b>5 377 395,55</b>
<i>G1 Eau</i>	3 600 000,00	5 400 000,00	5 004 386,15
<i>G2 Espaces naturels</i>	384 000,00	390 300,00	353 009,40
<i>G4 Sécurité civile</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>14 254 000,00</b>	<b>15 636 652,41</b>	<b>12 862 506,14</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	0,00	0,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	450 000,00	1 968 806,00	1 968 806,00
<i>H4 Tourisme</i>	1 075 000,00	695 000,00	695 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	7 729 000,00	7 729 000,00	7 192 316,83
<i>H6 Inondations</i>	5 000 000,00	5 243 846,41	3 006 383,31
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>485 000,00</b>	<b>434 414,00</b>	<b>434 414,00</b>
<i>I1 Routes</i>	485 000,00	434 414,00	434 414,00
<b>Total général</b>	<b>20 925 240,00</b>	<b>24 986 948,41</b>	<b>21 113 124,75</b>

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, le volume des AP est détaillé ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	0,00	0,00	0,00
Crèches	0,00	0,00	0,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>0,00</b>	<b>493 124,00</b>	<b>493 124,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	0,00	493 124,00	493 124,00
Culture	0,00	493 124,00	493 124,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>100 000,00</b>	<b>250 218,00</b>	<b>202 169,06</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	100 000,00	250 218,00	202 169,06
Sport	100 000,00	250 218,00	202 169,06
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>774 599,00</b>
<i>G1 Eau</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	774 599,00
AEP	500 000,00	500 000,00	336 391,00
Assainissement	500 000,00	500 000,00	438 208,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 450 000,00</b>	<b>7 212 292,41</b>	<b>4 975 189,31</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	0,00	0,00	0,00
NTIC	0,00	0,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	450 000,00	1 968 806,00	1 968 806,00
Cœur de village	0,00	425 547,00	425 547,00
Constructions publiques	0,00	925 542,00	925 542,00
Scolaire	450 000,00	542 717,00	542 717,00
Equipements touristiques	0,00	75 000,00	75 000,00
Services de proximité	0,00	0,00	0,00
MSP	0,00	0,00	0,00
<i>H6 Inondations</i>	5 000 000,00	5 243 486,41	3 006 383,31
Inondations octobre 2018	5 000 000,00	5 243 486,41	3 006 383,31
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>475 000,00</b>	<b>299 414,00</b>	<b>299 414,00</b>
<i>I1 Routes</i>	475 000,00	299 414,00	299 414,00
Intempéries	475 000,00	259 502,00	259 502,00
Voiries	0,00	39 912,00	39 912,00
<b>Total général</b>	<b>7 025 000,00</b>	<b>9 255 048,41</b>	<b>6 744 495,37</b>

## LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de procéder à l'annulation de l'individualisation de 2 M€ d'AP relatives aux inondations d'octobre 2018 (Annexe n°1) ;
- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

## Annexe n°1 – Compte administratif 2019 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : 21 743 486 €  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : 21 506 383 €  
 Disponible à l'individualisation : 237 103 €  
 Montant individualisé au cours de la séance : - 2 000 000 €

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				-2 000 000 €	0 €	-332 905 €	-1 037 602 €	-500 000 €	-120 993 €
H61	Inondations oct 2018 - AEP Asst	204	-2 000 000 €	0 €	-332 905 €	-1 037 602 €	-500 000 €	-129 493 €	
<b>TOTAL</b>				-2 000 000 €	0 €	-332 905 €	-1 037 602 €	-500 000 €	-120 993 €

Disponible à l'individualisation après la présente séance : 2 237 103 €



Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°10

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 – autorisations de programme – budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** l'avis favorable de la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

après en avoir délibéré

**DECIDE**

- de procéder à l'annulation de l'individualisation de 2 M€ d'AP relatives aux inondations d'octobre 2018 (Annexe n°1) ;

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2019.

Le bilan des individualisations des AP est la caducité de la part des AP non individualisées étant repris dans l'annexe ci-jointe.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

## Département de l'Aude

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles de l'arrêté des comptes 2019 des autorisations de programme du Budget principal

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

En 2019, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 81,26 M€ dont 56,27 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 24,99 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 77,38 M€ ont été individualisés au cours de l'exercice dont 56,27 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 21,11 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2019.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

#### **1- Budget principal - Autorisations de programme – maîtrise d'ouvrage :**

Les AP 2019 révisées s'élèvent à 56,27 M€ et la totalité a été individualisée.

La **mission éducation** s'élève à 6,72 M€. Un montant de 5,37 M€ d'AP concerne les travaux de construction et de réhabilitation dont 0,97 M€ pour l'accessibilité des bâtiments et 3,95 M€ pour le collège Alain de Carcassonne, auxquels s'ajoutent des équipements pour 1,35 M€ en grande partie également sur le collège Alain (1,15 M€). Les 0,2 M€ restants portent sur des besoins d'équipements structurants pour les cuisines des collèges.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 0,54 M€, dont 0,34 M€ pour les aides à l'investissement des sites culturels et 0,20 M€ pour les Archives.

La **mission sport jeunesse** totalise 7,35 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés en intégralité aux études et aux travaux de l'opération Véloroute du Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention des risques** affiche un montant global de 0,32 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 13 500 €, Espaces naturels pour 0,16 M€ et 0,15 M€ pour la Sécurité civile.

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** d'un montant de 1,35 M€ concerne l'Aménagement foncier.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 38,70 M€ demeure la plus importante. Le programme Routes mobilise l'ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- travaux neufs : 13,52 M€,
- entretien et gestion du réseau : 20,18 M€,
- imprévus et divers : 5 M€ consacrés en totalité aux travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018.

La **mission administration générale** s'élève à 1,11 M€. Pour le programme des Systèmes d'information et télécommunications, 0,66 M€ ont été individualisés pour les postes de travail et infrastructures. Le programme Logistique et patrimoine s'établit à 0,45 M€ entièrement consacré à la gestion du Patrimoine immobilier.

La **mission pilotage et coordination** affiche un montant de 0,19 M€ pour la poursuite de la refonte du site internet du Département.

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>D Education</b>	<b>1 170 000,00</b>	<b>6 720 000,00</b>	<b>6 720 000,00</b>
<i>D1 Collèges</i>	1 170 000,00	6 720 000,00	6 720 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>85 000,00</b>	<b>535 000,00</b>	<b>535 000,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	65 000,00	335 000,00	335 000,00
<i>E3 Archives</i>	20 000,00	200 000,00	200 000,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>0,00</b>	<b>7 346 400,00</b>	<b>7 346 400,00</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	0,00	7 346 400,00	7 346 400,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>322 500,00</b>	<b>322 500,00</b>	<b>322 500,00</b>
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	160 000,00	160 000,00	160 000,00
<i>G4 Sécurité civile</i>	149 000,00	149 000,00	149 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>25 464 060,00</b>	<b>38 699 060,00</b>	<b>38 699 060,00</b>
<i>I1 Routes</i>	25 464 060,00	38 699 060,00	38 699 060,00
<b>K Administration générale</b>	<b>755 000,00</b>	<b>1 105 000,00</b>	<b>1 105 000,00</b>
<i>K3 Systèmes d'information et télécommunications</i>	655 000,00	655 000,00	655 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	100 000,00	450 000,00	450 000,00
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>193 000,00</b>	<b>193 000,00</b>	<b>193 000,00</b>
<i>L2 Communication externe</i>	193 000,00	193 000,00	193 000,00
<b>Total général</b>	<b>27 989 560,00</b>	<b>56 270 960,00</b>	<b>56 270 960,00</b>

## **2 – Budget principal - Autorisations de programme - subventions :**

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP révisé est de 24,99 M€ pour un montant individualisé de 21,11 M€.

Pour rappel, 10,8 M€ ont été individualisés au titre des AP 2018 concernant les inondations d'octobre 2018 comme indiqué lors de la session du 8 avril 2019. Au regard du retard pris sur le chiffrage de certaines opérations et de l'incertitude sur le plan de financement, 2 M€ d'AP n'ont pas pu être affectés à des opérations précises, il est donc proposé d'annuler l'individualisation de ces 2 M€ d'AP (cf annexe n°1). De nouvelles AP pourront être adoptées, le cas échéant, en fonction des dossiers de subventions déposés.

Pour 2019, le montant d'AP caduque s'élève à 3,87 M€ et concerne principalement les programmes ci-dessous. Il provient de décalages dans les projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement :

- mission action sociale et insertion : 0,06 M€ prévus pour l'habitat social ;
- mission autonomie : 0,56 M€ concernant l'aide à la construction ou la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux ;
- mission environnement et prévention des risques 0,43 M€ : dont 0,39 M€ pour le programme eau et 0,04 M€ pour le programme espaces naturels ;
- mission aménagement et attractivité du territoire : 2,77 M€ dont 0,53 M€ pour le programme agriculture et pêche et 2,24 M€ pour les inondations ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission action sociale et insertion** (0,64 M€) recouvre le financement de la construction et la réhabilitation de logements sociaux (0,55 M€) ainsi que le financement de travaux pour des locaux participant à l'insertion professionnelle (0,09 M€).

La **mission autonomie** (0,29 M€) comprend l'aide à l'investissement pour l'habitat collectif avec services pour personnes âgées suite à un appel à projets.

La **mission culture et patrimoine** (0,79 M€) a permis le financement des sites pôles du Pays Cathare (0,3 M€) ou encore des équipements culturels (0,49 M€) dans le cadre de l'aide aux communes.

La **mission sport et jeunesse** (0,72 M€) est constituée principalement du financement des voies vertes (0,52 M€) mais aussi des équipements sportifs des communes et intercommunalités (0,16 M€) et des sentiers de randonnée (0,04 M€).

La **mission environnement et prévention des risques** (5,38 M€) comprend essentiellement les investissements liés à l'eau concernant la prévention des inondations, l'eau potable et l'assainissement ou encore le remboursement du capital de l'emprunt SMDA (5 M€) mais aussi la préservation des espaces naturels sensibles (0,35 M€) et la sécurité civile (0,02 M€).

La **mission aménagement et attractivité du territoire** (12,86 M€) recouvre l'accompagnement des territoires avec l'aide aux communes (1,97 M€ dont constructions publiques : 0,93 M€, équipements scolaires : 0,54 M€, cœur de village : 0,43 M€ et équipements touristiques : 0,08 M€), les actions en faveur du tourisme (0,7 M€) et l'agriculture et la pêche (7,19 M€ dont 7,07 M€ pour le programme hydro agricole et 0,12 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités). Enfin, suite aux inondations d'octobre 2018, 3,01 M€ ont été individualisées pour financer la reconstruction d'infrastructures publiques et la remise en l'état des rivières.

La **mission réseau routier et mobilité** (0,43 M€) est essentiellement axée sur l'aide aux communes en matière d'intempéries et de voirie (0,3 M€) mais aussi sur les études pour le pôle d'échange multimodal de la gare de Carcassonne (0,01 M€) ou encore pour les indemnités aux riverains du barreau de raccordement entre les RD4 et 33 à Bram (0,12 M€).

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	0,00	0,00	0,00
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>695 000,00</b>	<b>695 000,00</b>	<b>638 150,00</b>
<i>B2 Insertion professionnelle</i>	90 000,00	90 000,00	90 000,00
<i>B4 Logement</i>	605 000,00	605 000,00	548 150,00
<b>C Autonomie</b>	<b>847 240,00</b>	<b>847 240,00</b>	<b>288 000,00</b>
<i>C1 Personnes âgées</i>	775 000,00	775 000,00	288 000,00
<i>C2 Personnes handicapées</i>	72 240,00	72 240,00	0,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>450 000,00</b>	<b>793 124,00</b>	<b>790 490,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	450 000,00	793 124,00	790 490,00
<b>F Sport et jeunesse</b>	<b>190 000,00</b>	<b>770 218,00</b>	<b>722 169,06</b>
<i>F1 Sport et activités de plein nature</i>	190 000,00	770 218,00	722 169,06
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>4 004 000,00</b>	<b>5 810 300,00</b>	<b>5 377 395,55</b>
<i>G1 Eau</i>	3 600 000,00	5 400 000,00	5 004 386,15
<i>G2 Espaces naturels</i>	384 000,00	390 300,00	353 009,40
<i>G4 Sécurité civile</i>	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>14 254 000,00</b>	<b>15 636 652,41</b>	<b>12 862 506,14</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	0,00	0,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	450 000,00	1 968 806,00	1 968 806,00
<i>H4 Tourisme</i>	1 075 000,00	695 000,00	695 000,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	7 729 000,00	7 729 000,00	7 192 316,83
<i>H6 Inondations</i>	5 000 000,00	5 243 846,41	3 006 383,31
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>485 000,00</b>	<b>434 414,00</b>	<b>434 414,00</b>
<i>I1 Routes</i>	485 000,00	434 414,00	434 414,00
<b>Total général</b>	<b>20 925 240,00</b>	<b>24 986 948,41</b>	<b>21 113 124,75</b>

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, le volume des AP est détaillé ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	0,00	0,00	0,00
Crèches	0,00	0,00	0,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>0,00</b>	<b>493 124,00</b>	<b>493 124,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	0,00	493 124,00	493 124,00
Culture	0,00	493 124,00	493 124,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>100 000,00</b>	<b>250 218,00</b>	<b>202 169,06</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	100 000,00	250 218,00	202 169,06
Sport	100 000,00	250 218,00	202 169,06
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>774 599,00</b>
<i>G1 Eau</i>	1 000 000,00	1 000 000,00	774 599,00
AEP	500 000,00	500 000,00	336 391,00
Assainissement	500 000,00	500 000,00	438 208,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 450 000,00</b>	<b>7 212 292,41</b>	<b>4 975 189,31</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	0,00	0,00	0,00
NTIC	0,00	0,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	450 000,00	1 968 806,00	1 968 806,00
Cœur de village	0,00	425 547,00	425 547,00
Constructions publiques	0,00	925 542,00	925 542,00
Scolaire	450 000,00	542 717,00	542 717,00
Equipements touristiques	0,00	75 000,00	75 000,00
Services de proximité	0,00	0,00	0,00
MSP	0,00	0,00	0,00
<i>H6 Inondations</i>	5 000 000,00	5 243 486,41	3 006 383,31
Inondations octobre 2018	5 000 000,00	5 243 486,41	3 006 383,31
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>475 000,00</b>	<b>299 414,00</b>	<b>299 414,00</b>
<i>I1 Routes</i>	475 000,00	299 414,00	299 414,00
Intempéries	475 000,00	259 502,00	259 502,00
Voiries	0,00	39 912,00	39 912,00
<b>Total général</b>	<b>7 025 000,00</b>	<b>9 255 048,41</b>	<b>6 744 495,37</b>

## Annexe n°1 – Compte administratif 2019 – Individualisation des subventions d'équipement en autorisation de programme

Programme H6 - Inondations

Montant du programme voté : **21 743 486 €**  
 Déjà individualisé au cours des séances précédentes : **21 506 383 €**  
 Disponible à l'individualisation : **237 103 €**  
 Montant individualisé au cours de la séance : - **2 000 000 €**

Segment	Opération	Autorisation de programme		Echéancier de crédits de paiement					
		Code Action	Libellé	Chapitre	Montant individualisé	2020	2021	2022	2023
<b>Total action I13 - Entretien et gestion du réseau</b>				<b>-2 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-332 905 €</b>	<b>-1 037 602 €</b>	<b>-500 000 €</b>	<b>-129 493 €</b>
H61	Inondations oct 2018 - AEP Asst	204	-2 000 000 €	0 €	-332 905 €	-1 037 602 €	-500 000 €	-129 493 €	
<b>TOTAL</b>				<b>-2 000 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-332 905 €</b>	<b>-1 037 602 €</b>	<b>-500 000 €</b>	<b>-129 493 €</b>

Disponible à l'individualisation après la présente séance : **2 237 103 €**



Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 – budget principal
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2019 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2019 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2019, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget principal.

Le résultat 2019 sera repris dès le vote du budget primitif 2020.

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département,

la réalisation du budget 2019 a nécessairement été marquée par la reconstruction du territoire liée aux inondations d'octobre 2018. Ainsi, l'année 2019 s'est caractérisée par :

- une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 14,1 M€ (+ 2,87 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,87 M€ (+ 1,5 %) principalement sur la mission autonomie, le Département a vu son autofinancement progresser de 7,2 M€.
- un recours à l'emprunt stable (35 M€) pour poursuivre le financement des travaux liés aux intempéries d'octobre 2018 dans un contexte de faiblesse des taux d'intérêt et de baisse des recettes réelles d'investissement (- 15,12 M€) notamment les subventions perçues au titre des inondations. Fin 2019, la situation financière du Département est saine avec un niveau de fonds de roulement préservé à hauteur de 51,5 M€.

## **I - Compte administratif 2019 :**

### **1. Les résultats de l'exercice 2019 :**

A la clôture de l'exercice 2019, **le compte administratif fait apparaître, en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 20 004 744,52 €** en augmentation par rapport à 2018, suite à une évolution plus favorable des recettes que des dépenses.

Pour déterminer **le résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 64 883 163,44 € (contre 50 071 987,09 € en 2018) dont 335 848,36 € de reprise du solde excédentaire de la section de fonctionnement, au prorata de la participation du Département, dans le cadre du retrait de la collectivité du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude.

Le résultat de fonctionnement global s'élève donc à **54 217 204,23 €** (64 547 315,08 € fin 2018).

**La section d'investissement dégage un solde à financer de 33 408 203,73 €** qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (néгатif)	23 182 118,74 €
- résultat reporté (déficit)	10 226 084,99 €

Au total, **le résultat global de clôture 2019 s'élève à 51 479 704,23 €**

En intégrant les restes à réaliser, soit 2 737 500 € en recettes, le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à 30 670 703,73 €

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2019 présenté en annexe, par mission, programme, action.

En mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 595,55 M€ et à 592,37 M€ et en mouvements réels, hors Remboursement Anticipé Temporaire (RAT) et Refinancement de dette (REFI), à 563,47 M€ et 560,29 M€.

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en %	Montant	Evol° en %
<b>Fonctionnement réel</b>	<b>463 646 483,15</b>	<b>1,50%</b>	<b>505 468 362,69</b>	<b>2,87%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>26 360 047,53</b>		<b>4 542 912,51</b>	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>490 006 530,68</b>	<b>1,83%</b>	<b>510 011 275,20</b>	<b>2,89%</b>
Réel (hors RAT, REFI et excédent capitalisé)	99 821 199,74	5,04%	54 821 945,98	-21,61%
<b>Investissement réel</b>	<b>99 821 199,74</b>	<b>5,04%</b>	<b>54 821 945,98</b>	<b>-42,45%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 719 669,74</b>		<b>27 536 804,76</b>	
<b>Total investissement</b>	<b>105 540 869,48</b>	<b>5,18%</b>	<b>82 358 750,74</b>	<b>-31,76%</b>
<b>Total budgétaire</b>	<b>595 547 400,16</b>	<b>2,41%</b>	<b>592 370 025,94</b>	<b>-3,89%</b>
<b>Total réel</b>	<b>563 467 682,89</b>	<b>2,11%</b>	<b>560 290 308,67</b>	<b>-4,49%</b>
<b>Total réel hors RAT &amp; REFI</b>	<b>563 467 682,89</b>	<b>2,11%</b>	<b>560 290 308,67</b>	<b>-4,49%</b>

## 2. La section de fonctionnement :

### 2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2019 s'établissent à 510,01 M€ en hausse de 14,33 M€, soit + 2,89 % par rapport à 2018 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>Fiscalité</b>	<b>153 400 135,00</b>	<b>158 133 699,00</b>	<b>4 733 564,00</b>	<b>3,09%</b>
Contributions directes	132 170 925,00	136 458 295,00	4 287 370,00	3,24%
Taxe foncière bâti	118 405 526,00	121 534 587,00	3 129 061,00	2,64%
CVAE	11 730 112,00	12 735 475,00	1 005 363,00	8,57%
IFER	2 035 287,00	2 188 233,00	152 946,00	7,51%
Transfert frais de gestion TFB	9 961 182,00	10 488 127,00	526 945,00	5,29%
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	1 051 132,00	970 381,00	-80 751,00	-7,68%
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>187 179 715,71</b>	<b>203 128 092,10</b>	<b>15 948 376,39</b>	<b>8,52%</b>
DMTO	55 564 113,67	62 043 322,88	6 479 209,21	11,66%
Fonds de péréquation DMTO	5 494 376,00	8 651 215,00	3 156 839,00	57,46%
Fonds de solidarité	7 006 072,00	9 052 682,00	2 046 610,00	29,21%
Taxe d'aménagement	3 323 255,79	3 179 704,30	-143 551,49	-4,32%
Taxe électricité	4 589 912,86	4 634 512,52	44 599,66	0,97%
TSCA	56 357 635,20	60 769 529,70	4 411 894,50	7,83%
Transferts de compétences	26 687 702,73	28 606 651,97	1 918 949,24	7,19%
Réforme fiscale	29 669 932,47	32 162 877,73	2 492 945,26	8,40%
TICPE RSA	54 844 350,19	54 742 381,19	-101 969,00	-0,19%
Taxe additionnelle de séjour	0,00	54 744,51	54 744,51	
<b>Dotations Etat &amp; participations</b>	<b>102 980 946,20</b>	<b>104 625 571,83</b>	<b>1 644 625,63</b>	<b>1,60%</b>
DGF DGD	70 294 647,00	70 384 213,00	89 566,00	0,13%
FCTVA	590 803,00	556 797,44	-34 005,56	-5,76%
PCH, MDPH, LASV	5 116 290,26	5 150 863,57	34 573,31	0,68%
FMDI	4 981 762,00	4 810 961,00	-170 801,00	-3,43%
FAPI	563 628,93	578 141,67	14 512,74	2,57%
Fonds de lutte contre la pauvreté	0,00	624 522,79	624 522,79	
DCRTP	11 848 897,00	11 620 815,00	-228 082,00	-1,92%
Allocations compensatrices de fiscalité	4 672 266,00	4 578 940,00	-93 326,00	-2,00%
Fonds de stabilisation	0,00	2 110 167,00	2 110 167,00	
Autres participations	4 912 652,01	4 210 150,36	-702 501,65	-14,30%
<b>APA</b>	<b>22 336 763,70</b>	<b>22 087 971,15</b>	<b>-248 792,55</b>	<b>-1,11%</b>
<b>Produit de gestion</b>	<b>15 127 047,64</b>	<b>9 782 648,19</b>	<b>-5 344 399,45</b>	<b>-35,33%</b>
dont recouvrements sociaux	14 266 099,61	8 769 643,89	-5 496 455,72	-38,53%
<b>Divers fonctionnement</b>	<b>10 346 664,89</b>	<b>7 710 380,42</b>	<b>-2 636 284,47</b>	<b>-25,48%</b>
<b>Total recettes réelles (hors résultat)</b>	<b>491 371 273,14</b>	<b>505 468 362,69</b>	<b>14 097 089,55</b>	<b>2,87%</b>
Opérations d'ordre	4 312 514,44	4 542 912,51	230 398,07	5,34%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>495 683 787,58</b>	<b>510 011 275,20</b>	<b>14 327 487,62</b>	<b>2,89%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 505,47 M€ contre 491,37 M€ en 2018, soit une augmentation de 14,10 M€ (+ 2,87 %).

Dans le détail :

- **La fiscalité** augmente de 4,73 M€ (soit + 3,09 %) en raison principalement de l'évolution positive des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Ainsi, le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** s'élève à 121,53 M€. Cette progression de 3,13 M€ (soit + 2,64 %) est due principalement à la hausse des bases à laquelle se rajoutent les rôles supplémentaires. Le taux, quant à lui, n'a pas évolué, il s'établit à 30,69 %. Pour mémoire, les bases évoluent de 3 % entre 2018 et 2019.

La **cotisation sur la valeur ajoutée** augmente de 1,01 M€ (soit + 8,57 %) par rapport à 2018 et le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) est en faible hausse (soit + 0,15 M€). Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est stable.

Le transfert des **frais de gestion de TFB**, perçu depuis 2014 et destiné à participer à la compensation des allocations individuelles de solidarités, augmente de 0,53 M€. Il représente 10,49 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le Département a perçu 0,97 M€, soit une baisse de 0,08 M€ par rapport à 2018. Il n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- **La fiscalité indirecte** enregistre une hausse globale de 15,95 M€, (soit + 8,52 %) liée aux encaissements très favorables des DMTO.

En 2019, les DMTO sont en augmentation de 11,66 %, soit + 6,48 M€ de plus qu'en 2018. Le fonds de péréquation DMTO évolue de 0,52 M€ pour s'établir à 5,95 M€. Pour mémoire, le fonds alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux est ensuite réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. Depuis sa création en 2011, le Département contribuait à alimenter ce fonds. Les départements prélevés le sont car le montant des DMTO par habitant de l'année précédente est supérieur à 75% de la moyenne nationale. En 2018, la moyenne nationale est de 128,4 € par habitant, la moyenne départementale par habitant des DMTO est très légèrement inférieure à ce seuil, lui permettant ainsi de ne pas faire l'objet pour la deuxième année consécutive de prélèvement pour 2019.

La loi de finances 2019 a instauré un fonds de solidarité interdépartemental (FSID) au bénéfice des départements confrontés à des difficultés sociodémographiques dont l'Aude fait partie. Cette péréquation horizontale alimentée également par un prélèvement des DMTO vise à améliorer la répartition des recettes. Au titre du reversement, le Département a perçu 2,705 M€ pour l'année 2019. Le prélèvement du FSID s'est élevé à 1,71M€, soit un montant net de 1,53 M€.

La loi de finances pour 2014 a par ailleurs créé un **fonds de solidarité** financé par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO. Les départements éligibles le sont en fonction du revenu par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du montant des DMTO par habitant. Pour 2019, ce fonds a été reconduit et l'attribution s'élève à 9,05 M€, soit plus 2,04 M€ et le prélèvement à 4,05 M€, soit un montant net de 5 M€. Le montant net est en hausse par rapport à 2018 de 1,8 M€.

Le produit de la **taxe aménagement** a diminué de 0,14 M€. Cette diminution peut s'expliquer par une assiette moins favorable. L'évolution de cette taxe est peu maîtrisable.

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 4,63 M€. Cette taxe enregistre une faible hausse (+ 0,04 M€). Pour mémoire, le coefficient multiplicateur appliqué à la base est maintenu à 4.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est en hausse de 4,41 M€ et s'élève à 60,77 M€. Les deux parts évoluent à la hausse par rapport à 2018, respectivement + 1,92 M€ pour le transfert de compétences et + 2,49 M€ pour la réforme fiscale.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,74 M€. La part relative aux transferts de compétences (4,82 M€) diminue de 0,1 M€ par rapport à 2018.

La **taxe additionnelle de séjour**, mise en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'établit à 0,05 M€. Elle est essentiellement reversée en fin d'exercice et un décalage est constaté sur l'exercice suivant pour la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre.

• **Les dotations d'Etat et participations** d'un montant global de 104,63 M€ sont en hausse de 1,64 M€ (soit + 1,60 %) en lien avec la mise en place, en loi de finances 2019, de deux nouveaux fonds, le fonds de stabilisation et le fonds de lutte contre la pauvreté dont le département bénéficie.

Depuis 2 ans, on note une stabilité de la DGF avec 67,75 M€, voire une légère hausse de la dotation forfaitaire de 0,09 M€ en lien avec l'augmentation de la population.

La **dotation globale de décentralisation** (DGD) est gelée et s'établit à 2,55 M€.

La **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant diminue donc de façon plus marquée qu'en 2018 (- 0,23 M€) alors que l'an passé la baisse était de 0,03 M€.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une baisse par rapport à 2018 (soit - 0,17 M€).

Les **allocations compensatrices** d'exonérations en matière de fiscalité s'établissent à 4,58 M€ avec une diminution de 0,09 M€.

En 2019, le Département a perçu, pour la 3<sup>ème</sup> année, 0,56 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses éligibles de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie de 2018.

Les recettes de la **caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) se maintiennent à 5,1 M€, en tenant compte de la légère baisse des actions de prévention de 0,18 M€ et de l'augmentation des dotations MDPH et PCH respectivement de 0,04 M€ et de 0,1 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion** (FAPI) a été créé par la loi de finances 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le Département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,58 M€ en légère hausse (+ 0,01 M€).

Le **fonds de lutte contre la pauvreté**, adopté en loi de finances 2019, s'inscrit dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté créée par le décret du 24 octobre 2017 visant à réduire les inégalités, il s'établit à 0,62 M€.

Le **fonds de stabilisation** mis en place par l'article 261 de la loi de finances 2019, cible les départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Le critère retenu est la part à l'habitant de reste à charge d'allocation individuelle de solidarité qui dépasse dans certains départements la moyenne observée dans l'ensemble des départements. Ce fonds de stabilisation est engagé pour trois ans. Le département de l'Aude a perçu 2,11 M€. Pour mémoire, le reste à charge concernant les allocations individuelles de solidarités 2018 s'élevait à 76 M€ (hors mesures LFI 2014). Pour 2019, cet écart s'accroît de 6,6 M€.

Concernant les **autres participations** (4,21 M€), elles diminuent de 0,70 M€. Dans le détail, il s'agit de :

- la prise en charge par le budget principal des Mineurs Non Accompagnés dans le dispositif de protection qui s'est élevé en 2018 à 564 000 € et qui a été transféré au budget annexe de la SAE expliquant en grande partie la baisse des participations. Demeure sur le budget principal, l'aide de l'Etat pour les MNA, mis à l'abri et mineurs confiés, instaurée en 2019 qui s'élève à 36 000 €.
- le Fonds Social Européen d'un montant de 1 M€ diminue de 0,10 M€,
- le Fonds Unique Logement diminue et s'établit à 0,63 M€ (soit - 0,01 M€),
- la participation de l'Etat pour les contrats d'avenir est en légère baisse de 0,01 M€ conformément aux prévisions budgétaires et s'élève à 0,08 M€, en revanche aucune participation n'est enregistrée en 2019 concernant le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (contrairement à 2018, 0,11 M€), enfin pour les dossiers de coopération décentralisée, l'aide de l'Etat s'est élevée en 2019 à 0,17 M€ (- 0,02 M€),
- la prise en charge des consultations médicales de la Protection Maternelle et Infantile, par le régime général d'Assurance Maladie, via la Carte Vitale, s'élève à 0,31 M€ et diminue de 0,04 M€,
- la participation des communes aux opérations de démoustication est stable (0,4 M€), ainsi que la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) qui s'établit à 1,07 M€ (+ 0,02 M€).

• **Les recettes APA** (22,09 M€) diminuent de 0,25 M€. Elles correspondent à la dotation provisoire versée par la CNSA au titre de l'APA pour l'année 2019 corrigée des notifications définitives de l'exercice 2018 des parts 1 et 2 de la loi ASV. Ainsi, une diminution de 0,64 M€ du concours définitif 2018 sur la part 2 est constatée, compensée par la hausse de la part 1 de 1,2 M€. De plus, ce poste comprend les recouvrements d'indus qui sont stables (0,18 M€).

**Les produits de gestion** (9,78 M€) se composent essentiellement des **recouvrements d'aide sociale** (8,77 M€). Ces derniers sont en diminution de 5,50 M€ par rapport à 2018 et sont répartis comme suit :

- autonomie : 8,15 M€, soit - 5,13 M€ dont 4,88 M€ pour les personnes âgées (la baisse de 5,48 M€ concerne les recouvrements sur succession) et 3,27 M€ pour les personnes en situation de handicap (+ 0,35 M€).
- action sociale et insertion : 4 792,02 € sur le FUL (- 5 615,33 €),
- enfance famille : 0,62 M€ (- 0,36 M€).

Les autres produits (1,01 M€) concernent les chèques déjeuners, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, la vente d'eau du barrage de Montbel, les loyers et le remboursement d'une partie de la cotisation informatique.

**Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les recettes des produits du domaine, des produits financiers et exceptionnels. Pour 2019, les recettes encaissées s'élèvent à 7,71 M€, soit une diminution de 2,64 M€ par rapport à l'année dernière.

Les produits du domaine sont stables pour s'établir à 1,24 M€. Ils comprennent notamment les redevances d'occupation du domaine public (0,56 M€), les remboursements des frais par les budgets annexes (0,17 M€), les remboursements des frais par des tiers (0,2 M€), les contributions pour dégradation des voies et chemins (0,13 M€), et le produit des coupes de bois (0,07 M€).

Les produits exceptionnels divers baissent de 1,98 M€, comprenant les remboursements liés à la rémunération (- 0,2 M€), la récupération de TVA sur les transports au titre des exercices 2015-2016 (- 1,07 M€) ainsi que le remboursement des assurances suite au sinistre de la catastrophe naturelle d'octobre 2018 (+ 1,41 M€).

Les apurements de dépenses baissent de 2,13 M€ par rapport à 2018.

Enfin les régularisations comptables augmentent de 0,09 M€ et les reprises sur provisions pour risques et charges ont baissé de 0,02 M€ (provisions pour créances douteuses).

## 2.2. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2019 s'élèvent à 490,01 M€ en hausse de 8,80 M€, soit + 1,83 % par rapport à 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 463,65 M€ en hausse de 6,87 M€, soit + 1,50 % par rapport à 2018. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	43 114 584,77	42 316 671,81	-797 912,96	-1,85%
B Action sociale et insertion	113 495 531,94	112 325 152,74	-1 170 379,20	-1,03%
C Autonomie	110 503 609,81	118 012 512,32	7 508 902,51	6,80%
D Education	6 730 398,14	6 830 075,81	99 677,67	1,48%
E Culture et patrimoine	2 737 497,84	2 768 631,77	31 133,93	1,14%
F Sport Jeunesse	2 355 164,69	2 187 794,93	-167 369,76	-7,11%
G Environnement et prévention des risques	19 811 755,16	19 642 017,54	-169 737,62	-0,86%
H Aménagement et attractivité du territoire	5 608 432,09	6 374 671,92	766 239,83	13,66%
I Réseau routier et mobilité	14 500 937,15	12 085 830,88	-2 415 106,27	-16,65%
K Administration générale	135 125 203,22	138 189 253,09	3 064 049,87	2,27%
L Pilotage et coordination	2 795 388,18	2 913 870,34	118 482,16	4,24%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>456 778 502,99</b>	<b>463 646 483,15</b>	<b>6 867 980,16</b>	<b>1,50%</b>
Opérations d'ordre	24 429 956,60	26 360 047,53	1 930 090,93	7,90%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>481 208 459,59</b>	<b>490 006 530,68</b>	<b>8 798 071,09</b>	<b>1,83%</b>



Les variations entre 2018 et 2019 des différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : - 0,80 M€ ce qui représente - 1,85 % ; cette baisse est particulièrement visible sur le programme de l'aide sociale à l'enfance (- 0,80 M€). Sur ce poste, les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) diminuent de 0,31 M€. En ce qui concerne les mesures de prises en charge physique et plus précisément les dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social et aux lieux de vie et d'accueil, elles évoluent respectivement de + 0,91 M€ et + 0,56 M€. La dotation versée au budget annexe de la structure accueil enfance s'élève à 4,68 M€ contre 6,87 M€ en 2018 du fait d'une activité moins soutenue (- 2,19 M€) comme évoqué dans le rapport spécifique de la structure qui fait état de l'organisation nouvelle en matière de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) ;

- **Action sociale et insertion** : - 1,17 M€ (- 1,03 %) ; l'évolution concerne en partie les allocations RSA (- 0,43 M€) en raison d'un nombre de foyers bénéficiaires moindre. Cette baisse est exceptionnelle car cela fait plus de cinq ans que la tendance est inversée. Les réalisations sur le programme « Insertion professionnelle » (7,85 M€) sont stables malgré une hausse des dépenses concernant les chantiers d'insertion (+ 0,19 M€) et une baisse des mandatements relatifs aux contrats uniques d'insertion (- 0,33 M€). Le Fonds Social Européen (FSE) s'établit à 1,47 M€. Le programme « Action sociale » est en forte baisse de par, notamment, le fonds de secours d'extrême urgence affecté en 2018 suite aux inondations d'octobre 2018 (- 0,75 M€). Quant au programme « Logement », il est en hausse de 0,27 M€ et plus précisément les dépenses en lien avec le Fonds Unique Logement (+ 0,13 M€) et le Programme d'Intérêt général de lutte contre la précarité énergétique (+ 0,14 M€) ;

- **Autonomie** : + 7,51 M€, soit + 6,80 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (58,67 M€) sont en augmentation de 4,46 M€ notamment sur le poste relatif à l'APA (+ 2,95 M€), et plus précisément l'APA à domicile (+ 2,59 M€). Cette hausse est à relier à la poursuite du déploiement de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement qui a engendré une hausse du nombre de droits ouverts. A noter, également, une hausse de 1,57 M€ concernant les frais d'hébergement en EHPAD de par, notamment, le versement de dotations financières complémentaires en soutien aux établissements sinistrés suite aux inondations d'octobre 2018 (+ 0,86 M€). En revanche, sur le poste de l'aide sociale, les dépenses réalisées dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) baissent de 0,09 M€. Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (59,34 M€), elles progressent de 3,05 M€, notamment les frais de séjour en établissement (+ 0,68 M€) en lien avec une augmentation tarifaire et un nombre de résidents plus important. Concernant les prises en charge au titre de l'amendement Creton, elles représentent 0,71 M€. En 2019, le montant de la PCH s'élève à 21,37 M€ contre 18,84 M€ en 2018 du fait d'un nombre de bénéficiaires en constante augmentation, particulièrement sur les aides humaines.

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 272,65 M€, soit 58,81 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 5,54 M€.

En ce qui concerne plus spécifiquement les Allocations Individuelles de Solidarités, le reste à charge 2019 (hors compensations LFI 2014) s'élève à 82,6 M€, soit une progression de 6,6 M€ par rapport à 2018.

- **Education** : + 0,10 M€ (+ 1,48 %) principalement pour les dotations de fonctionnement des collèges qui affichent une hausse de 0,09 M€ pour les établissements d'enseignement public en lien avec les espaces numériques de travail. A noter également une augmentation des aides à l'enseignement (+ 0,15 M€) suite à un décalage du financement de la participation départementale 2018 pour la restauration du collège Rosa Parks à Lézignan-Corbières ;

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont pratiquement stables (2,77 M€) ; les aides aux acteurs et pratiques culturelles et artistiques s'élèvent, en 2019, à 2,05 M€ et concernent principalement les subventions et les participations départementales attribuées aux associations, collectivités territoriales et groupements de collectivités au titre des différents dispositifs de la politique culturelle départementale (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, éducation populaire, livre et lecture, valorisation du patrimoine et promotion de l'occitan). On y trouve, entre autres, l'opération « Ciném'Aude et Vilatges al País », l'aide à divers festivals de l'Aude et les expositions du centre Joé Bousquet. Le Département apporte également son concours aux associations Arts Vivants 11 pour la réalisation d'une mission de développement du spectacle vivant dans l'Aude et Le Marque Page pour la réalisation d'un programme culturel et artistique dans le domaine du livre, de la pensée et de l'image, articulé autour de la « Maison du Banquet et des générations ». De plus, 0,49 M€ sont dédiés à l'aide au fonctionnement des sites culturels avec la poursuite des différents chantiers entrepris autour de la démarche Acte II du Pays Cathare, de la candidature UNESCO « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne » et de l'opération Grand Site – OGS de la cité de Carcassonne. Quant aux dépenses destinées aux archives, elles représentent un montant de 0,12 M€ et correspondent, pour l'essentiel, à la conservation préventive de fonds documentaires.

- **Sport jeunesse** : - 0,17 M€, soit - 7,11 %. En 2019, le soutien aux pratiques sportives a mobilisé 1,23 M€ et les actions en faveur de la jeunesse 0,72 M€. S'agissant des activités de pleine nature (1,47 M€), le Département apporte son soutien aux comités départementaux, aux sportifs de haut niveau, aux clubs de sport d'équipe de niveau national comme l'Union Sportive Carcassonnaise et le Racing Club Narbonne Méditerranée et aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale. Quant aux actions en faveur de la jeunesse (0,72 M€), le Département met en œuvre des actions pour développer, chez les jeunes, la conscience citoyenne (Voyage au nom de la Mémoire et Conseil départemental des jeunes). La collectivité aide également les collégiens par le biais de l'opération « chèque Passerelle » pour la pratique d'activités sportives ou culturelles. Par ailleurs, une subvention de 0,38 M€ a été versée à l'association Acti-City qui a pour but de faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes. Dans le cadre de l'insertion (0,25 M€), des aides départementales sont accordées au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;

- **Environnement et prévention des risques** : - 0,17 M€, soit - 0,86 %. Le programme « Eau », est réalisé à hauteur de 1,21 M€. Les principales dépenses concernent l'aide au fonctionnement des structures syndicales mixtes telles que le SMMAR et l'Agout. Le transfert de la participation statutaire pour le barrage de Montbel vers le programme hydro-agricole (H53) explique la diminution des crédits du programme de prévention des inondations (- 0,24 M€). Quant à la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement, elle s'élève à 0,48 M€ contre 0,46 M€ en 2018. S'agissant des espaces naturels sensibles (ENS), les réalisations s'établissent à 2,51 M€ et concernent principalement les participations statutaires à l'EID et aux PNR.

Quant aux énergies renouvelables, le Département apporte son soutien aux actions de performance énergétique pour un montant de 0,13 M€. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 14,53 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,43 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,55 M€. De plus, une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 0,16 M€ a été versée pour couvrir une partie des charges de fonctionnement engagées par le SDIS à l'occasion des feux de forêts de la fin d'été 2019 ;

- **Aménagement et attractivité du territoire** : + 0,77 M€ (+ 13,66 %) pour s'établir à 6,37 M€. Les interventions en matière d'infrastructures d'intérêt départemental concernent les dépenses liées à l'élaboration du Schéma de Développement des Usages et Services Numériques (0,1 M€) et à la contribution du Département aux charges de structure du SYADEN, maître d'ouvrage du déploiement du réseau Très Haut Débit (0,28 M€). En 2019, aucune dépense n'a été réalisée pour l'aéroport de Carcassonne, la convention avec la Région ayant pris fin. Quant au financement des actions relatives à l'accompagnement des territoires, 0,10 M€ sont consacrés aux Maisons des Services au Public (MSAP), 0,06 M€ pour la lutte contre la désertification médicale et 0,05 M€ à l'Agence Technique Départementale. S'agissant de la coopération décentralisée, les mandatements s'élèvent à 0,36 M€. Par ailleurs, les dépenses concernant le « Tourisme » sont pratiquement stables (2,72 M€) tandis que les dépenses relatives au programme « Agriculture et pêche » sont en hausse (+ 0,23 M€) de par le transfert de la participation statutaire pour le barrage de Montbel depuis le programme de prévention des inondations (G13). Dans le cadre des inondations d'octobre 2018, une partie du reversement des dons des collectivités a été mandatée, sous forme de subventions, aux communes sinistrées, à travers le fonds « Solidarités communes audoises 2018 », pour un montant de 0,66 M€ contre 0,36 M€ l'année dernière.

- **Réseau routier et mobilité** : - 2,42 M€, soit - 16,65 % ; les réalisations sur le programme des « routes » (8,86 M€) sont en baisse de 1,43 M€, essentiellement sur les dépenses liées à l'entretien et gestion du réseau (- 1,12 M€) en lien, notamment, avec le transfert des travaux d'enduits superficiels d'usure en section d'investissement. Sur ce poste, les principales dépenses concernent l'entretien des chaussées (1,07 M€) et des dépendances (2,58 M€). On y trouve aussi les dépenses liées à l'entretien du réseau routier réalisé en régie pour un montant de 3,65 M€ (location de matériel au Parc départemental et fourniture de consommables pour les matériels roulants). A noter, également, une baisse des mandatements relatifs aux imprévus (- 0,40 M€) et, plus précisément, aux inondations d'octobre 2018 (- 0,25 M€). En ce qui concerne la prise en charge du déficit du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, elle augmente de 0,08 M€. Quant aux « Transports » (3,23 M€), le programme est en baisse de 0,98 M€ en lien avec la récupération de la TVA et le paiement de la taxe sur les salaires d'un montant de 1,50 M€ contre 2,15 M€ en 2018. S'agissant du transport des élèves handicapés, les dépenses s'élèvent à 1,73 M€, soit - 0,18 M€ par rapport à l'année dernière grâce au travail engagé avec la MDPH et les familles qui a permis d'optimiser les circuits.

- **Administration générale** : + 3,06 M€. Le programme « Ressources humaines » est en hausse de 1,29 M€ suite à la revalorisation du SMIC de 1,51 %, aux évolutions de carrières des agents, à la reprise de l'application du protocole PPCR et à la poursuite du plan de recrutement des assistants familiaux. En ce qui concerne le programme « Budget et finances », il est à noter une hausse des opérations techniques avec, notamment, les titres annulés (+ 0,11 M€) et l'apurement des rattachements de recettes (+ 0,59 M€). Ces variations sont accentuées par un nouveau prélèvement au titre du fonds de soutien

interdépartemental (+ 1,18 M€) et un prélèvement plus important que l'année dernière au titre du fonds de solidarité (+ 0,28 M€). Comme en 2018, le Département n'est pas éligible au reversement du fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Concernant le programme «  **Systèmes d'information et télécommunications**  » (3,60 M€), il est en baisse de 0,26 M€ en lien, notamment, avec les prestations de Cogitis (- 0,08 M€) et le renouvellement des contrats de location et d'entretien des copieurs (- 0,16 M€). Quant au programme «  **Logistique et patrimoine**  », il s'élève à 6,32 M€ contre 6,59 M€ en 2018. Cette diminution illustre les efforts de maîtrise des charges de fonctionnement du Département.

- **Pilotage et coordination** : + 0,12 M€ ; les crédits consacrés aux actions de communication s'établissent à 1,04 M€, soit + 0,08 M€ par rapport à 2018. Cette hausse concerne les dépenses liées au budget participatif (marché d'accompagnement par l'agence de communication, tractage des supports d'information, campagne d'affichage, impression et routage de l'ensemble des supports, achat et marquage d'objets publicitaires). Les actions relatives au pilotage stratégique s'élèvent à 1,87 M€ dont 1,47 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2019.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2019 en recettes et dépenses.

### 3. La section d'investissement :

#### 3.1. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2019 s'élèvent à 82,36 M€ en baisse de 38,33 M€ soit - 31,76 % par rapport à 2018 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>Dotations</b>	<b>13 142 482,82</b>	<b>11 853 178,93</b>	<b>-1 289 303,89</b>	<b>-9,81%</b>
DGE	2 907 785,22	917 935,78	-1 989 849,44	-68,43%
DSID	0,00	147 282,00	147 282,00	
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA	7 996 293,60	8 549 557,15	553 263,55	6,92%
<b>Subventions et autres</b>	<b>21 796 259,30</b>	<b>7 968 767,05</b>	<b>-13 827 492,25</b>	<b>-63,44%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>35 000 000,00</b>	<b>35 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Recettes réelles *</b>	<b>69 938 742,12</b>	<b>54 821 945,98</b>	<b>-15 116 796,14</b>	<b>-21,61%</b>
Excédent capitalisé	25 320 280,67	0,00	-25 320 280,67	-100,00%
RAT	0,00	0,00	0,00	
Refinancement	0,00	0,00	0,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>95 259 022,79</b>	<b>54 821 945,98</b>	<b>-40 437 076,81</b>	<b>-42,45%</b>
Opérations d'ordre	25 432 319,90	27 536 804,76	2 104 484,86	8,27%
<b>Total recettes investissement</b>	<b>120 691 342,69</b>	<b>82 358 750,74</b>	<b>-38 332 591,95</b>	<b>-31,76%</b>

\* Hors excédent capitalisé, R.AT

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement) s'établissent à 54,82 M€, en baisse de 15,12 M€, soit - 21,61 % par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse se concentre sur le poste subventions et autres où les dons et subventions relatifs aux inondations d'octobre 2018 ont été enregistrés fin 2018.

Les dotations sont encaissées globalement à hauteur de 11,85 M€ et une baisse de 1,29 M€ est constatée. Cela s'explique par la phase transitoire de mise en place de la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) adoptée en loi de finances 2019 remplaçant la DGE (dotation globale d'équipement).

Cette transition induit la fin des versements de soldes de DGE des deux derniers trimestres 2018 pour 0,92 M€ (soit -1,99 M€), et du versement de la DSID à hauteur de 0,15 M€ correspondant uniquement à la part forfaitaire. Les versements DSID sur les opérations ont été décalés sur l'exercice 2020. Le fond de compensation de la TVA augmente, quant à lui, de 0,5 M€ du fait de dépenses éligibles plus importantes.

La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

Les subventions d'investissement et autres (7,97 M€) enregistrent une diminution de 13,83 M€. Cette variation conséquente s'explique par la perception en 2018 des avances de l'Etat et de la Région et des dons des collectivités au titre des inondations d'octobre 2018 à hauteur de 16,52 M€. En 2019, les encaissements ont été réalisés à hauteur de 2,7 M€, soit un écart de 13,86 M€.

Les recettes relatives à la mission réseau routier et mobilité progressent (+ 0,22 M€) en raison des concours de l'Etat (+ 0,33 M€) relatifs au solde des programmes de la rocade de Narbonne (0,56 M€), ainsi que de la RD 610 à Trèbes (0,24 M€), à la mise en place de la signalisation à 80 km/h sur les routes départementales (0,05 M€), et d'acompte pour la route à énergie positive sur l'aire de covoiturage de Narbonne, TEPCV - transition écologique pour la croissance verte, (0,14 M€).

Concernant la Région en lien avec le réseau routier d'intérêt régional, les recettes s'élèvent à 1,48 M€ dont le 1er acompte du programme d'accès à la RD34/6113 Barreau de raccordement à Alzonne (0,21 M€), les soldes de la rocade de Narbonne (0,80 M€ - conventions 2017 et 2018) et le renforcement de Port la Nouvelle à l'A9 (0,4 M€). L'encaissement des autres collectivités est en diminution (- 0,29 M€) dont la Communauté d'agglomération de Narbonne pour la rocade de Narbonne, le solde étant à venir sur l'exercice 2020.

Les recettes liées à l'environnement et à la prévention des risques sont stables (+ 0,05 M€) et s'élèvent 1,54 M€ provenant majoritairement de l'Agence de l'eau pour les domaines de l'adduction en eau potable et de l'assainissement.

Le recouvrement des prêts FUL augmente de 0,10 M€ pour s'établir à 0,25 M€.

Enfin, le recours à l'emprunt s'est élevé à 35 M€ comme en 2018 et a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles et de poursuite des travaux et subventions aux communes liés aux inondations d'octobre 2018. Par rapport au montant budgétisé en 2019, il y a un reste à réaliser de 2,74 M€ qui sera intégré au BP 2020 et qui correspond au solde de l'emprunt souscrit pour le Très Haut Débit (emprunt initial de 11,5 M€).

### 3.2. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses totales d'investissement 2019 s'élèvent à 105,54 M€ et sont en hausse de 5,19 M€, soit 5,18 % par rapport à 2018 qui s'explique par l'augmentation des équipements départementaux (+ 5,15 M€).

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAT et refinancement), d'un montant de 99,82 M€, sont en hausse de 5,04 % (+ 4,78 M€).

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 80,12 M€, augmentent de 4,27 M€ dont + 5,15 M€ pour les équipements départementaux et - 0,88 M€ pour les subventions.

	CA 2018	CA 2019	Evol°en €	Evol° en %
Equipements départementaux	48 956 732,36	54 110 354,67	5 153 622,31	10,53%
Subventions	26 890 646,24	26 011 565,92	-879 080,32	-3,27%
<b>Total équipements</b>	<b>75 847 378,60</b>	<b>80 121 920,59</b>	<b>4 274 541,99</b>	<b>5,64%</b>
Mouvements financiers	19 184 890,67	19 699 279,15	514 388,48	2,68%
<b>Dépenses réelles investissement *</b>	<b>95 032 269,27</b>	<b>99 821 199,74</b>	<b>4 788 930,47</b>	<b>5,04%</b>
RAT	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Refinancement	0,00	0,00	0,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>95 032 269,27</b>	<b>99 821 199,74</b>	<b>4 788 930,47</b>	<b>5,04%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 314 877,74</b>	<b>5 719 669,74</b>	<b>404 792,00</b>	<b>7,62%</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>100 347 147,01</b>	<b>105 540 869,48</b>	<b>5 193 722,47</b>	<b>5,18%</b>

\* hors RAT et refinancement

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions, pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements effectués en 2019.

#### ➤ Les dépenses d'équipements directs

Les dépenses d'équipement s'établissent à 54,11 M€ contre 48,96 M€ en 2018, soit une hausse de 5,15 M€.

	CA 2018	CA 2019	Evol°en €	Evol° en %
<b>D Education</b>	<b>11 075 712,67</b>	<b>9 368 297,80</b>	<b>-1 707 414,87</b>	<b>-15,42%</b>
D1 Collèges	11 075 712,67	9 368 297,80	-1 707 414,87	-15,42%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 601 101,52</b>	<b>1 121 055,48</b>	<b>-480 046,04</b>	<b>-29,98%</b>
E1 Développement culturel	242 452,73	217 211,44	-25 241,29	-10,41%
E2 Sites culturels	1 294 225,03	809 982,81	-484 242,22	-37,42%
E3 Archives	64 423,76	93 861,23	29 437,47	45,69%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>324 308,50</b>	<b>860 290,26</b>	<b>535 981,76</b>	<b>165,27%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	324 308,50	860 290,26	535 981,76	165,27%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>399 707,19</b>	<b>559 504,16</b>	<b>159 796,97</b>	<b>39,98%</b>
G1 Eau	20 159,82	6 660,00	-13 499,82	-66,96%
G2 Espaces naturels	379 547,37	407 220,13	27 672,76	7,29%
G4 Sécurité civile	0,00	145 624,03	145 624,03	#DIV/0!
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>31 396 560,16</b>	<b>37 376 546,91</b>	<b>5 979 986,75</b>	<b>19,05%</b>
I1 Routes	31 396 560,16	37 376 546,91	5 979 986,75	19,05%
I2 Transports	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>K Administration générale</b>	<b>4 120 144,89</b>	<b>4 778 255,46</b>	<b>658 110,57</b>	<b>15,97%</b>
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 919 778,03	1 353 964,06	-565 813,97	-29,47%
K4 Logistique et patrimoine	2 200 366,86	3 424 291,40	1 223 924,54	55,62%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>39 197,43</b>	<b>46 404,60</b>	<b>7 207,17</b>	<b>18,39%</b>
L2 Communication externe	39 197,43	46 404,60	7 207,17	18,39%
<b>Total équipement direct</b>	<b>48 956 732,36</b>	<b>54 110 354,67</b>	<b>5 153 622,31</b>	<b>10,53%</b>

Les différentes évolutions observées concernent les missions suivantes :

- **Education** : - 1,71 M€ ; 9,37 M€ ont été réalisés sur le programme des collèges dont 8,43 M€ pour des travaux de construction et de réhabilitation, soit une diminution de 1,02 M€ sur ce poste, conformément aux prévisions budgétaires 2019. La reconstruction du collège des Fontailles à Castelnaudary s'élève à 4,76 M€. Le programme des équipements est en baisse (- 0,69 M€) et s'établit à 0,94 M€, pour la fourniture en mobilier des salles de classe des collèges et pour l'équipement informatique des collèges en partie dans le cadre du plan numérique ;

- **Culture et patrimoine** : - 0,48 M€ ; cette baisse concerne essentiellement le programme des Sites culturels pour l'opération des Chantiers collectifs (- 0,48 M€) ;

- **Sport jeunesse** : + 0,54 M€ ; le programme sports et activités de pleine nature s'établit à 0,86 M€ avec, notamment, des études et travaux d'entretien ou d'aménagement des voies vertes sur le Canal du Midi (programme 2018-2022) et des travaux sur les sentiers Cathare et GR ;

- **Environnement et prévention des risques** : + 0,16 M€ ; le programme Eau se porte à 0,01 M€ pour les études du Pont de Ferrals. Le programme Espaces naturels (+ 0,03 M€) regroupe les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,41 M€) et la réalisation de travaux et l'acquisition de matériel pour les pépinières (0,05 M€). Le montant de l'action Sécurité civile est lui de 0,15 M€ ;

- **Réseau routier et mobilité** : + 5,98 M€ ; le programme des routes s'élève à 37,38 M€. Les principales actions concernent l'entretien et la gestion du réseau (15,36 M€), les travaux neufs (9,04 M€), puis les imprévus et divers (12,38 M€) et enfin les études (0,60 M€). Dans le cadre de la gestion du réseau, la pérennisation des chaussées (11,57 M€) et la sécurisation du réseau (1,78 M€) restent une priorité. Les travaux sur la rocade Est de Narbonne et le renforcement de la chaussée de Port la Nouvelle représentent 55,2% du montant des travaux neufs. Concernant l'action relative aux imprévus et divers dont les inondations font partie, 0,80 M€ ont été consacré au traitement des événements aléatoires et 11,58 M€ concernent les réparations liées aux inondations d'octobre 2018 ;

- **Administration générale** : + 0,66 M€ ; le programme Systèmes d'information et de télécommunications atteint 1,35 M€ dont 0,5 M€ pour l'acquisition et le développement des logiciels et 0,85 M€ pour l'acquisition de matériel. Le programme Logistique et patrimoine qui s'élève à 3,42 M€ est en hausse de 1,22 M€. Il s'articule autour de la Gestion du patrimoine immobilier (2,98 M€) avec la construction du CMS de Lézignan (1,97 M€) ou encore les travaux sur les bâtiments départementaux et les Moyens courants des services (0,44 M€) ;

- **Pilotage et coordination** : + 0,01 M€ ; la totalité de cette somme s'inscrit dans la poursuite de l'opération de refonte du site internet du Département (0,05 M€).

## ➤ **Les subventions d'équipement**

Cette rubrique concerne les subventions d'équipement versées aux communes et autres tiers (chambres consulaires, associations...).

Globalement, les subventions versées en 2019 (26,01 M€) ont baissé de 3,27 %, soit une diminution de 0,88 M€. Ces baisses se concentrent sur les programmes des inondations (- 2,29 M€) et des infrastructures d'intérêt départemental avec le THD notamment (- 0,88 M€) ou encore les espaces naturels avec en partie la restauration du patrimoine arboré (- 0,78 M€). On notera toutefois que ces baisses sont partiellement compensées par les hausses du programme eau avec la prévention des inondations ou les subventions en matière d'eau potable et d'assainissement (+ 2,41 M€) mais aussi le programme routes (+ 0,44 M€).



	CA 2018	CA 2019	Evol°en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>54 588,52</b>	<b>382 598,00</b>	<b>328 009,48</b>	<b>600,88%</b>
A1 Petite enfance	54 588,52	382 598,00	328 009,48	600,88%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>917 442,94</b>	<b>892 531,40</b>	<b>-24 911,54</b>	<b>-2,72%</b>
B2 Insertion professionnelle	0,00	60 000,00	60 000,00	#DIV/0!
B4 Logement	917 442,94	832 531,40	-84 911,54	-9,26%
<b>C Autonomie</b>	<b>452 363,00</b>	<b>733 088,00</b>	<b>280 725,00</b>	<b>62,06%</b>
C1 Personnes âgées	288 200,00	510 500,00	222 300,00	77,13%
C2 Personnes handicapées	164 163,00	222 588,00	58 425,00	35,59%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>852 582,90</b>	<b>1 077 901,66</b>	<b>225 318,76</b>	<b>26,43%</b>
E1 Développement culturel	40 000,00	1 584,00	-38 416,00	-96,04%
E2 Sites culturels	812 582,90	1 076 317,66	263 734,76	32,46%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>519 325,08</b>	<b>392 983,86</b>	<b>-126 341,22</b>	<b>-24,33%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	519 325,08	392 983,86	-126 341,22	-24,33%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>6 145 162,32</b>	<b>7 833 402,68</b>	<b>1 688 240,36</b>	<b>27,47%</b>
G1 Eau	4 181 048,73	6 595 661,42	2 414 612,69	57,75%
G2 Espaces naturels	1 294 502,58	516 658,16	-777 844,42	-60,09%
G3 Energies renouvelables	4 571,40	0,00	-4 571,40	-100,00%
G4 Sécurité civile	665 039,61	721 083,10	56 043,49	8,43%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>15 838 597,89</b>	<b>12 130 571,82</b>	<b>-3 708 026,07</b>	<b>-23,41%</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	3 319 195,32	2 539 514,25	-779 681,07	-23,49%
H2 Accompagnement des territoires	5 165 731,47	4 976 594,67	-189 136,80	-3,66%
H4 Tourisme	335 243,16	191 095,61	-144 147,55	-43,00%
H5 Agriculture et pêche	1 868 327,94	1 559 070,85	-309 257,09	-16,55%
H6 Inondations	5 150 100,00	2 864 296,44	-2 285 803,56	-44,38%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 099 926,76</b>	<b>2 543 711,47</b>	<b>443 784,71</b>	<b>21,13%</b>
I1 Routes	2 099 926,76	2 543 711,47	443 784,71	21,13%
<b>K Administration générale</b>	<b>10 656,83</b>	<b>24 777,03</b>	<b>14 120,20</b>	<b>132,50%</b>
K1 Ressources humaines	2 533,20	0,00	-2 533,20	
K2 Budget et finances	8 123,63	24 777,03	16 653,40	205,00%
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>26 890 646,24</b>	<b>26 011 565,92</b>	<b>-879 080,32</b>	<b>-3,27%</b>

Dans le détail,

- **Enfance famille** : + 0,33 M€ ; cette hausse se concentre sur le financement des établissements d'accueil du jeune enfant avec la crèche du Viguié à Carcassonne (0,31 M€) ainsi que la crèche d'Antugnac (0,07 M€) ;

- **Action sociale et insertion** : - 0,03 M€ ; l'insertion professionnelle se porte à 0,06 M€ avec le financement de locaux. Les aides au logement s'établissent ainsi à 0,83 M€. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements à vocation sociale s'élèvent à 0,34 M€ en baisse de 0,06 M€ en lien avec les

demandes de paiement adressées au Département. Les opérations de rénovations urbaines (ANRU) sont réalisées à hauteur de 0,49 M€ ;

- **Autonomie** : + 0,28 M€ ; le soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées s'élève à 0,51 M€ (+ 0,22 M€) en lien avec les appels à subvention notamment pour l'extension de l'EHPAD de Castelnaudary. L'aide à l'investissement des établissements pour les personnes en situation de handicap avec le financement du foyer d'accueil médicalisé Saint Vincent à Montréal s'élève à 0,22 M€ (+ 0,06 M€) ;

- **Culture et patrimoine** : + 0,23 M€ ; sur les 1,08 M€ mandatés en 2019, le Département a consacré 0,4 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare et 0,67 M€ aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes. Une subvention à la production cinématographique a également été soldée (1 584 €) ;

- **Sports jeunesse** : - 0,13 M€ ; en 2019, les actions du Département en faveur du sport et de la jeunesse s'élève à 0,39 M€ et se répartissent entre le financement d'équipements dédiés à la pratique du sport (0,34 M€) au travers de l'aide aux communes, et les aides aux sports de pleine nature (0,05 M€) avec l'entretien des sentiers du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

- **Environnement et prévention des risques** : + 1,69 M€ ; les 7,83 M€ de crédits de la mission concernent principalement le programme de l'eau (6,6 M€) avec l'AEP et l'Assainissement (4,67 M€, soit + 1,19 M€), et la prévention des inondations (1,88 M€, soit + 1,2 M€). Le programme espaces naturels est de 0,52 M€ avec entre autres la stratégie pour la biodiversité, la restauration du patrimoine arboré du Canal du Midi, la démoustication et le Parc naturel régional du littoral. Enfin, le programme sécurité civile s'élève à 0,72 M€ avec notamment 0,7 M€ pour le remboursement de l'emprunt en capital des casernes et la DFCI.

- **Aménagement et attractivité du territoire** : - 3,71 M€ ; Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental baissent de 0,78 M€ pour s'établir à 2,54 M€, avec le projet de développement du très haut débit (1,82 M€ contre 3,2 M€ en 2018), la subvention pour le port de Port la nouvelle (0,6 M€) et la LGV (0,13 M€). Les crédits relatifs à l'accompagnement du territoire d'un montant de 4,98 M€ (soit - 0,19 M€) se répartissent entre les aides aux constructions publiques (4,18 M€), les contrats territoriaux (0,42 M€), et le maintien d'activités en milieu rural (0,37 M€). Le programme tourisme (0,19 M€) baisse de 0,14 M€. Le programme Agriculture et pêche est réalisé à hauteur de 1,56 M€ dont la majeure partie concerne le programme hydro-agricole (1,1 M€) mais aussi l'aménagement foncier (0,32 M€) et l'INRA (0,14 M€). Enfin, suite aux inondations d'octobre 2018, 0,4 M€ ont été consacrés au financement de travaux dans les rivières et 2,15 M€ pour des travaux de remise en état de la voirie, 0,01 M€ pour les réseaux d'eau et 0,3 M€ via le fond solidarité Communes audoises, soit un total de 2,86 M€ ;

- **Réseau routier et mobilité** : + 0,44 M€ ; Les crédits 2019, concernant les routes, se répartissent entre les subventions d'investissement en faveur des communes (1,98 M€) et les aides aux grands projets et à la modernisation du réseau (0,56 M€) ;

- **Administration générale** : + 0,2 M€ ; Les subventions diverses ont été réalisées à hauteur de 0,03 M€, il s'agit de subventions attribuées par la commission ressources.

➤ **Les mouvements financiers**

Globalement, 19,7 M€ ont été réalisés, soit une hausse de 2,7 % (+ 0,51 M€) par rapport à 2018. Cette rubrique comprend principalement le remboursement en capital de la dette (19,41 M€, soit + 0,5 M€), et des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,25 M€).

Concernant la dette, un rapport spécifique relatif à son état et aux perspectives 2020 est présenté au cours de la présente séance détaillant notamment la politique d'emprunt en 2019.

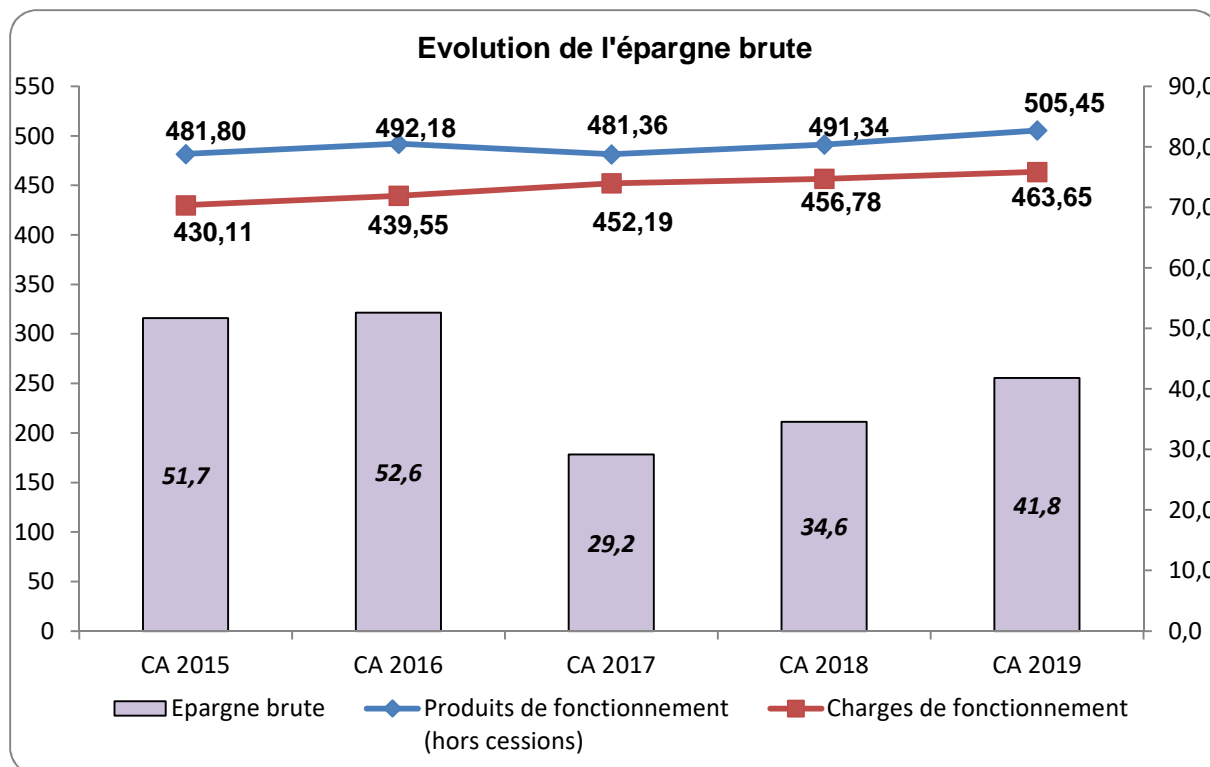
#### **4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier :**

##### **4.1. L'autofinancement :**

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement sur la période 2015-2019. L'année 2019 a été caractérisée par une évolution des dépenses (+ 6,9 M€) moins importante que celle des recettes (+ 14,1 M€). Ainsi, le niveau de l'épargne brute 2019 est en augmentation de 7,2 M€.

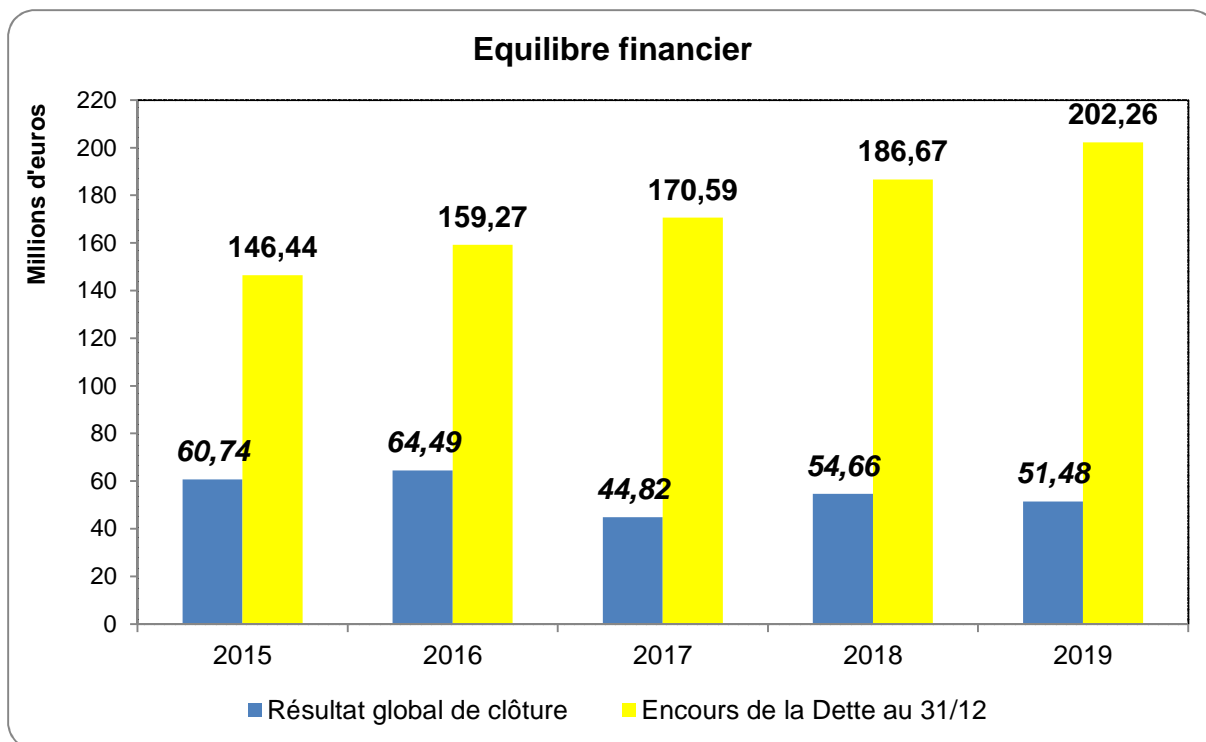
Dans un contexte financier incertain et contraint de par, notamment, l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement imposé par l'Etat (1,2%), le Département a dû faire face à la charge croissante des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS). Toutefois les efforts de gestion de la collectivité permettent de maintenir le niveau d'autofinancement.



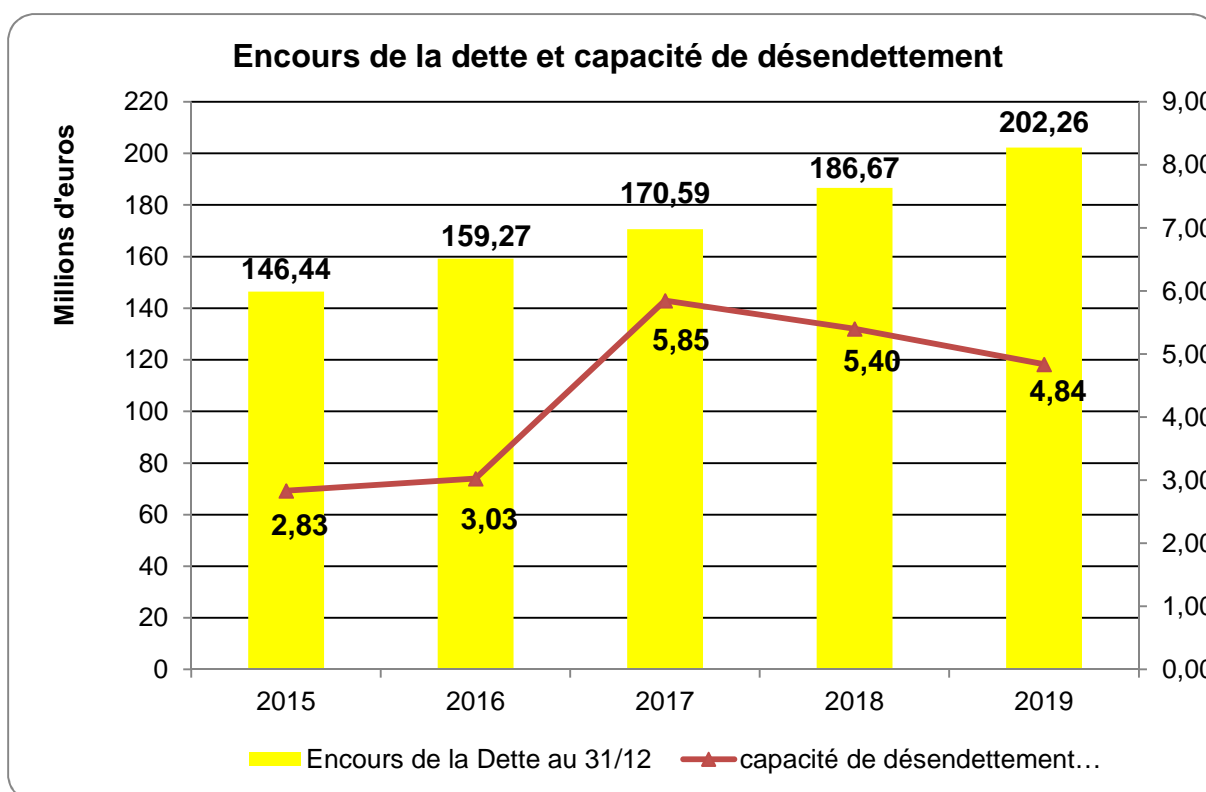
#### 4. 2. Equilibre financier :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de dette et du résultat de clôture entre 2015 et 2019. Il illustre bien les efforts de la collectivité pour maintenir une situation financière saine dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des dépenses d'aide sociale particulièrement en 2019 sur le secteur des personnes âgées et handicapées. Le résultat de clôture, en légère diminution, s'établit donc à 51,48 M€ contre 54,66 M€ l'année dernière. Il constitue dans un environnement incertain un niveau de réserves indispensable pour assurer le financement des nouveaux projets et ce dès le début de l'exercice 2020.

En 2019, le recours à l'emprunt a été identique à celui de 2018, soit 35 M€ pour financer les projets structurants, soutenir l'économie audoise et poursuivre, après les inondations de 2018, la reconstruction du territoire. Ainsi, au 31 décembre 2019, l'encours de dette s'établit à 202,26 M€, soit + 15,59 M€.



La capacité de désendettement s'établit à 4,84 années (5,40 années à fin 2018) :



Le détail par programme de l'ensemble des missions vous est présenté en annexe.

Tels sont les éléments du compte administratif 2019 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

**II - Compte de gestion :**

Monsieur le payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2019.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2019 du payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

**Annexe du compte administratif 2019  
Section de fonctionnement (Crédits réels)**

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>43 114 584,77</b>	<b>42 316 671,81</b>	<b>-797 912,96</b>	<b>-1,85%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>797 056,43</b>	<b>804 047,87</b>	<b>6 991,44</b>	<b>0,88%</b>
A11 Parentalité	217 325,92	216 241,48	-1 084,44	-0,50%
A12 Santé	525 101,38	538 746,03	13 644,65	2,60%
A13 Modes d'accueil	54 629,13	49 060,36	-5 568,77	-10,19%
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>42 317 528,34</b>	<b>41 512 623,94</b>	<b>-804 904,40</b>	<b>-1,90%</b>
A21 Mesures de prévention	5 290 261,12	5 026 650,68	-263 610,44	-4,98%
A22 Mesures de prises en charge physique	36 999 287,22	36 470 493,26	-528 793,96	-1,43%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	27 980,00	15 480,00	-12 500,00	-44,67%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>113 495 531,94</b>	<b>112 325 152,74</b>	<b>-1 170 379,20</b>	<b>-1,03%</b>
<b>B1 Allocations RMI/RSA</b>	<b>97 459 097,87</b>	<b>97 061 304,53</b>	<b>-397 793,34</b>	<b>-0,41%</b>
B11 Allocations	97 217 870,34	96 789 324,66	-428 545,68	-0,44%
B12 Régularisations	241 227,53	271 979,87	30 752,34	12,75%
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>7 909 167,41</b>	<b>7 851 810,75</b>	<b>-57 356,66</b>	<b>-0,73%</b>
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 583 776,20	1 637 766,62	53 990,42	3,41%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	4 185 488,44	4 356 718,41	171 229,97	4,09%
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	413 880,38	84 759,46	-329 120,92	-79,52%
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	311 364,00	302 264,00	-9 100,00	-2,92%
B25 Fonds social européen	1 414 658,39	1 470 302,26	55 643,87	3,93%
<b>B3 Action sociale</b>	<b>4 962 373,54</b>	<b>3 976 070,19</b>	<b>-986 303,35</b>	<b>-19,88%</b>
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 233 420,00	2 167 824,90	-65 595,10	-2,94%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	2 258 475,72	1 382 796,40	-875 679,32	-38,77%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	383 977,82	311 948,89	-72 028,93	-18,76%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	86 500,00	113 500,00	27 000,00	31,21%
<b>B4 Logement</b>	<b>3 164 893,12</b>	<b>3 435 967,27</b>	<b>271 074,15</b>	<b>8,57%</b>
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	1 382 527,91	1 525 307,01	142 779,10	10,33%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 782 365,21	1 910 660,26	128 295,05	7,20%
<b>C Autonomie</b>	<b>110 503 609,81</b>	<b>118 012 512,32</b>	<b>7 508 902,51</b>	<b>6,80%</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>54 212 978,89</b>	<b>58 668 418,45</b>	<b>4 455 439,56</b>	<b>8,22%</b>
C11 Aide sociale	1 484 384,62	1 420 947,70	-63 436,92	-4,27%
C12 Hébergement	12 154 682,72	13 728 956,83	1 574 274,11	12,95%
C13 APA	40 561 822,55	43 507 518,92	2 945 696,37	7,26%
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	12 089,00	10 995,00	-1 094,00	-9,05%
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>56 290 630,92</b>	<b>59 344 093,87</b>	<b>3 053 462,95</b>	<b>5,42%</b>
C21 PCH et ACTP	21 280 438,61	23 718 018,57	2 437 579,96	11,45%
C22 Hébergement	32 109 976,79	32 820 176,20	710 199,41	2,21%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 646 457,85	2 623 333,91	-23 123,94	-0,87%
C24 Participation MDPH	216 357,67	136 165,19	-80 192,48	-37,06%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	37 400,00	46 400,00	9 000,00	24,06%
<b>D Éducation</b>	<b>6 730 398,14</b>	<b>6 830 075,81</b>	<b>99 677,67</b>	<b>1,48%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>6 426 476,76</b>	<b>6 379 449,32</b>	<b>-47 027,44</b>	<b>-0,73%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	93 783,71	0,00	-93 783,71	-100,00%
D12 Equipement	151 022,29	124 167,52	-26 854,77	-17,78%
D13 Entretien et réparations	552 605,94	501 802,88	-50 803,06	-9,19%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 629 064,82	5 753 478,92	124 414,10	2,21%
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>303 921,38</b>	<b>450 626,49</b>	<b>146 705,11</b>	<b>48,27%</b>
D21 Aides à l'enseignement	303 921,38	450 626,49	146 705,11	48,27%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>2 737 497,84</b>	<b>2 768 631,77</b>	<b>31 133,93</b>	<b>1,14%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>2 194 971,84</b>	<b>2 160 673,09</b>	<b>-34 298,75</b>	<b>-1,56%</b>
E11 Développement des collections	37 644,17	40 884,58	3 240,41	8,61%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	2 078 875,34	2 052 228,23	-26 647,11	-1,28%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	78 452,33	67 560,28	-10 892,05	-13,88%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>446 997,64</b>	<b>488 701,21</b>	<b>41 703,57</b>	<b>9,33%</b>
E22 Aides au fonctionnement	446 997,64	488 701,21	41 703,57	9,33%
<b>E3 Archives</b>	<b>95 528,36</b>	<b>119 257,47</b>	<b>23 729,11</b>	<b>24,84%</b>
E31 Développement des collections	6 436,70	3 849,99	-2 586,71	-40,19%
E32 Traitement et conservation	63 372,09	102 624,84	39 252,75	61,94%
E33 Médiation culturelle	25 719,57	12 782,64	-12 936,93	-50,30%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>2 355 164,69</b>	<b>2 187 794,93</b>	<b>-167 369,76</b>	<b>-7,11%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>1 515 536,78</b>	<b>1 470 365,08</b>	<b>-45 171,70</b>	<b>-2,98%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	1 279 996,27	1 228 819,49	-51 176,78	-4,00%
F12 Sports de pleine nature	235 540,51	241 545,59	6 005,08	2,55%
<b>F2 Jeunesse</b>	<b>839 627,91</b>	<b>717 429,85</b>	<b>-122 198,06</b>	<b>-14,55%</b>
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	522 607,67	469 024,88	-53 582,79	-10,25%
F22 Insertion des jeunes	317 020,24	248 404,97	-68 615,27	-21,64%

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>19 811 755,16</b>	<b>19 642 017,54</b>	<b>-169 737,62</b>	<b>-0,86%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>1 348 507,99</b>	<b>1 211 564,12</b>	<b>-136 943,87</b>	<b>-10,16%</b>
G11 Etudes	110 749,11	196 292,70	85 543,59	77,24%
G13 Programme de prévention des inondations	732 405,22	495 450,00	-236 955,22	-32,35%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	41 493,13	36 796,77	-4 696,36	-11,32%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	463 860,53	483 024,65	19 164,12	4,13%
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>2 570 734,78</b>	<b>2 514 414,75</b>	<b>-56 320,03</b>	<b>-2,19%</b>
G21 Pépinières	26 947,65	25 767,00	-1 180,65	-4,38%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 695 648,43	1 772 410,75	76 762,32	4,53%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	848 138,70	716 237,00	-131 901,70	-15,55%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>101 320,00</b>	<b>132 934,22</b>	<b>31 614,22</b>	<b>31,20%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	101 320,00	132 934,22	31 614,22	31,20%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>15 791 192,39</b>	<b>15 783 104,45</b>	<b>-8 087,94</b>	<b>-0,05%</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 674 020,08	15 676 818,79	2 798,71	0,02%
G42 Autres actions de sécurité civile	117 172,31	106 285,66	-10 886,65	-9,29%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 608 432,09</b>	<b>6 374 671,92</b>	<b>766 239,83</b>	<b>13,66%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>401 149,89</b>	<b>380 500,00</b>	<b>-20 649,89</b>	<b>-5,15%</b>
H11 Numérique	283 430,00	380 500,00	97 070,00	34,25%
H13 Aéroport de Carcassonne	117 719,89	0,00	-117 719,89	-100,00%
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>306 576,20</b>	<b>265 812,60</b>	<b>-40 763,60</b>	<b>-13,30%</b>
H21 Contrats territoriaux	0,00	15 000,00	15 000,00	
H22 Aides aux équipements publics communaux	3 800,00	0,00	-3 800,00	-100,00%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	134 776,20	136 312,60	1 536,40	1,14%
H24 Lutte contre la désertification médicale	118 000,00	64 500,00	-53 500,00	-45,34%
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
<b>H3 Coopération décentralisée</b>	<b>138 191,04</b>	<b>357 114,17</b>	<b>218 923,13</b>	<b>158,42%</b>
H31 Programmes de coopération décentralisée	138 191,04	357 114,17	218 923,13	158,42%
<b>H4 Tourisme</b>	<b>2 638 965,27</b>	<b>2 724 242,66</b>	<b>85 277,39</b>	<b>3,23%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 374 255,85	2 398 301,50	24 045,65	1,01%
H42 Marque "Pays cathare"	264 709,42	325 941,16	61 231,74	23,13%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 759 515,95</b>	<b>1 987 450,13</b>	<b>227 934,18</b>	<b>12,95%</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	777 748,82	1 168 885,95	391 137,13	50,29%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	981 767,13	559 713,69	-422 053,44	-42,99%
H53 Programme hydro-agricole	0,00	258 850,49	258 850,49	
<b>H6 Inondations</b>	<b>364 033,74</b>	<b>659 552,36</b>	<b>295 518,62</b>	<b>81,18%</b>
H61 Inondations octobre 2018	364 033,74	659 552,36	295 518,62	81,18%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>14 500 937,15</b>	<b>12 085 830,88</b>	<b>-2 415 106,27</b>	<b>-16,65%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>10 289 142,90</b>	<b>8 857 391,55</b>	<b>-1 431 751,35</b>	<b>-13,92%</b>
I11 Etudes	0,00	0,00	0,00	
I13 Entretien et gestion du réseau	8 625 359,33	7 506 601,02	-1 118 758,31	-12,97%
I14 Imprévus et divers	1 310 948,44	913 651,24	-397 297,20	-30,31%
I15 Parc et laboratoire Routier	352 835,13	437 139,29	84 304,16	23,89%
<b>I2 Transports</b>	<b>4 211 794,25</b>	<b>3 228 439,33</b>	<b>-983 354,92</b>	<b>-23,35%</b>
I22 Transports scolaires	4 069 500,77	3 228 439,33	-841 061,44	-20,67%
I23 Transports réguliers et à la demande	128 025,48	0,00	-128 025,48	-100,00%
I24 Etudes et frais de gestion	14 268,00	0,00	-14 268,00	-100,00%
<b>K Administration générale</b>	<b>135 125 203,22</b>	<b>138 189 253,09</b>	<b>3 064 049,87</b>	<b>2,27%</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>111 751 091,37</b>	<b>113 039 028,05</b>	<b>1 287 936,68</b>	<b>1,15%</b>
K11 Rémunération du personnel	107 894 277,73	109 342 641,78	1 448 364,05	1,34%
K12 Actions de formation	574 367,68	542 399,90	-31 967,78	-5,57%
K13 Actions de prévention	94 215,48	53 769,43	-40 446,05	-42,93%
K14 Action sociale	3 188 230,48	3 100 216,94	-88 013,54	-2,76%
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>12 918 401,91</b>	<b>15 223 150,67</b>	<b>2 304 748,76</b>	<b>17,84%</b>
K21 Dette	2 374 671,02	2 388 984,78	14 313,76	0,60%
K22 Provisions pour charges et imprévus	457 000,00	505 410,00	48 410,00	10,59%
K23 Subventions diverses	108 681,65	99 961,95	-8 719,70	-8,02%
K24 Créances, pertes et reversements	9 978 049,24	12 228 793,94	2 250 744,70	22,56%
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>3 863 837,87</b>	<b>3 603 374,11</b>	<b>-260 463,76</b>	<b>-6,74%</b>
K31 Systèmes d'information	3 347 392,44	3 138 204,20	-209 188,24	-6,25%
K32 Télécommunications	516 445,43	465 169,91	-51 275,52	-9,93%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>6 591 872,07</b>	<b>6 323 700,26</b>	<b>-268 171,81</b>	<b>-4,07%</b>
K41 Moyens courants des services	2 656 276,45	2 609 988,71	-46 287,74	-1,74%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 935 595,62	3 713 711,55	-221 884,07	-5,64%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>2 795 388,18</b>	<b>2 913 870,34</b>	<b>118 482,16</b>	<b>4,24%</b>
<b>L1 Pilotage stratégique</b>	<b>1 831 344,28</b>	<b>1 874 148,02</b>	<b>42 803,74</b>	<b>2,34%</b>
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 474 258,73	1 469 538,91	-4 719,82	-0,32%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	18 084,61	25 555,63	7 471,02	41,31%
L13 Pilotage de l'administration	339 000,94	379 053,48	40 052,54	11,81%
<b>L2 Communication externe</b>	<b>964 043,90</b>	<b>1 039 722,32</b>	<b>75 678,42</b>	<b>7,85%</b>
L21 Actions de communication	964 043,90	1 039 722,32	75 678,42	7,85%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>456 778 502,99</b>	<b>463 646 483,15</b>	<b>6 867 980,16</b>	<b>1,50%</b>



**Annexe du compte administratif 2019**  
**Section d'investissement (crédits réels sans RAT et Refinancement)**

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>54 588,52</b>	<b>382 598,00</b>	<b>328 009,48</b>	<b>600,88%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>54 588,52</b>	<b>382 598,00</b>	<b>328 009,48</b>	<b>600,88%</b>
A13 Modes d'accueil	54 588,52	382 598,00	328 009,48	600,88%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>1 128 851,86</b>	<b>1 141 149,81</b>	<b>12 297,95</b>	<b>1,09%</b>
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>#DIV/0!</b>
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	0,00	60 000,00	60 000,00	#DIV/0!
<b>B4 Logement</b>	<b>1 128 851,86</b>	<b>1 081 149,81</b>	<b>-47 702,05</b>	<b>-4,23%</b>
B42 Aides aux personnes - FUL	211 408,92	248 618,41	37 209,49	17,60%
B43 Aides à la construction	283 157,74	260 931,54	-22 226,20	-7,85%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	117 745,29	83 135,00	-34 610,29	-29,39%
B45 ANRU	516 539,91	488 464,86	-28 075,05	-5,44%
<b>C Autonomie</b>	<b>452 363,00</b>	<b>733 088,00</b>	<b>280 725,00</b>	<b>62,06%</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>288 200,00</b>	<b>510 500,00</b>	<b>222 300,00</b>	<b>77,13%</b>
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	288 200,00	510 500,00	222 300,00	77,13%
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>164 163,00</b>	<b>222 588,00</b>	<b>58 425,00</b>	
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	164 163,00	222 588,00	58 425,00	
<b>D Education</b>	<b>11 075 712,67</b>	<b>9 368 297,80</b>	<b>-1 707 414,87</b>	<b>-15,42%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>11 075 712,67</b>	<b>9 368 297,80</b>	<b>-1 707 414,87</b>	<b>-15,42%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	9 450 391,80	8 433 514,50	-1 016 877,30	-10,76%
D12 Equipement	1 625 320,87	934 783,30	-690 537,57	-42,49%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>2 453 684,42</b>	<b>2 198 957,14</b>	<b>-254 727,28</b>	<b>-10,38%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>282 452,73</b>	<b>218 795,44</b>	<b>-63 657,29</b>	<b>-22,54%</b>
E11 Développement des collections	208 499,34	210 114,54	1 615,20	0,77%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	73 953,39	8 680,90	-65 272,49	-88,26%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>2 106 807,93</b>	<b>1 886 300,47</b>	<b>-220 507,46</b>	<b>-10,47%</b>
E21 Aides à l'investissement	2 106 807,93	1 886 300,47	-220 507,46	-10,47%
<b>E3 Archives</b>	<b>64 423,76</b>	<b>93 861,23</b>	<b>29 437,47</b>	<b>45,69%</b>
E31 Développement des collections	7 153,48	3 349,31	-3 804,17	-53,18%
E33 Action culturelle	57 270,28	90 511,92	33 241,64	58,04%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>843 633,58</b>	<b>1 253 274,12</b>	<b>409 640,54</b>	<b>48,56%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>843 633,58</b>	<b>1 253 274,12</b>	<b>409 640,54</b>	<b>48,56%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	428 534,00	341 460,00	-87 074,00	-20,32%
F12 Sports de pleine nature	415 099,58	911 814,12	496 714,54	119,66%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>6 544 869,51</b>	<b>8 392 906,84</b>	<b>1 848 037,33</b>	<b>28,24%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>4 201 208,55</b>	<b>6 602 321,42</b>	<b>2 401 112,87</b>	<b>57,15%</b>
G12 Programme AEP Assainissement	3 483 101,00	4 666 750,35	1 183 649,35	33,98%
G13 Programme de prévention des inondations	673 983,73	1 875 573,18	1 201 589,45	178,28%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	44 123,82	59 997,89	15 874,07	
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>1 674 049,95</b>	<b>923 878,29</b>	<b>-750 171,66</b>	<b>-44,81%</b>
G21 Pépinières	46 962,26	44 878,00	-2 084,26	-4,44%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 627 087,69	879 000,29	-748 087,40	-45,98%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>4 571,40</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 571,40</b>	<b>-100,00%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	4 571,40	0,00	-4 571,40	-100,00%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>665 039,61</b>	<b>866 707,13</b>	<b>201 667,52</b>	<b>30,32%</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	641 160,61	698 803,10	57 642,49	8,99%
G42 Autres actions de sécurité civile	23 879,00	167 904,03	144 025,03	603,15%

	CA 2018	CA 2019	Evol° en €	Evol° en %
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>15 838 597,89</b>	<b>12 130 571,82</b>	<b>-3 708 026,07</b>	<b>-23,41%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>3 319 195,32</b>	<b>2 539 514,25</b>	<b>-779 681,07</b>	<b>-23,49%</b>
H11 Numérique	3 200 000,00	1 821 633,25	-1 378 366,75	-43,07%
H12 Port de Port la Nouvelle	0,00	592 881,00	592 881,00	#DIV/0!
H13 Aéroport de Carcassonne	119 195,32	0,00	-119 195,32	-100,00%
H14 LGV	0,00	125 000,00	125 000,00	#DIV/0!
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>5 165 731,47</b>	<b>4 976 594,67</b>	<b>-189 136,80</b>	<b>-3,66%</b>
H21 Contrats d'agglomération	1 579 503,67	423 789,67	-1 155 714,00	-73,17%
H22 Aides aux constructions publiques	3 408 376,57	4 178 605,00	770 228,43	22,60%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	138 791,23	374 200,00	235 408,77	169,61%
H24 Lutte contre la désertification médicale	39 060,00	0,00	-39 060,00	-100,00%
<b>H4 Tourisme</b>	<b>335 243,16</b>	<b>191 095,61</b>	<b>-144 147,55</b>	<b>-43,00%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	335 243,16	191 095,61	-144 147,55	-43,00%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 868 327,94</b>	<b>1 559 070,85</b>	<b>-309 257,09</b>	<b>-16,55%</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	336 748,51	318 609,85	-18 138,66	-5,39%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	23 591,27	144 622,00	121 030,73	513,03%
H53 Programme hydro-agricole	1 507 988,16	1 095 839,00	-412 149,16	-27,33%
<b>H6 Inondations</b>	<b>5 150 100,00</b>	<b>2 864 296,44</b>	<b>-2 285 803,56</b>	<b>-44,38%</b>
H61 Inondations octobre 2018	5 150 100,00	2 864 296,44	-2 285 803,56	-44,38%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>33 496 486,92</b>	<b>39 920 258,42</b>	<b>6 423 771,50</b>	<b>19,18%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>33 496 486,92</b>	<b>39 920 258,42</b>	<b>6 423 771,50</b>	<b>19,18%</b>
I11 Etudes	457 255,14	604 379,36	147 124,22	32,18%
I12 Travaux neufs	8 878 972,61	9 211 223,65	332 251,04	3,74%
I13 Entretien et gestion du réseau	15 452 438,52	15 746 322,77	293 884,25	1,90%
I14 Imprévus et divers	6 772 225,12	12 378 533,06	5 606 307,94	82,78%
I16 Subventions d'investissement	1 935 595,53	1 979 799,58	44 204,05	2,28%
<b>K Administration générale</b>	<b>23 104 283,47</b>	<b>24 253 693,23</b>	<b>1 149 409,76</b>	<b>4,97%</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>2 533,20</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 533,20</b>	
K14 Action sociale	2 533,20	0,00	-2 533,20	
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>18 981 605,38</b>	<b>19 475 437,77</b>	<b>493 832,39</b>	<b>2,60%</b>
K21 Dette	18 913 701,93	19 408 999,24	495 297,31	2,62%
K22 Provisions pour charges et imprévus	20 000,00	0,00	-20 000,00	-100,00%
K23 Subventions diverses	8 123,63	24 777,03	16 653,40	205,00%
K24 Créances, pertes et reversements	39 779,82	41 661,50	1 881,68	4,73%
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>1 919 778,03</b>	<b>1 353 964,06</b>	<b>-565 813,97</b>	<b>-29,47%</b>
K31 Systèmes d'information	1 901 024,83	1 347 462,59	-553 562,24	-29,12%
K32 Télécommunications	18 753,20	6 501,47	-12 251,73	-65,33%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>2 200 366,86</b>	<b>3 424 291,40</b>	<b>1 223 924,54</b>	<b>55,62%</b>
K41 Moyens courants des services	413 366,70	440 645,62	27 278,92	6,60%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	1 787 000,16	2 983 645,78	1 196 645,62	66,96%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>39 197,43</b>	<b>46 404,60</b>	<b>7 207,17</b>	<b>18,39%</b>
<b>L2 Communication externe</b>	<b>39 197,43</b>	<b>46 404,60</b>	<b>7 207,17</b>	<b>18,39%</b>
L21 Actions de communication	39 197,43	46 404,60	7 207,17	18,39%
<b>Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>95 032 269,27</b>	<b>99 821 199,78</b>	<b>4 788 930,51</b>	<b>5,04%</b>

## Département de l'Aude

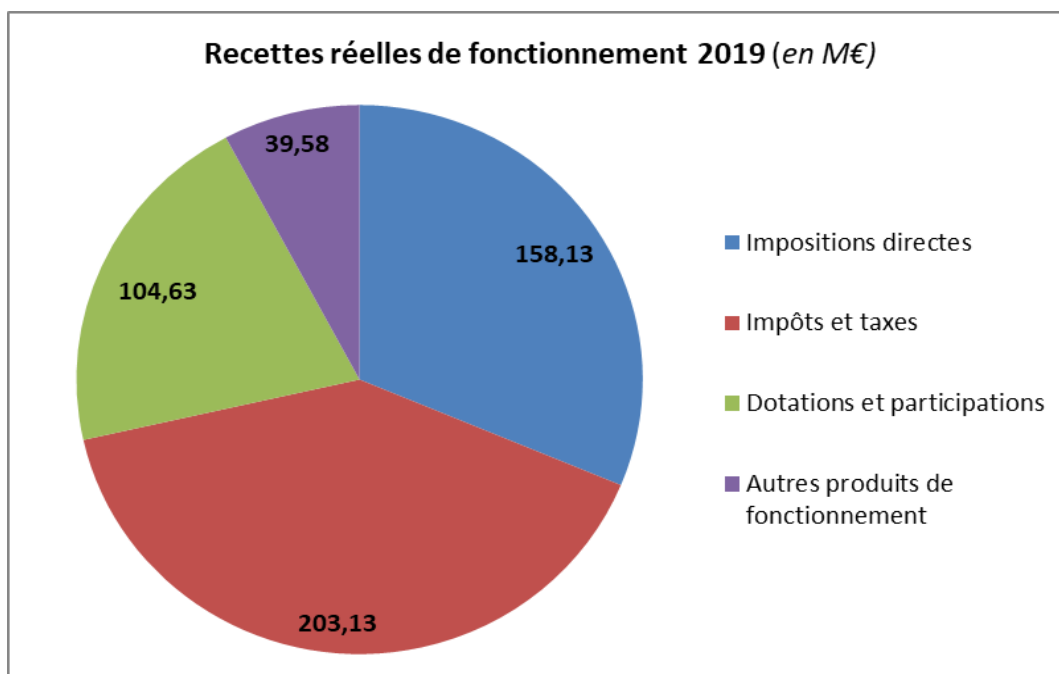
Session du 14 avril 2020

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2019

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département, la réalisation du budget 2019 a nécessairement été marquée par la reconstruction du territoire liée aux inondations d'octobre 2018. Ainsi, l'année 2019 s'est caractérisée par une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 14,1 M€ (+ 2,87 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,87 M€ (+ 1,5 %) principalement sur la mission autonomie, le Département a vu son autofinancement progresser de 7,2 M€. En investissement, les dépenses d'équipement s'établissent à 80,12 M€ contre 75,85 M€ en 2018. A contrario, les recettes baissent de 15,12 M€ dont les subventions perçues au titre des inondations. Le recours à l'emprunt est stable (35 M€) dans un contexte où les taux proposés demeurent bas permettant au Département de poursuivre ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise tout en assurant la reconstruction du territoire suite aux inondations de 2018.

#### 1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 505,47 M€ contre 491,37 M€ en 2018, soit une hausse de 14,10 M€.

Les *impositions directes* augmentent globalement de 4,7 M€.

La principale recette de la fiscalité directe locale est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 121,53 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 8<sup>ième</sup> année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales révisées chaque année (+ 3 %). Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de 1,01 M€ et passe de 11,7 M€ en 2018 à 12,73 M€ en 2019.

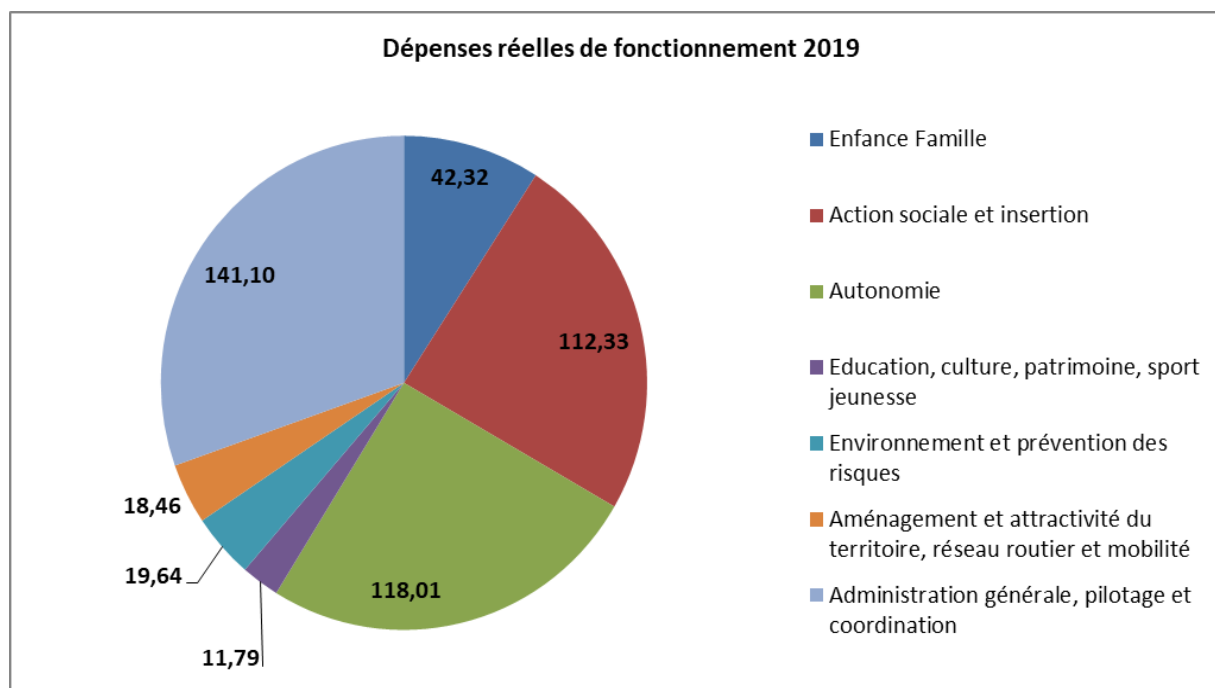
Concernant les *autres impôts et taxes*, les droits de mutation s'établissent à 62,04 M€, soit + 6,48 M€. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en hausse de 4,41 M€ et s'élève à 60,77 M€ et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'établit à 54,74 M€.

Pour les *dotations et participations*, d'un montant global de 104,63 M€, elles enregistrent une augmentation de 1,64 M€ (soit + 1,60 %) en lien avec la mise en place, en loi de finances 2019, de deux nouveaux fonds, le fonds de stabilisation (2,11 M€) et le fonds de lutte contre la pauvreté (0,62 M€) dont le département bénéficie. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable depuis 2 ans, pour s'établir à 67,75 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement et son montant diminue donc de façon plus marquée qu'en 2018 (- 0,23 M€) pour s'établir à 11,62 M€.

Concernant les *autres produits de fonctionnement*, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établissent à 22,09 M€. Les produits de gestion (9,78 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (8,77 M€) concentrés sur l'autonomie (8,15 M€), dont 4,88 M€ pour les personnes âgées et 3,27 M€ pour les personnes en situation de handicap, et l'enfance famille (0,62 M€).

Enfin, on retrouve pour 7,71 M€, divers produits dont les produits du domaine (1,24 M€), des produits financiers et exceptionnels qui s'élèvent à 5,23 M€, comprenant notamment le remboursement des assurances suite au sinistre de la catastrophe naturelle d'octobre 2018 (1,41 M€).

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 463,65 M€ en progression de 6,87 M€ par rapport à 2018.

Cette évolution concerne essentiellement la mission autonomie (+ 7,51 M€) dont + 4,46 M€ pour les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées et + 3,05 M€ pour les personnes handicapées. Ainsi, l'APA progresse de 2,61 M€, les frais d'hébergement PA – PH de 2,28 M€ et la PCH de 2,53 M€. Les dépenses d'aide sociale à l'enfance baissent de 0,80 M€ malgré une hausse des dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 0,91 M€) et aux lieux de vie et d'accueil (+ 0,56 M€). A contrario, la dotation à la SAE baisse de 2,19 M€ pour s'établir à 4,68 M€. Sur la mission action sociale et insertion, les allocations RSA sont en légère diminution (- 0,43 M€) en raison d'un nombre de foyers bénéficiaires moindre. Les crédits de l'action sociale baissent également en lien avec le fonds de secours d'extrême urgence affecté en 2018 suite aux inondations d'octobre.

Au final, les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) restent au global dynamiques, soit + 4,72 M€.

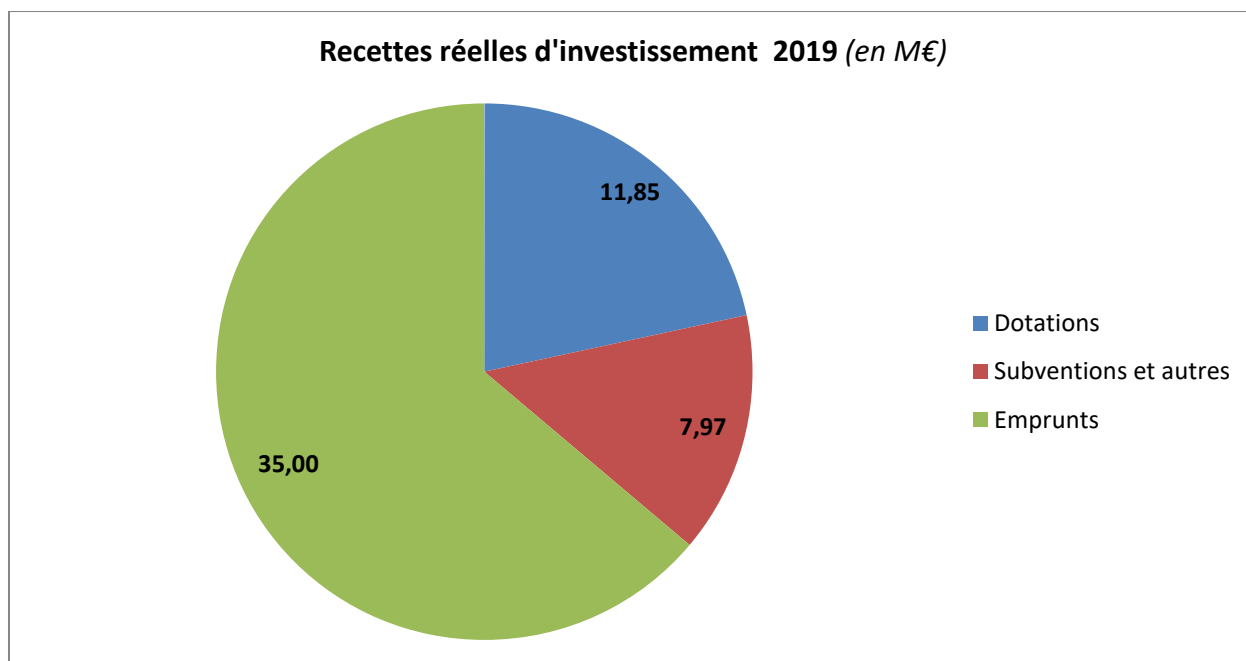
Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses du personnel qui ne progressent que de 1,45 M€ en lien avec le glissement vieillesse technicité, les effectifs ayant été maîtrisés. Les crédits finances augmentent et, notamment, la contribution aux fonds de péréquation (+ 1,45 M€) et les opérations techniques (+ 0,59 M€).

### **3) Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 54,82 M€, en diminution de 15,12 M€ par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse se concentre sur le poste subventions et autres où la majorité des dons et subventions relatifs aux inondations d'octobre 2018 ont été enregistrés fin 2018.

Les dotations se répartissent entre le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (8,55 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), le solde de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2018 (0,92 M€) qui est remplacée pour 2019 par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour sa part forfaitaire (0,15 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 35 M€ comme en 2018, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles et de poursuite des travaux et subventions aux communes liés aux inondations d'octobre 2018.



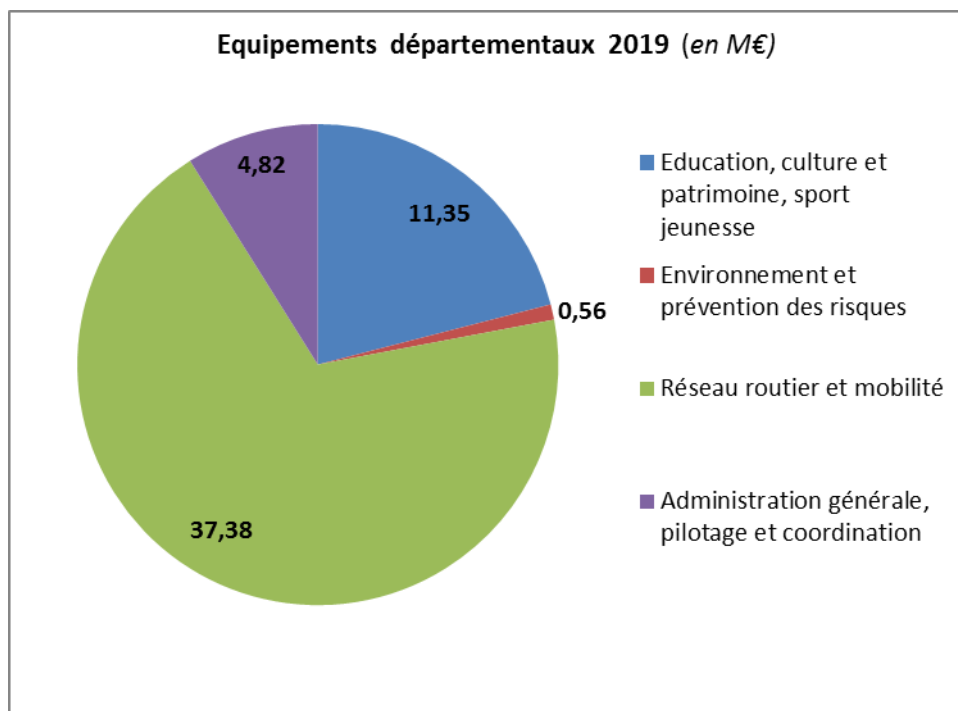
#### **4) Les dépenses réelles d'investissement**

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 80,12 M€, sont en hausse de 4,27 M€.

##### **a) Les équipements départementaux**

Les équipements départementaux s'élèvent à 54,11 M€ contre 48,96 M€ en 2018. La principale hausse est concentrée sur la mission Réseau routier et mobilité (+ 5,98 M€) avec notamment les travaux sur la rocade Est de Narbonne et le barreau de raccordement RD34/6113 à Alzonne. Le montant des réparations liées aux inondations d'octobre 2018 se chiffre à 11,58 M€. A noter également la hausse du programme logistique et patrimoine (+ 1,22 M€) avec la construction du CMS de Léznigan-Corbières ou encore les travaux sur les bâtiments départementaux.

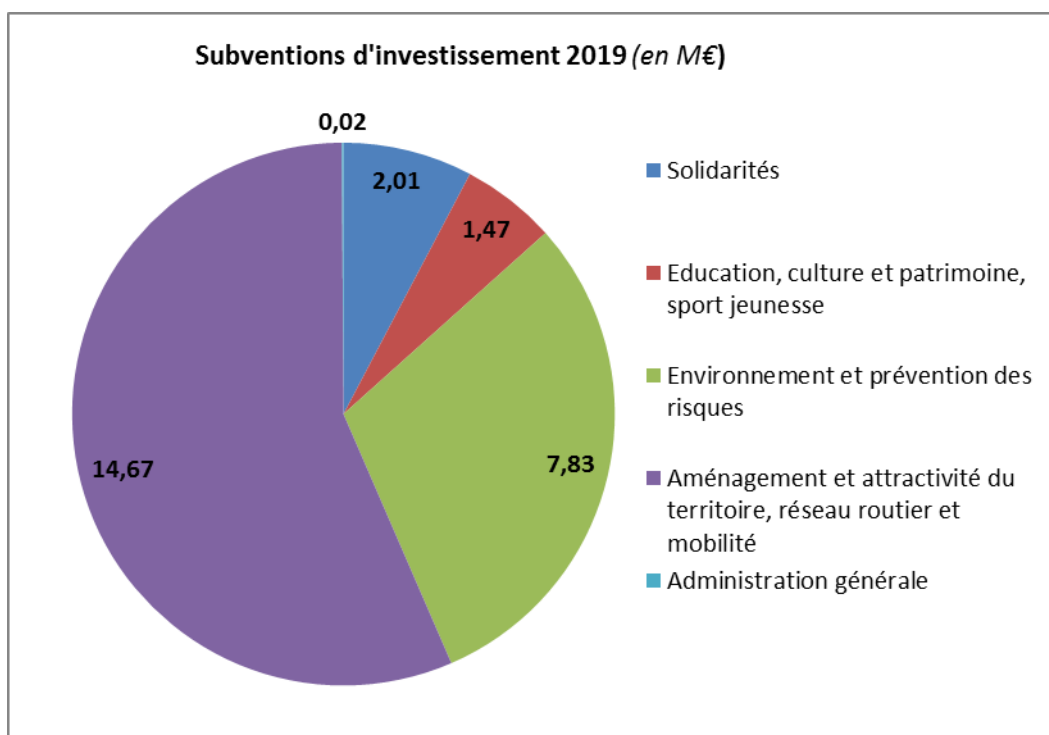
Par ailleurs, concernant la mission Education, 4,83 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Les Fontailles à Castelnaudary. Enfin, la mission Environnement et prévention des risques s'élève à 0,56 M€ avec principalement le programme Eau (0,01 M€ pour les études du Pont de Ferrals) et les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,41 M€).



## b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2019 (26,01 M€) sont relativement stables (- 0,88 M€).

Les missions Aménagement et attractivité du territoire et Réseau routier et mobilités avec 14,67 M€ concentrent plus de la moitié des subventions d'équipement principalement avec les subventions pour les équipements publics communaux (4,18 M€), pour la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (2,86 M€), le THD (1,82 M€) ou encore la voirie publique communale (1,98 M€). S'agissant de la mission Environnement et préventions des risques (7,83 M€), on retrouve les subventions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (4,67 M€), le financement de la prévention des inondations (1,88 M€) ou encore le remboursement du capital des emprunts pour la construction des casernes du SDIS (0,7 M€). La mission Culture et patrimoine s'élève à 1,08 M€ avec le financement des équipements culturels communaux et intercommunaux (0,67 M€) et l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€). La mission Sport jeunesse totalise 0,39 M€ répartis sur les équipements sportifs (0,34 M€) et les sentiers de randonnées (0,05 M€). Enfin, les solidarités (2,01 M€) regroupent l'enfance (0,38 M€) et le financement d'établissements d'accueil du jeune enfant comme la crèche du Viguière à Carcassonne (0,31 M€), l'action sociale et l'insertion avec le financement de la réhabilitation et la construction de logement sociaux (0,83 M€) et l'autonomie avec l'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées ou handicapées (0,73 M€).



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2019, la dette du département s'élève à 202,26 M€, soit + 15,59 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,3 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,18 % et la capacité de désendettement de 4,84 ans. Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

## 6) Le résultat 2019

A la clôture de l'exercice 2019, le Département voit son autofinancement progresser de 7,2 M€ pour s'établir à 41,8 M€. En effet, la progression des recettes (+ 14,1 M€) plus favorable que celle des dépenses (+ 6,9 M€) a permis d'éviter l'effet ciseau connu ces dernières années notamment en 2017. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des Allocations Individuelles de Solidarité, seule la conduite, ces dernières années, d'une gestion rigoureuse a permis au Département le maintien d'un service public de qualité tout en œuvrant pour le développement du territoire. Ainsi, le niveau des dépenses d'équipement est en progression et a permis de poursuivre la reconstruction du territoire suite aux inondations de 2018. Le besoin de financement a été couvert par le recours à l'emprunt, stable permettant ainsi de préserver le fonds de roulement à hauteur de 51,5 M€ et d'assurer le financement de nouveaux projets dès l'exercice 2020.



Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°1

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 - budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2019 et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** le compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2019,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- constatant sa conformité avec le compte de gestion, d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 concernant le budget principal qui s'élève en dépenses à 595 547 400,16 € et en recettes à 592 370 025,94 €,
- de prendre acte de la mise à disposition d'une présentation brève et synthétique du compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

## Département de l'Aude

Session du 14 avril 2020

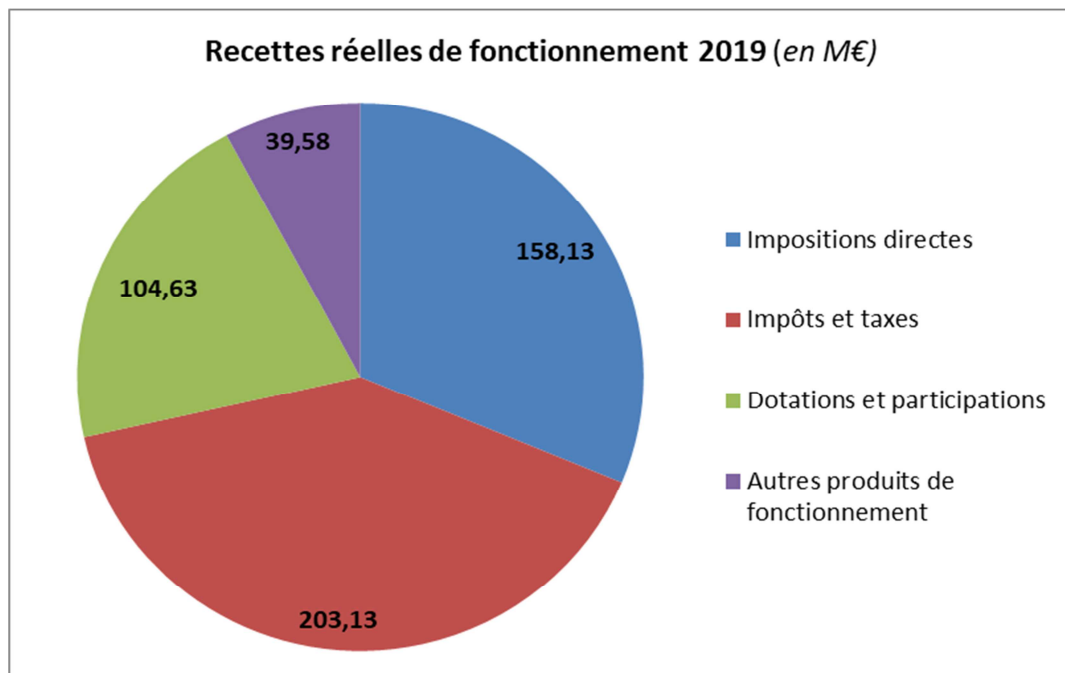
### Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles

#### du compte administratif 2019

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

Au-delà de la poursuite des engagements de la collectivité pour renforcer l'attractivité du territoire, tout en conservant les solidarités humaines au cœur de l'action du Département, la réalisation du budget 2019 a nécessairement été marquée par la reconstruction du territoire liée aux inondations d'octobre 2018. Ainsi, l'année 2019 s'est caractérisée par une progression des recettes réelles de fonctionnement de + 14,1 M€ (+ 2,87 %) avec notamment la hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties (sans augmentation des taux), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la taxe sur les conventions d'assurance (TSCA). Grâce à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement qui n'ont augmenté que de 6,87 M€ (+ 1,5 %) principalement sur la mission autonomie, le Département a vu son autofinancement progresser de 7,2 M€. En investissement, les dépenses d'équipement s'établissent à 80,12 M€ contre 75,85 M€ en 2018. A contrario, les recettes baissent de 15,12 M€ dont les subventions perçues au titre des inondations. Le recours à l'emprunt est stable (35 M€) dans un contexte où les taux proposés demeurent bas permettant au Département de poursuivre ses engagements pour accompagner des projets structurants et soutenir l'économie audoise tout en assurant la reconstruction du territoire suite aux inondations de 2018.

#### 1) Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 505,47 M€ contre 491,37 M€ en 2018, soit une hausse de 14,10 M€.

Les *impositions directes* augmentent globalement de 4,7 M€.

La principale recette de la fiscalité directe locale est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 121,53 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 8<sup>ième</sup> année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales révisées chaque année (+ 3 %). Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de 1,01 M€ et passe de 11,7 M€ en 2018 à 12,73 M€ en 2019.

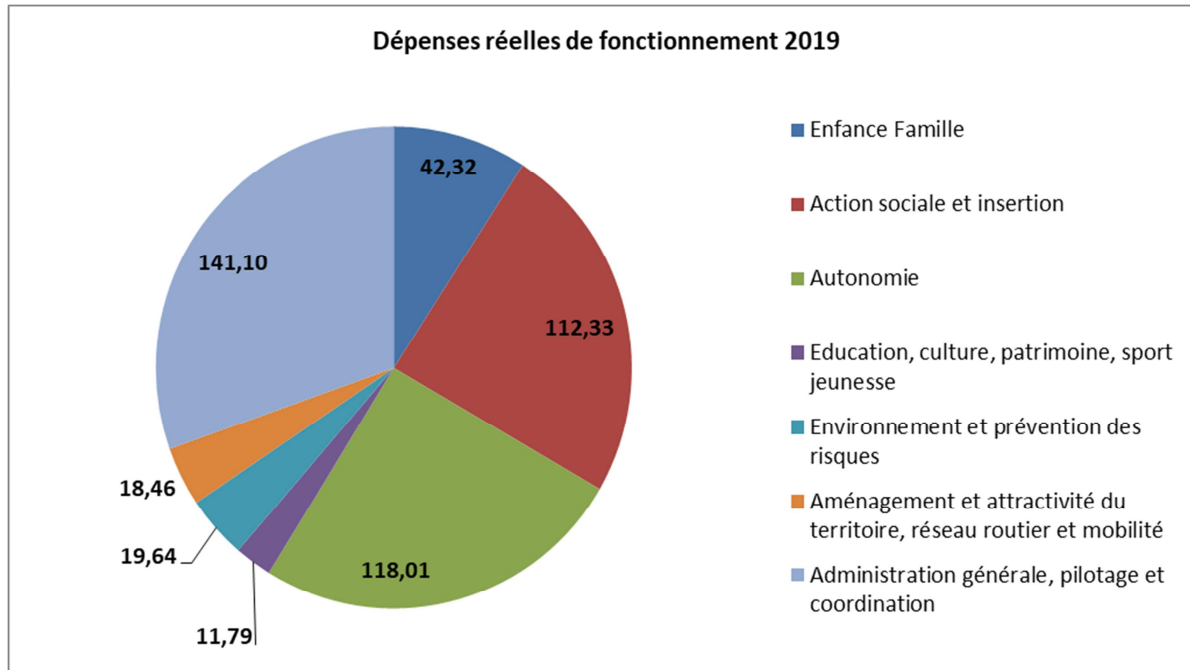
Concernant les *autres impôts et taxes*, les droits de mutation s'établissent à 62,04 M€, soit + 6,48 M€. La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est en hausse de 4,41 M€ et s'élève à 60,77 M€ et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) s'établit à 54,74 M€.

Pour les *dotations et participations*, d'un montant global de 104,63 M€, elles enregistrent une augmentation de 1,64 M€ (soit + 1,60 %) en lien avec la mise en place, en loi de finances 2019, de deux nouveaux fonds, le fonds de stabilisation (2,11 M€) et le fonds de lutte contre la pauvreté (0,62 M€) dont le département bénéficie. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable depuis 2 ans, pour s'établir à 67,75 M€. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement et son montant diminue donc de façon plus marquée qu'en 2018 (- 0,23 M€) pour s'établir à 11,62 M€.

Concernant les *autres produits de fonctionnement*, les recettes versées par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de l'APA s'établissent à 22,09 M€. Les produits de gestion (9,78 M€) se composent essentiellement des recouvrements d'aide sociale (8,77 M€) concentrés sur l'autonomie (8,15 M€), dont 4,88 M€ pour les personnes âgées et 3,27 M€ pour les personnes en situation de handicap, et l'enfance famille (0,62 M€).

Enfin, on retrouve pour 7,71 M€, divers produits dont les produits du domaine (1,24 M€), des produits financiers et exceptionnels qui s'élèvent à 5,23 M€, comprenant notamment le remboursement des assurances suite au sinistre de la catastrophe naturelle d'octobre 2018 (1,41 M€).

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 463,65 M€ en progression de 6,87 M€ par rapport à 2018.

Cette évolution concerne essentiellement la mission autonomie (+ 7,51 M€) dont + 4,46 M€ pour les dépenses d'aide sociale aux personnes âgées et + 3,05 M€ pour les personnes handicapées. Ainsi, l'APA progresse de 2,61 M€, les frais d'hébergement PA – PH de 2,28 M€ et la PCH de 2,53 M€. Les dépenses d'aide sociale à l'enfance baissent de 0,80 M€ malgré une hausse des dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 0,91 M€) et aux lieux de vie et d'accueil (+ 0,56 M€). A contrario, la dotation à la SAE baisse de 2,19 M€ pour s'établir à 4,68 M€. Sur la mission action sociale et insertion, les allocations RSA sont en légère diminution (- 0,43 M€) en raison d'un nombre de foyers bénéficiaires moindre. Les crédits de l'action sociale baissent également en lien avec le fonds de secours d'extrême urgence affecté en 2018 suite aux inondations d'octobre. Au final, les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) restent au global dynamiques, soit + 4,72 M€.

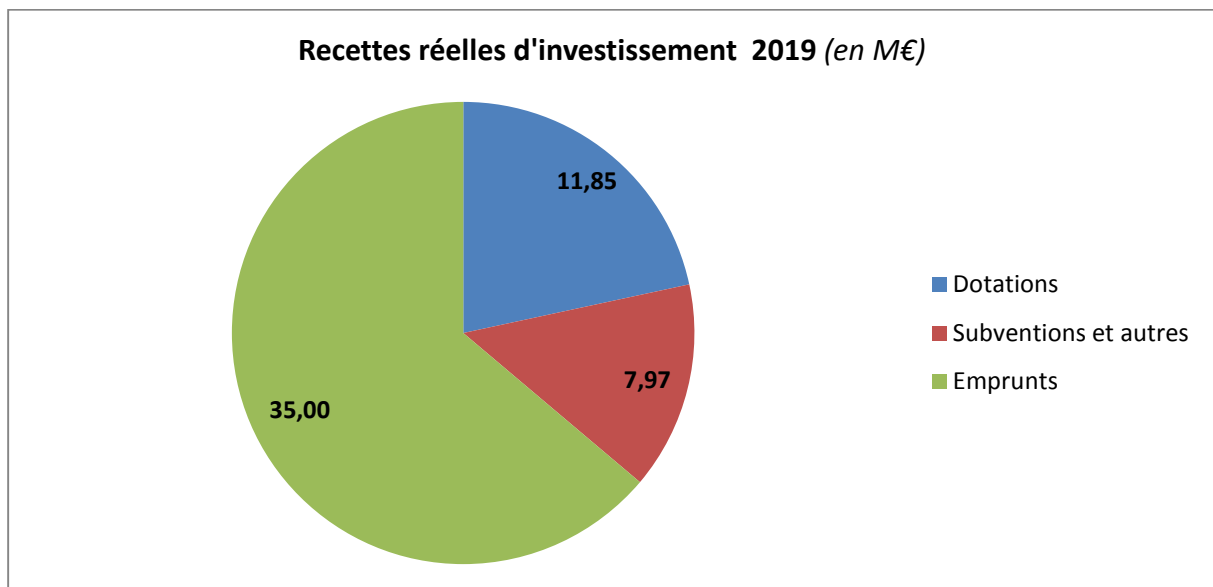
Les autres dépenses ont été globalement maîtrisées y compris les dépenses du personnel qui ne progressent que de 1,45 M€ en lien avec le glissement vieillesse technicité, les effectifs ayant été maîtrisés. Les crédits finances augmentent et, notamment, la contribution aux fonds de péréquation (+ 1,45 M€) et les opérations techniques (+ 0,59 M€).

## 3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 54,82 M€, en diminution de 15,12 M€ par rapport à l'exercice 2018. Cette baisse se concentre sur le poste subventions et autres où la majorité des dons et subventions relatifs aux inondations d'octobre 2018 a été enregistrée fin 2018.

Les dotations se répartissent entre le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (8,55 M€), la dotation départementale d'équipement des collèges (2,24 M€), le solde de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2018 (0,92 M€) qui est remplacée pour 2019 par la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID) pour sa part forfaitaire (0,15 M€).

Le recours à l'emprunt s'est élevé à 35 M€ comme en 2018, ce qui a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles et de poursuite des travaux et subventions aux communes liés aux inondations d'octobre 2018.



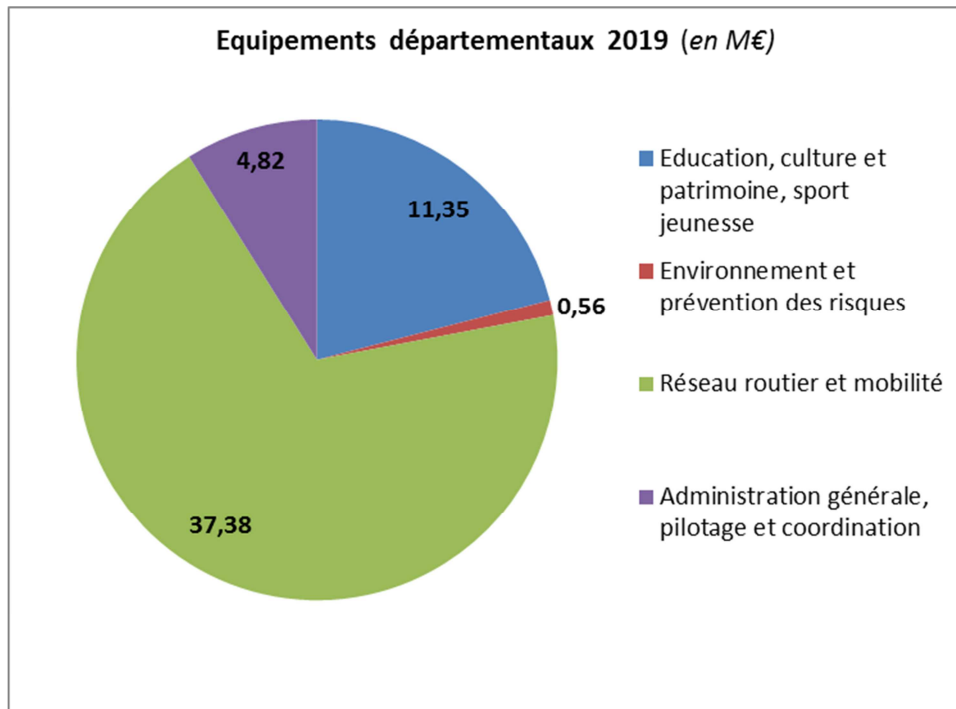
#### 4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 80,12 M€, sont en hausse de 4,27 M€.

##### a) Les équipements départementaux

Les équipements départementaux s'élèvent à 54,11 M€ contre 48,96 M€ en 2018. La principale hausse est concentrée sur la mission Réseau routier et mobilité (+ 5,98 M€) avec notamment les travaux sur la rocade Est de Narbonne et le barreau de raccordement RD34/6113 à Alzonne. Le montant des réparations liées aux inondations d'octobre 2018 se chiffre à 11,58 M€. A noter également la hausse du programme logistique et patrimoine (+ 1,22 M€) avec la construction du CMS de Lézignan-Corbières ou encore les travaux sur les bâtiments départementaux.

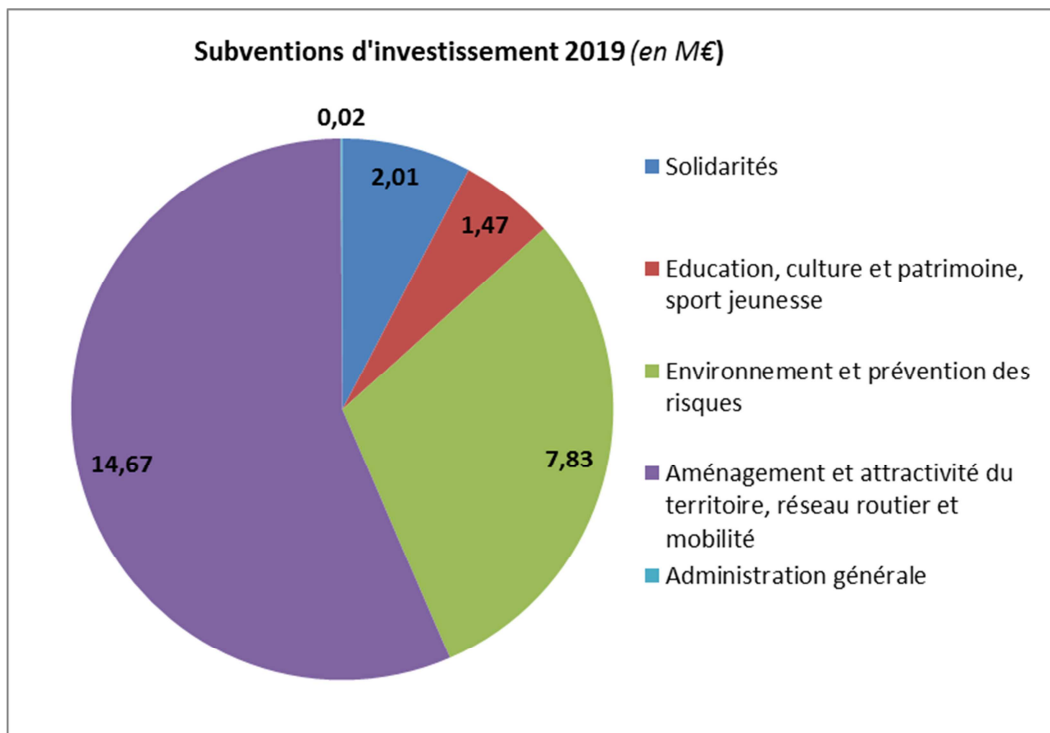
Par ailleurs, concernant la mission Education, 4,83 M€ ont été consacrés à la reconstruction du collège Les Fontanilles à Castelnaudary. Enfin, la mission Environnement et prévention des risques s'élève à 0,56 M€ avec principalement le programme Eau (0,01 M€ pour les études du Pont de Ferrals) et les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles (0,41 M€).



## b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. Globalement, les subventions versées en 2019 (26,01 M€) sont relativement stables (- 0,88 M€).

Les missions Aménagement et attractivité du territoire et Réseau routier et mobilités avec 14,67 M€ concentrent plus de la moitié des subventions d'équipement principalement avec les subventions pour les équipements publics communaux (4,18 M€), pour la reconstruction des infrastructures communales suites aux inondations (2,86 M€), le THD (1,82 M€) ou encore la voirie publique communale (1,98 M€). S'agissant de la mission Environnement et préventions des risques (7,83 M€), on retrouve les subventions pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement (4,67 M€), le financement de la prévention des inondations (1,88 M€) ou encore le remboursement du capital des emprunts pour la construction des casernes du SDIS (0,7 M€). La mission Culture et patrimoine s'élève à 1,08 M€ avec le financement des équipements culturels communaux et intercommunaux (0,67 M€) et l'investissement sur les sites pôles du Pays Cathare (0,4 M€). La mission Sport jeunesse totalise 0,39 M€ répartis sur les équipements sportifs (0,34 M€) et les sentiers de randonnées (0,05 M€). Enfin, les solidarités (2,01 M€) regroupent l'enfance (0,38 M€) et le financement d'établissements d'accueil du jeune enfant comme la crèche du Viguiier à Carcassonne (0,31 M€), l'action sociale et l'insertion avec le financement de la réhabilitation et la construction de logement sociaux (0,83 M€) et l'autonomie avec l'aide à l'investissement des établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées ou handicapées (0,73 M€).



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2019, la dette du département s'élève à 202,26 M€, soit + 15,59 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. La part des taux fixes représente 66,3 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,18 % et la capacité de désendettement de 4,84 ans. Globalement, la dette du département est saine et sécurisée avec 100 % de l'encours positionné sur du risque 1A, sur lequel le département paye des taux fixes et variables classiques. La dette n'est donc pas exposée à un risque de dégradation excessive des taux d'intérêts.

## 6) Le résultat 2019

A la clôture de l'exercice 2019, le Département voit son autofinancement progresser de 7,2 M€ pour s'établir à 41,8 M€. En effet, la progression des recettes (+ 14,1 M€) plus favorable que celle des dépenses (+ 6,9 M€) a permis d'éviter l'effet ciseau connu ces dernières années notamment en 2017. Dans un contexte de pression croissante sur les ressources et de dynamisme des Allocations Individuelles de Solidarité, seule la conduite, ces dernières années, d'une gestion rigoureuse a permis au Département le maintien d'un service public de qualité tout en œuvrant pour le développement du territoire. Ainsi, le niveau des dépenses d'équipement est en progression et a permis de poursuivre la reconstruction du territoire suite aux inondations de 2018. Le besoin de financement a été couvert par le recours à l'emprunt, stable permettant ainsi de préserver le fonds de roulement à hauteur de 51,5 M€ et d'assurer le financement de nouveaux projets dès l'exercice 2020.



**BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT - REEL hors excédent**  
**ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2019**

Envoyé en préfecture le 15/04/2020  
 Reçu en préfecture le 15/04/2020  
 Affiché le   
 ID : 011-221100019-20200414-CA\_2019\_B20-BF

Chapitre	Nature	Budget 2019	Montant restant engagé au 31/12/2019	Montant Titré	RAR 2019
<b>024</b>		<b>150 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	024	150 000,00		0,00	0,00
<b>10</b>		<b>10 993 307,50</b>		<b>9 482 557,15</b>	<b>0,00</b>
	10222	8 549 557,00		8 549 557,15	0,00
	10251	2 443 750,50		933 000,00	0,00
<b>13</b>		<b>14 100 531,85</b>		<b>10 053 971,49</b>	<b>0,00</b>
	1322	1 500 000,00		1 482 944,83	0,00
	1311	1 122 286,00		1 217 362,50	0,00
	1312	983 157,00		895 478,00	0,00
	1314	590 416,50		593 317,50	0,00
	1313	20 000,00		30 000,00	0,00
	13172	180 000,00		0,00	0,00
	1318	181 069,00		205 226,00	0,00
	1321	1 384 349,35		1 133 332,68	0,00
	1322	50 000,00		0,00	0,00
	1324	564 720,00		264 514,03	0,00
	1325	0,00		0,00	0,00
	13272	200 000,00		222 710,17	0,00
	13278	59 930,00		0,00	0,00
	1328	9 200,00		0,00	0,00
	1332	2 238 404,00		2 238 404,00	0,00
	1341	917 935,77		917 935,78	0,00
	1345	717 000,00		705 464,00	0,00
	1346	3 382 064,23		147 282,00	0,00
<b>16</b>		<b>54 804 500,00</b>	<b>2 737 500,00</b>	<b>35 000 000,00</b>	<b>2 737 500,00</b>
	1641	37 737 500,00	2 737 500,00	35 000 000,00	2 737 500,00
	16449	17 067 000,00		0,00	0,00
<b>204</b>		<b>21 353,00</b>		<b>21 353,00</b>	<b>0,00</b>
	204142	21 353,00		21 353,00	0,00
<b>23</b>		<b>0,00</b>		<b>9 909,66</b>	<b>0,00</b>
	231312	0,00		9 909,66	0,00
<b>26</b>		<b>7 623,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	261	7 623,00		0,00	0,00
<b>27</b>		<b>257 524,00</b>		<b>254 154,68</b>	<b>0,00</b>
	2748	250 000,00		246 218,68	0,00
	275	7 524,00		7 936,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>80 334 839,35</b>	<b>2 737 500,00</b>	<b>54 821 945,98</b>	<b>2 737 500,00</b>

Le présent état indique les restes à réaliser de la section d'investissement concernant le budget principal pour l'exercice 2019 qui est arrêté à la somme de deux millions sept cent trente sept mille cinq cents euros en recettes et il est constaté qu'il n'y a pas de reste à réaliser en dépenses d'investissement.

Fait à Carcassonne, le 31 décembre 2019,  
 Le Payeur départemental,

L'ordonnateur

P/Le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

  
 Emmanuel FOURNIER

L'Inspecteur Divisionnaire  
 des Finances Publiques  
 Eric GERARD



Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : autorisations de programme des budgets annexes
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Délibérations du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant les autorisations de programme des budgets annexes du laboratoire vétérinaire, de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'autorisations de programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et individualisées au cours de l'exercice 2019.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

En 2019, la totalité des AP des différents budgets annexes a été individualisée.

	AP initiale	AP révisée	AP individualisée
<b>Laboratoire vétérinaire départemental</b>	<b>154 000,00</b>	<b>154 000,00</b>	<b>154 000,00</b>
Acquisition de matériel	54 000,00	54 000,00	54 000,00
Programme bâtiments 2019	100 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>Mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement</b>	<b>81 900,00</b>	<b>95 400,00</b>	<b>95 400,00</b>
Acquisition de matériel	68 400,00	68 400,00	68 400,00
Logistique et patrimoine - Achat véhicule	13 500,00	27 000,00	27 000,00
<b>Parc départemental et Laboratoire Routier</b>	<b>4 482 400,00</b>	<b>4 482 400,00</b>	<b>4 482 400,00</b>
Mobilier	31 200,00	31 200,00	31 200,00
Matériels non roulants	1 395 200,00	1 395 200,00	1 395 200,00
Matériels roulants	3 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00
Outillage	56 000,00	56 000,00	56 000,00
<b>Total général</b>	<b>4 718 300,00</b>	<b>4 731 800,00</b>	<b>4 731 800,00</b>

Les autorisations de programme pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire concernent l'acquisition de matériel et outillage technique ainsi que le réaménagement du garage afin de permettre une extension des locaux du laboratoire.

Pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement, il est prévu d'acquérir du matériel et outillage technique (mesure de débit, préleveur, appareil de recherche de fuites...) et l'achat d'un fourgon rehaussé avec motricité renforcée.

Le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier, a permis de financer l'achat de mobilier, de divers matériels roulants et non roulants (tracteurs épareuse, tractopelles, camions, matériels de viabilité hivernale, de VL, fourgons d'interventions et véhicules sécurité viabilité) et de l'outillage.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme des budgets annexes.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°12

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 – autorisations de programme – budgets annexes**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** les délibérations du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant les autorisations de programme des budgets annexes du laboratoire vétérinaire, de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental et laboratoire routier et les délibérations des décisions modificatives du budget 2019,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- de prendre acte du bilan des individualisations des autorisations de programme (AP) 2019 des budgets annexes, soit :
  - 154 000 € pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental,
  - 95 400 € pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement,
  - 4 482 400 € pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2019, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2019 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2019, le compte administratif du laboratoire vétérinaire se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 221 586,53 €, et le montant des recettes à 1 240 667,37 €, soit un solde positif sur l'exercice de 19 080,84 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire vétérinaire présente un excédent d'investissement de 43 824,31 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 220 299,11	1 220 299,11	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 287,42	20 368,26	19 080,84	24 743,47	43 824,31
<b>Total</b>	<b>1 221 586,53</b>	<b>1 240 667,37</b>	<b>19 080,84</b>	<b>24 743,47</b>	<b>43 824,31</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>1 161 828,44</b>	<b>1 220 297,81</b>	<b>58 469,37</b>	<b>5,03%</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	753 998,82	818 221,67	64 222,85	8,52%
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	407 829,62	402 076,14	-5 753,48	-1,41%
<b>Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>1,30</b>	<b>1,30</b>	
Ressources humaines	0,00	1,30	1,30	
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 161 828,44</b>	<b>1 220 299,11</b>	<b>58 470,67</b>	<b>5,03%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 161 828,44</b>	<b>1 220 299,11</b>	<b>58 470,67</b>	<b>5,03%</b>

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 220 299,11 € sont en augmentation par rapport à l'année dernière, soit 0,06 M€.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal est en augmentation de 0,06 M€ soit + 8,52 % en lien avec l'accroissement d'activité du laboratoire. Elle représente près de 67 % des recettes réelles de fonctionnement. L'activité du laboratoire vétérinaire départemental est relativement stable (- 0,01 M€) avec notamment les produits des taxes d'analyses (- 8 289,69 €) qui sont en baisse, le remboursement de frais par d'autres structures (+ 5 592 €), les autres participations de l'Etat (- 4 160 €) ainsi que le montant correspondant à l'écart nécessaire à l'arrondi du montant du prélèvement à la source (1,30 €).

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>192 819,88</b>	<b>246 213,54</b>	<b>53 393,66</b>	<b>27,69%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>944 884,76</b>	<b>953 717,31</b>	<b>8 832,55</b>	<b>0,93%</b>
Ressources humaines	868 475,82	884 011,70	15 535,88	1,79%
Systèmes d'information et télécommunications	13 589,63	12 112,55	-1 477,08	-10,87%
Logistique et patrimoine	62 819,31	57 593,06	-5 226,25	-8,32%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 137 704,64</b>	<b>1 199 930,85</b>	<b>62 226,21</b>	<b>5,47%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 123,80</b>	<b>20 368,26</b>	<b>-3 755,54</b>	<b>-15,57%</b>
Amortissements	24 123,80	20 368,26	-3 755,54	-15,57%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 161 828,44</b>	<b>1 220 299,11</b>	<b>58 470,67</b>	<b>5,03%</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 199 930,85 € et sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 0,06 M€) soit + 5,47 %.

L'augmentation observée sur la **mission « Aménagement et attractivité du territoire »** est essentiellement due à l'achat de médicaments et de fournitures indispensables au fonctionnement du service. Quant à la **mission « Administration générale »** (+ 8 832,55 €), la hausse concerne le programme « ressources humaines » (+ 0,02 M€) principalement le poste de formations en lien avec la spécificité du service. Le programme « systèmes d'information et télécommunications » est en diminution (- 1 477,08 €) tout comme le poste « logistique et patrimoine » (- 5 226,25 €) en lien avec les frais de maintenance.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 123,80</b>	<b>20 368,26</b>	<b>-3 755,54</b>	<b>-15,57%</b>
Amortissements	24 123,80	20 368,26	-3 755,54	-15,57%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>24 123,80</b>	<b>20 368,26</b>	<b>-3 755,54</b>	<b>-15,57%</b>

Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements. En effet, le budget du laboratoire vétérinaire n'a dégagé aucun besoin de financement lors de l'exercice 2019.



- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>13 468,18</b>	<b>1 287,42</b>	-12 180,76	-90,44%
<b>Administration générale</b>	<b>457,62</b>	<b>0,00</b>	-457,62	-100,00%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	
Logistique et patrimoine	457,62	0,00	-457,62	-100,00%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>13 925,80</b>	<b>1 287,42</b>	<b>-12 638,38</b>	<b>-90,76%</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 925,80</b>	<b>1 287,42</b>	<b>-12 638,38</b>	<b>-90,76%</b>

D'un montant de 1 287,42 €, les dépenses de la section d'investissement sont en nette diminution par rapport à l'année dernière (- 0,01 M€) soit - 90,76 %. La seule dépense concerne l'activité du laboratoire vétérinaire et plus précisément l'achat de matériel technique (kit curatif Millipore). En effet, de nombreuses mises en conformité des bâtiments ont été réalisées les années précédentes.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2019 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2019 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2019 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°13

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** le compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2019,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental qui est conforme au compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 1 221 586,53 € et en recettes à 1 240 667,37 €.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département 2019 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2019, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2019 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2019, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 032 062,04 € et le montant des recettes à 1 031 755,62 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 306,42 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 28 601,07 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	1 008 710,64	1 008 710,64	0,00	0,00	0,00
Investissement	23 351,40	23 044,98	-306,42	28 907,49	28 601,07
Total	1 032 062,04	1 031 755,62	-306,42	28 907,49	28 601,07

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	977 630,57	999 998,28	22 367,71	2,29%
Prise en charge du déficit du budget annexe	463 860,53	483 024,65	19 164,12	4,13%
Activité du service eau et assainissement	513 770,04	516 973,63	3 203,59	0,62%
Administration générale	0,00	2,36	2,36	0,00%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>977 630,57</b>	<b>1 000 000,64</b>	<b>22 370,07</b>	<b>2,29%</b>
Opérations d'ordre	5 065,00	8 710,00	3 645,00	71,96%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>982 695,57</b>	<b>1 008 710,64</b>	<b>26 015,07</b>	<b>2,65%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 1 000 000,64 € sont supérieures à l'année dernière, soit + 2,29 %.

Les produits relatifs à l'activité du service eau et assainissement sont en très légère hausse de 3 203,59 €. Le montant des travaux aux collectivités (participation des communes conventionnées, recherche de fuite, contrôle des dispositifs d'auto-surveillance, prestation défense incendie) est en diminution (- 8 696,81 €) ainsi que la refacturation de mise à disposition de personnel pour l'ATD (- 11 791,00 €), les participations de l'Agence de l'Eau (+ 23 691,40 €) sont en augmentation et le montant de 2,36 € représente l'écart nécessaire à l'arrondi du montant du prélèvement à la source.

Le montant de la prise en charge du déficit du budget annexe augmente de 19 164,12 € et représente 48,30 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	208 063,88	193 509,96	-14 553,92	-6,99%
<b>Administration générale</b>	<b>751 723,25</b>	<b>792 155,70</b>	<b>40 432,45</b>	<b>5,38%</b>
Ressources humaines	733 401,31	775 921,20	42 519,89	5,80%
Budget et finances	546,31	172,33	-373,98	-68,46%
Systèmes d'information et télécommunications	6 683,28	6 454,13	-229,15	-3,43%
Logistique et patrimoine	11 092,35	9 608,04	-1 484,31	-13,38%
<b> FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>959 787,13</b>	<b>985 665,66</b>	<b>25 878,53</b>	<b>2,70%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>22 724,44</b>	<b>23 044,98</b>	<b>320,54</b>	<b>1,41%</b>
Amortissements	22 724,44	23 044,98	320,54	1,41%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>982 511,57</b>	<b>1 008 710,64</b>	<b>26 199,07</b>	<b>2,67%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 985 665,66 €, et sont relativement stables par rapport à 2018, soit + 2,70 %.

La baisse observée sur la **mission « Environnement et prévention des risques »**, de 14 553,92 €, est due à des dépenses moindres en lien avec l'analyse des eaux résiduaires. Concernant les remboursements de frais à la collectivité de rattachement, ces derniers et principalement ceux en lien avec l'activité du service eau et assainissement, connaissent une évolution à la hausse (+ 5 035,62 €). Quant à la **mission « Administration générale »**, l'augmentation observée (+ 40 432,45 €) est due principalement au poste « ressources humaines » du fait de l'évolution de carrière des agents ainsi que de l'impact en année pleine des effectifs. Les postes « budget et finances », « système d'information et télécommunications » sont stables. Quant au poste « logistique et patrimoine », une diminution de consommation des carburants est observée (- 1 484,31 €).

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	23 268,00	0,00	-23 268,00	-100,00%
Administration générale (1068)	0,00	0,00	0,00	-
<b> INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>23 268,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-23 268,00</b>	<b>-100,00%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>22 724,44</b>	<b>23 044,98</b>	<b>320,54</b>	<b>1,41%</b>
Amortissements	22 724,44	23 044,98	320,54	1,41%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>45 992,44</b>	<b>23 044,98</b>	<b>-22 947,46</b>	<b>-49,89%</b>

Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements. En effet, l'acquisition du véhicule éligible au financement de l'agence de l'eau est décalée sur 2020.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Environnement et prévention des risques	8 929,20	14 641,40	5 712,20	63,97%
Administration générale	13 002,00	0,00	-13 002,00	-100,00%
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	
Logistique et patrimoine	13 002,00	0,00	-13 002,00	-100,00%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>21 931,20</b>	<b>14 641,40</b>	<b>-7 289,80</b>	<b>-33,24%</b>
Opérations d'ordre	5 065,00	8 710,00	3 645,00	71,96%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>26 996,20</b>	<b>23 351,40</b>	<b>-3 644,80</b>	<b>-13,50%</b>

D'un montant de 14 641,40 €, les dépenses réelles d'investissement baissent de 7 289,80 €, soit - 33,24 %.

La principale baisse (- 13 002,00 €) est liée à l'achat en 2018 d'un véhicule pour les besoins du service. A l'inverse, le poste matériel et outillage technique enregistré, en 2019, une hausse. Il s'agit essentiellement de l'acquisition d'un débitmètre à ultrason.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2019 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2019 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2019 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°14

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** le compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2019,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,



## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement qui est conforme au compte de gestion et s'élève en dépenses à 1 032 062,04 € et en recettes à 1 031 755,62 €.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2019, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable public concernant le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier.

Je vous rappelle que le résultat 2019 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2019, le compte administratif du parc départemental et laboratoire routier se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 741 519,40 € et le montant des recettes à 8 849 452,64 €, soit un solde positif sur l'exercice de 107 993,24 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental et laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 3 160 316,87 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	7 517 320,60	7 517 320,60	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 224 198,80	1 332 132,04	107 933,24	3 052 383,63	3 160 316,87
<b>Total</b>	<b>8 741 519,40</b>	<b>8 849 452,64</b>	<b>107 933,24</b>	<b>3 052 383,63</b>	<b>3 160 316,87</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>7 336 100,42</b>	<b>7 513 429,55</b>	<b>177 329,13</b>	<b>2,42%</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	352 835,13	437 139,29	84 304,16	23,89%
Activité du Parc départemental	6 983 265,29	7 076 290,26	93 024,97	1,33%
<b>Administration générale</b>	<b>11 668,25</b>	<b>3 891,05</b>	<b>-7 777,20</b>	<b>-66,65%</b>
Ressources humaines	107,52	1,52	-106,00	-98,59%
Budget et finances	11 560,73	3 889,53	-7 671,20	-66,36%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>7 347 768,67</b>	<b>7 517 320,60</b>	<b>169 551,93</b>	<b>2,31%</b>
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 347 768,67</b>	<b>7 517 320,60</b>	<b>169 551,93</b>	<b>2,31%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 7 517 320,60 € sont en hausse par rapport à l'année dernière de 169 551,93 €, soit + 2,31 %. L'activité du parc départemental et laboratoire routier pour un montant de 7 076 290,26 € représente 94,13 % des recettes totales et est en hausse de 93 024,97 € par rapport à l'exercice précédent.

Il s'agit principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès de Département.

Les autres recettes, à la marge, concernent le fonds de compensation TVA (3 889,53 €) et le service ressources humaines avec l'écart nécessaire à l'arrondi du montant du prélèvement à la source (1,52 €).

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 437 139,29 €, en hausse de 84 304,16 €.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>3 728 486,27</b>	<b>3 888 696,46</b>	<b>160 210,19</b>	<b>4,30%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2 394 914,35</b>	<b>2 468 205,10</b>	<b>73 290,75</b>	<b>3,06%</b>
Ressources humaines	2 271 798,15	2 235 547,71	-36 250,44	-1,60%
Budget et finances	6 709,52	777,56	-5 931,96	-88,41%
Systèmes d'information et télécommunications	12 731,13	8 018,47	-4 712,66	-37,02%
Logistique et patrimoine	103 675,55	223 861,36	120 185,81	115,92%
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>6 123 400,62</b>	<b>6 356 901,56</b>	<b>233 500,94</b>	<b>3,81%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 224 368,05</b>	<b>1 160 419,04</b>	<b>-63 949,01</b>	<b>-5,22%</b>
Amortissements	1 224 368,05	1 139 619,04	-84 749,01	-6,92%
Cessions	0,00	20 800,00	20 800,00	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 347 768,67</b>	<b>7 517 320,60</b>	<b>169 551,93</b>	<b>2,31%</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 6 356 901,56 € sont en hausse comparées à l'exercice précédent (+ 0,23 M€), soit + 3,81 %.

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental et laboratoire routier concernent : les fournitures de voirie (0,88 M€), les fournitures d'entretien du matériel (0,68 M€), les frais de combustibles et carburants (0,92 M€) et les locations mobilières (0,31 M€). Ces dépenses sont en hausse de 0,16 M€.

Les ressources humaines, d'un montant de 2,24 M€, sont en baisse de 0,04 M€, soit - 1,6 % par rapport à l'année dernière.

Les dépenses relatives aux systèmes d'informations et télécommunications diminuent de 4 712,66 € par rapport à 2018 notamment les frais de télécommunications.

Le poste logistique et patrimoine passe de 0,10 M€ à 0,22 M€, soit une augmentation de 0,12 M€ qui résulte de la prise en charge de la cotisation d'assurance des véhicules précédemment portée par le budget principal.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>FCTVA</b>	<b>197 211,08</b>	<b>171 713,00</b>	<b>-25 498,08</b>	<b>-12,93%</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>197 211,08</b>	<b>171 713,00</b>	<b>-25 498,08</b>	<b>-0,13</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 224 368,05</b>	<b>1 160 419,04</b>	<b>-63 949,01</b>	<b>-5,22%</b>
Amortissements	1 224 368,05	1 139 619,04	-84 749,01	-6,92%
Cessions	0,00	20 800,00	20 800,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 421 579,13</b>	<b>1 332 132,04</b>	<b>-89 447,09</b>	<b>-6,29%</b>

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 0,17 M€ correspondent au fond de compensation de la TVA. Ce dernier est en baisse de 25 498,08 € en lien avec la baisse des dépenses 2018. Les opérations d'ordre passent, elles, de 1,22 M€ à 1,16 M€ suite à la baisse des dotations aux amortissements.

Au total, les recettes d'investissement sont en baisse de 89 447,09 €.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Parc départemental</b>	<b>902 065,24</b>	<b>1 224 198,80</b>	<b>322 133,56</b>	<b>35,71%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>147 981,99</b>	<b>0,00</b>	<b>-147 981,99</b>	<b>-100,00%</b>
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00	
Budget et finances	0,00	0,00	0,00	
Logistique et patrimoine	147 981,99	0,00	-147 981,99	-100,00%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>1 050 047,23</b>	<b>1 224 198,80</b>	<b>174 151,57</b>	<b>16,59%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 050 047,23</b>	<b>1 224 198,80</b>	<b>174 151,57</b>	<b>16,59%</b>

D'un montant de 1,22 M€, les dépenses d'investissement sont en hausse (+ 0,17 M€) par rapport à l'exercice précédent, soit + 16,59 %.

Les dépenses du parc départemental et laboratoire routier concernent principalement l'achat de matériel et outillage technique lié à la réalisation de la mission du parc départemental (tracteurs épareuse, tractopelles, camions, matériels de viabilité hivernale, de VL, fourgons d'interventions et véhicules sécurité viabilité). Elles sont en hausse cette année (+ 0,32 M€). Aucune dépense concernant le poste logistique et patrimoine n'a été réalisée pour 2019 contrairement à 2018 car les travaux d'aménagement des bâtiments du Parc ont été décalés en 2020.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2019 du budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2019 pour le budget annexe du parc départemental et laboratoire routier. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2019 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°15

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 - budget annexe du parc départemental / laboratoire routier**

**VU** le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** le compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2019,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 concernant le budget annexe du parc départemental / laboratoire routier qui est conforme avec le compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 8 741 519,40 € et le montant des recettes à 8 849 452,64 €.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique Service préparation budgétaire et prospective financière Commission ressources
--

Session du 14 avril 2020 - Rapport d'activité 2019 : budget annexe de la structure accueil enfance
--

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2019 de la structure accueil enfance.

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.





# **Structure Accueil Enfance de l'Aude**



Bilan d'activité 2019

# I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

## A – Historique et missions

---

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois. Cette réorganisation a été présentée au Comité Technique Paritaire du 14 Novembre 2017.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes:

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des CMS dans le cadre d'un conflit familial

4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

### **Profil des mineurs accueillis :**

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*», ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre Département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

La Cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, réalise toutes les évaluations des Mineurs Non Accompagnés recueillis.

## **L'observation et l'évaluation à la SAE :**

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

## **L'orientation des mineurs à partir de la SAE :**

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des CMS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,

- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

## ***B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance***

---

Depuis le CTP du 21 décembre 2018, la Direction Enfance-Famille et au sein de celle-ci, la Structure Accueil Enfance, ont poursuivi les différentes actions alors énoncées qui visaient à faire évoluer le dispositif MNA, à conduire l'élaboration de son projet de service, de ses modalités de prise en charge des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et de sa structuration en termes de postes.

### **1. Structuration de l'encadrement de la SAE**

Le projet présenté lors du dernier CTP posait des organigrammes cibles pour les unités ASE de Carcassonne et de Narbonne et pour le dispositif de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. Il posait des principes d'organisation qui seront approfondis dans le cadre du projet de service.

L'idée première reste de centrer la SAE sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique.

Les spécificités de la SAE ont ainsi amené la collectivité à poser plusieurs jalons en la matière, avec par exemple l'apparition des fonctions de coordinateurs lors du CTP du 14 novembre 2017. Suite à un bilan effectué de l'organisation actuelle et dans une volonté d'intégrer la notion de soutien technique dans l'organisation du service, la Direction Enfance Famille avait proposé une articulation des missions d'encadrement de la SAE autour de responsables d'unités et de conseillers techniques. Cette perspective présentée lors du CTP de décembre 2018 devait être approfondie et faire l'objet d'un travail de précisions des missions de chaque acteur.

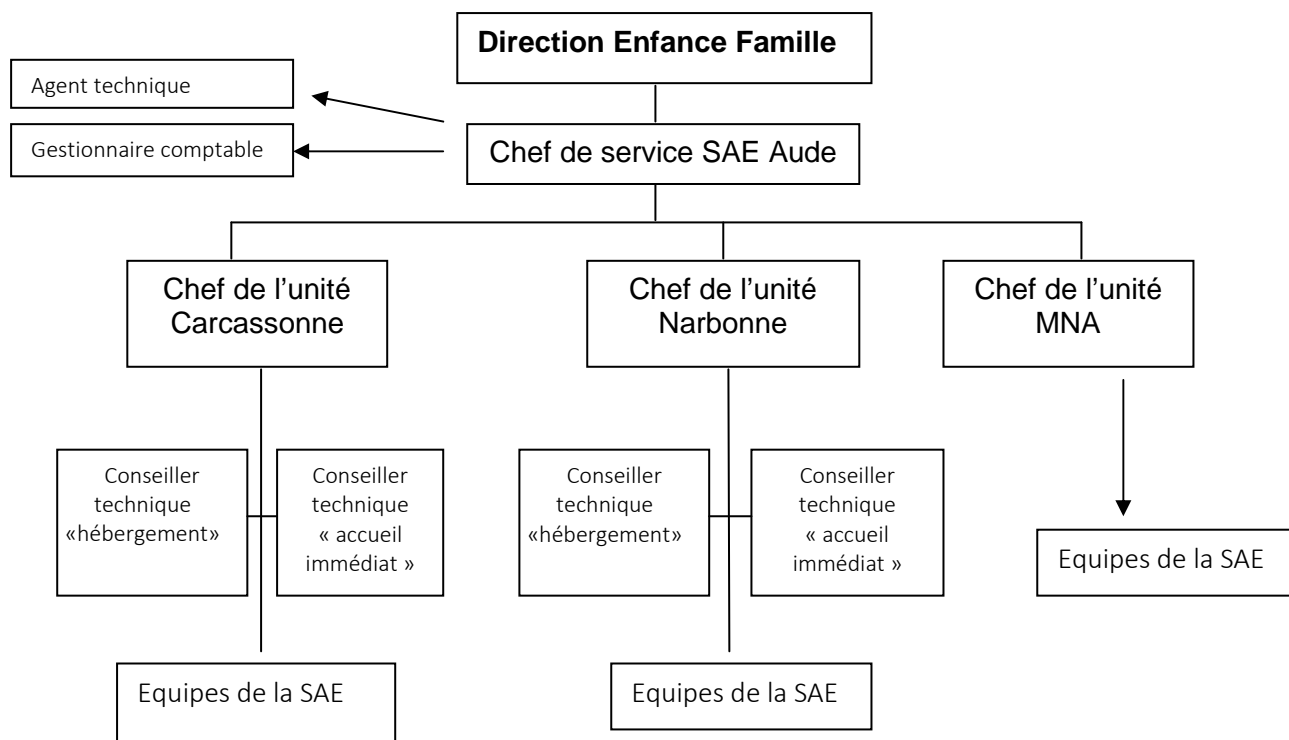
Suite à cette démarche, une structuration autour de la création d'un chef de service global de la SAE, du maintien des responsables des unités actuelles et de l'apparition des conseillers techniques (2 par unité ASE), est proposée pour répondre aux objectifs posés dès le CTP de 2018. Cet ajustement a fait l'objet d'une communication aux représentants du personnel en début d'année et a été présenté lors des audiences préparatoires au CTP.

La nouvelle organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,
- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de

l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes etc),

- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).



L'objectif des missions exercées par les conseillers techniques n'est pas de se substituer aux actions portées par les professionnels qui disposent des connaissances et compétences nécessaires à leurs pratiques, du fait de leurs formations initiales et de leurs expériences. Cette nouvelle fonction vient répondre à une attente exprimée par les équipes en matière de soutien technique quant à la mise en place d'une cohérence éducative adaptée aux profils des mineurs accueillis. Bien que des dominantes soient identifiées en matière de référence (hébergement, premier accueil), les conseillers techniques devront être en capacité d'être polyvalents dans les réponses apportées aux professionnels. Ces métiers de soutien existent dans les organisations sociales et médico-sociales. Des cursus dédiés ont d'ailleurs été créés ces dernières années au sein des instituts de formation spécialisée.

## 2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.

Dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'objectif du projet de service est de repositionner les missions de la SAE dans le cadre de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans.

Le projet de service est en cours d'élaboration et sera présenté pour être validé aux élus courant 2020.

### **Les modalités d'accueil :**

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

### **Les capacités théoriques d'accueil :**

La SAE est organisée en trois unités qui disposent respectivement d'une capacité d'accueil de 74 places en structures et de 65 places dans des lieux dits alternatifs (MJC, Hôtel):

Narbonne : 12 places + 3 lits d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervoies : 20 places  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 74 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir, la SAE de l'Aude a dû, en 2019, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 8 places à la MJC et 7 places en Hôtels

Carcassonne : 21 places en Hôtel

Au total en 2019, la SAE a assuré ses missions à partir d'un total de **110 places**.

### **Les moyens humains :**

La composition des 3 unités se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

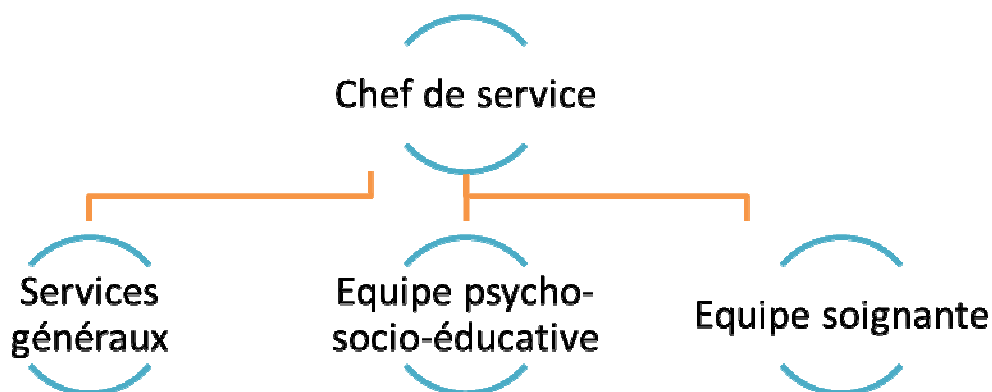
L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

## STRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Chaque service est organisé de façon identique



### Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composées :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	BUDGET REALISE		Evolution %
	2018	2019	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	6 726 604,32	6 440 544,46	- 4,25 %
Recettes	7 627 196,65	5 534 933,10	- 27,43 %
<b>Investissement</b>			
Dépenses	110 349,01	44 376,89	- 59,78 %
Recettes	116 134,27	99 397,62	- 14,41 %



## II – Les indicateurs sur l’activité 2019

### Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2019 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l’Aude. Il s’élève à **19 694 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2019, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne 6 888
- Carcassonne 5 850
- Villeneuve Minervois 6956

Le total de **19 694 journées** représente une baisse de *8 096 journées* par rapport à 2018 (**soit – 29,13%**).

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois	TOTAL	
	Hors MNA	Mna	Hors MNA	Mna			
2017	4505	16683	5497	14164	4381	45 230	+ 178,47 %
2018	6872	277	5697	2326	12618	27 790	- 38,55 %
2019	<b>5850</b>	<b>0</b>	<b>6888</b>	<b>0</b>	<b>6956</b>	<b>19 694</b>	- <b>29,13 %</b>

Ainsi entre 2016 et 2017, l’activité de la SAE n’avait cessé d’augmenter en lien avec une augmentation régulière du nombre de placements ordonnés par les magistrats et un nombre croissant d’accueil de Mineurs Non Accompagnés. Or, à partir de 2018 et le déploiement de l’Appel à Projet MNA, le nombre de journées a diminué.

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l’article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenu pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €

### Le nombre de mineurs accueillis :

**514** mineurs au total ont séjourné à la SAE de l’Aude en 2019.

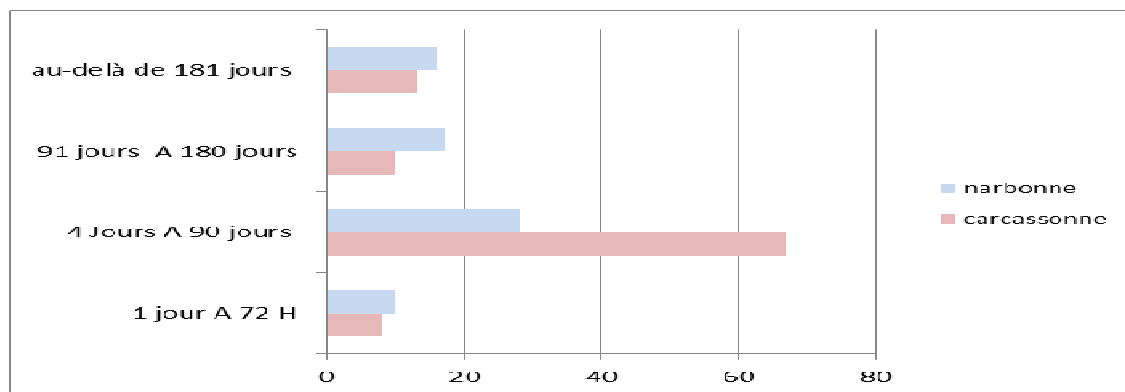
Nombre de mineurs accueillis	2019
Carcassonne	98
Narbonne	71
Villeneuve Minervois	345
	<b>514</b>

Pour rappel, en 2018 la SAE a accueilli 784 jeunes, soit une diminution de -34,43% en 2019.

## La durée des séjours :

	<b>Carcassonne</b>	<b>Narbonne</b>
1 jour à 72 heures	8	10
4 jours à 90 jours	<b>67</b>	<b>28</b>
91 jours à 180 jours	10	17
Au-delà de 181 jours	13	16

Pour rappel le projet de service prévoit une durée maximum de 3 mois.



Il est à noter que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance. A cela se rajoute des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères et syndrome autistique.

L'âge des Mineurs Non Accompagnés, non intégrés aux présentes données, est dépendant de la déclaration de minorité et de l'évaluation effectuée.

## Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 56 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai.

29 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois.

## **III – Les mineurs accueillis (hors MNA)**

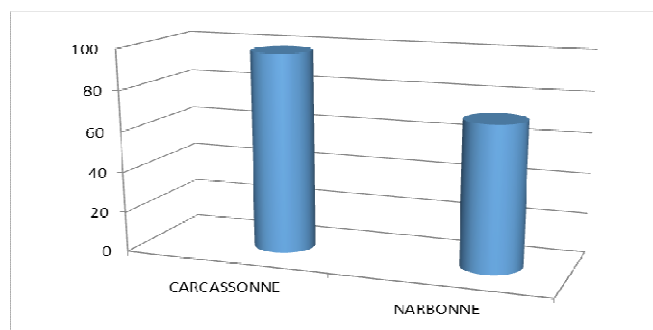
---

Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

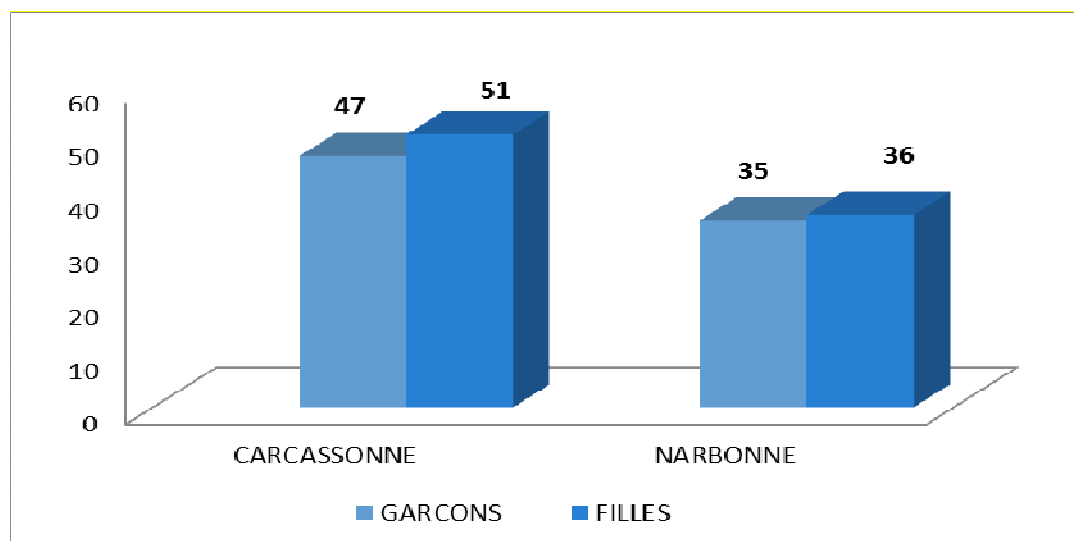
En 2019, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé **169 accueils**.

## 1- Représentation du profil des jeunes accueillis en 2019

2019	CARCASSONNE	NARBONNE
NB ENFANTS	<b>98</b>	<b>71</b>



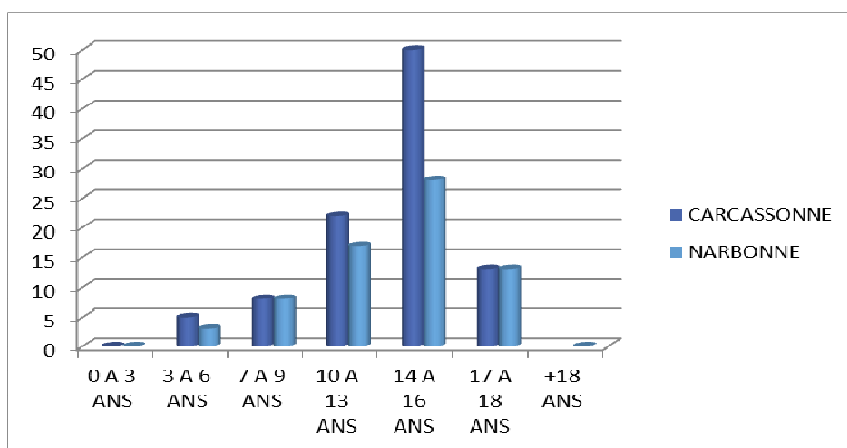
- Répartition des enfants accueillis en fonction du sexe



- Répartition des enfants accueillis par tranches d'âge

Initialement la SAE accueillait les enfants de 3 à 18 ans. Ce sont les Assistants Familiaux d'Urgence (AFU) qui sont en charge des enfants entre 0-3 ans, voire 0-6 ans. Toutefois, dans le cas où il existe une fratrie ou à défaut d'AFU disponible, les services de la SAE peuvent accueillir des enfants de moins de 6 ans.

	CARCASSONNE		NARBONNE	
0 A 3 ANS	0		0	
3 A 6 ANS	5	5,10 %	3	4,22 %
7 A 9 ANS	8	8,16 %	8	11,27 %
10 A 13 ANS	22	22,45 %	17	23,94 %
14 A 16 ANS	<b>50</b>	<b>51,02 %</b>	<b>28</b>	<b>39,44 %</b>
17 A 18 ANS	13	13,27 %	13	18,31 %
SANS INDICATION			2	2,82 %



Les 14-16 ans constituent la tranche d'âges la plus représentée dans les jeunes accueillis au sein de la SAE en 2019.

## SAE Narbonne

- **CMS référent**

Le CMS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2019 vers la SAE de Narbonne est **Lézignan**. Les CMS de **Sigean** et Castelnaudary ont fait peu appel à la SAE. Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Carcassonne Est** avec une durée moyenne de séjour de 209 jours.

CMS	Nombre de situations	Durée moyennes de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune
Carcassonne centre	10	169	21j (2) ; 49j (2) ; 106j (2) ; 167j ;285j ;316j ; 573j
Carcassonne est	6	<b>209</b>	48j ; 92 j ; 119j ; 240j ; 293j ; 462j
Coursan	10	159	1j (2) ; 78j ; 79j ; 117j ; 166j ; 188j ; 239j ; 321j ; 401j
Castelnaudary	2	62	62 j (2)
Lézignan	<b>12</b>	109	1j ; 4j ; 17j ; 34 j ; 37j(2) ;77j ;119j ; 154j (2) ; 261j ; 416j
Narbonne littoral	8	161	24j (2) ; 54j ; 147j (3) ; 340j ; 405j
Narbonne ouest	11	112	6j ; 12j ; 18j ; 24j ; 51j ; 92j ; 141j ; 146j ; 204j ; 217j ; 331j
Sigean	2	122	15j ; 229j
Autres départements	2	4	4j (2)
Sans indication	8	2	

- **Causes de l'accueil**

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
Enfant en danger	26	36,65%
Conflit familial	11	15,5%
Information préoccupante	1	1,4%
Fugue	7	9,9%
Incarcération d'un ou des parents	5	7,05%
Relais vacances et famille d'accueil	3	4,2%
Relais Jeune Majeur	1	1,4%
Exclusion colonie	1	1,4%
Echec placement	11	15,5%
Autres	3	4,2%
Sans indication	2	2,8 %

**36,65%** des accueils au sein de la SAE de Narbonne en 2019 sont dû à une situation de danger qui nécessite à un instant T, un éloignement du domicile familial.

- **Statut du jeune**

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
72h	10	14,1%
Accueil relais jeune majeur	1	1,4%
Accompagnement familial à domicile	1	1,4%
Accueil provisoire	2	2,8 %
AP6 mois	1	1,4%
APJM	1	1,4%
Fugue	1	1,4%
Garde	33	46,5%
Garde tutelle	1	1,4%
Mise à l'abri	3	4,2%
OPP	11	15,5 %
Sans indication	6	8,5 %

- **Situations antérieures**

Sans indication	2	2,8 %
Etablissements hors département	2	2,8 %
Etablissements Aude	7	9,9 %
Famille d'Accueil	10	14,1 %
Famille d'Accueil hors département	1	1,40%
Famille Naturelle	41	<b>57,8 %</b>
Famille Naturelle hors département	2	2,8 %
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1,40 %
Fugueurs	3	4,2 %
Autres : Colonies /relais jeunes majeurs	2	2,8 %

57,8% des enfants accueillis vivaient auprès de leur famille avant de venir à la SAE

- **Orientation à l'issue de l'accueil**

<b>Orientations</b>	<b>NB DE SITUATIONS CONCERNEES</b>	<b>%</b>
Ets Audois	<b>20</b>	<b>28,2%</b>
Ets hors Département	7	9,85 %
Famille d'accueil	4	5,65%
Famille d'accueil Hors dépt	2	2,8 %
Famille naturelle	8	11,25%
Famille naturelle Hors dept	1	1,40%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	11	15,50 %
AEDJM	1	1,40%
Dans l'attente d'une orientation	17	23,95%

**20** enfants ont été confiés à des établissements du département de l'Aude à l'issue de leur passage à la SAE.

## SAE Carcassonne

### • CMS référent

Le CMS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2019 vers la SAE de Carcassonne est **Carcassonne OUEST**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées au **CMS Sigean** avec une durée moyenne de séjour de 225 jours.

CMS	Nombre de situations	Durée moyennes de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune
Carcassonne centre	14	115	2j ; 14j ; 26j ; 31j ; 46j ; 49j ; 64j ; 95j ; 97j ; 108j ; 219j ; 246j ; 247j ; 378j
Carcassonne est	14	97	2j ; 4j ; 10j ; 24j ; 26j (2) ; 42j ; 64j ; 69j ; 70j ; 81j ; 278j ; 33j (2)
Carcassonne Ouest	<b>20</b>	34	2j ; 3j ; 4j ; 6j ; 7j (2) ; 9j ; 18j ; 22j ; 23j ; 29j ; 32j (2) ; 43j ; 69j ; 71j ; 73j ; 75j ; 78j (2)
Coursan	5	109	25j ; 46j ; 131j (2) ; 215j
Castelnaudary	10	90	1j ; 4j ; 42j (3) ; 79j ; 151j (2) ; 172j ; 219j
Limoux	4	25	2j ; 7j ; 10j ; 81j
Lézignan	13	67	9j ; 17j ; 36j (2) ; 58j ; 59j ; 74j ; 79j (5) ; 194j
Narbonne littoral	4	141	41j (2) ; 175j ; 308j
Narbonne ouest	5	81	4j ; 48j ; 75j ; 77j ; 204j
Sigean	2	<b>225</b>	169j ; 281j
Autres départements	6	6	2j ; 4j (2) ; 5j ; 11j, 12j ;
Sans indication	1	2	

### • Causes de l'accueil

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
Enfant en danger	<b>52</b>	<b>53%</b>
Conflit familial	35	35%
Information préoccupante	3	3%
Echec placement	8	8%

53% des accueils au sein de la SAE de Carcassonne en 2019 sont dû à une situation de danger qui nécessite à un instant T, un éloignement du domicile familial.

### • Statut du jeune

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
72h	14	14,3%
Accueil provisoire	15	15,3 %
Fugue	2	2%
Garde	14	14,3%
OPP	53	54,1 %

- **Situations antérieures**

<b>Situation antérieure des jeunes</b>		
Etablissements hors département	5	5,05 %
Etablissements Aude	8	8,2%
Famille d'Accueil	8	8,2%
Famille d'Accueil hors département	0	0
Famille Naturelle	73	<b>74,5%</b>
Famille Naturelle hors département	3	3,05%
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1%

- **Orientation à l'issue de l'accueil**

<b>Orientations</b>	<b>NB DE SITUATIONS CONCERNEES</b>	<b>%</b>
Ets Audois	26	26%
Ets hors Département	10	10%
Lieux de vie	2	2%
Famille d'accueil	8	8%
Famille naturelle	<b>29</b>	29%
Famille naturelle Hors dept	2	2%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	6	6%
Dans l'attente d'une orientation	15	15%

**29** jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE



## Evolutions des SAE sur les trois dernières années

### SAE NARBONNE

	2017	2018	2019
<b>Nb enfants</b>	<b>72</b>	<b>108</b>	<b>71</b>
<b>Evolution</b>	-13,25%	+ 50%	-34,25 %
<b>Journées de présences</b>	5 497	5 697	6 888
		+3,65 %	+ 10,37 %
<b>AGE</b>			
0 A 3 ANS	0	1	0
3 A 6 ANS	2	7	3
7 A 9 ANS	3	12	8
10 A 13 ANS	10	24	17
14 A 16 ANS	<b>35</b>	<b>46</b>	<b>28</b>
17 A 18 ANS	20	17	13
+18 ANS			0
SANS INDICATION		1	2
<b>DUREE</b>			
1 jour à 72 heures	<b>24</b>	20	10
4 jours à 90 jours	21	<b>58</b>	<b>28</b>
91 jours à 180 jours	12	16	17
Au-delà de 181 jours	15	14	16

On constate que même si les effectifs ont diminué de 34,25 % à la SAE NARBONNE, le nombre de journées quant à lui à augmenter de 10%

Plusieurs enfants avec de nouvelles pathologies de type déficience, autisme ont été accueillis en 2019. Ils demandent plus d'attention et restent plus longtemps à la structure.

## SAE CARCASSONNE

	2017	2018	2019
<b>Nb enfants</b>	<b>67</b>	<b>102</b>	<b>98</b>
<b>Evolution</b>	- 9,45%	+ 52,23%	- 3,92 %
<b>Journées de présences</b>	4 505	6 872	5 850
<b>Evolution</b>		+52,5 %	-14,9 %
<b>AGE</b>			
0 A 3 ANS	0	1	0
3 A 6 ANS	0	7	5
7 A 9 ANS	3	9	8
10 A 13 ANS	21	25	22
14 A 16 ANS	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>50</b>
17 A 18 ANS	7	7	13
<b>DUREE</b>			
1 jour à 72 heures	17	11	8
4 jours à 90 jours	<b>27</b>	<b>66</b>	<b>67</b>
91 jours à 180 jours	20	14	10
Au-delà de 181 jours	3	11	13

### Accueil des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A) :

Ci-dessous un tableau représentant cette évolution:

En 2019, **345 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude, dont **308** ont été évalués.

- Evolution des MNA accueillis :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
31	34	73	232	484	494	345
	+ 9,67 %	+ 6,31 %	+ 217,8 %	+ 108,6%	+ 2,07 %	- 30,16 %

L'accueil des jeunes MNA représente une diminution de – 30,16% entre 2018 et 2019.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 8 jours au 31 décembre 2019. La durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune était de 23 jours.

La réduction du temps de l'évaluation et de la durée du séjour est à mettre en lien avec la création de la cellule évaluation, la structuration des nouveaux lieux d'accueil et de la procédure relative à la gestion du parcours du jeune.

### Après l'accueil à la SAE :

- **19** mineurs confiés à l'ASE ont été réorientés vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
- **88** ont été confiés au Département de l'Aude. La clé de répartition au plan national est de **0,49%** pour notre Département
- **103** ont été évalués majeurs,
- **98** départs volontaires sont intervenus.

<b>PAYS D'ORIGINE</b>	
AFGHANISTAN	4
ALBANIE	6
ALGERIE	5
BANGLADESH	23
BOSNIE	2
BURKINA FASO	4
CAMEROUN	3
CONGO	2
COTE D'IVOIRE	23
ESPAGNE	2
France	1
GAMBIE	4
GHANA	3
GUINEE	87
INDE	1
LIBERIA	1
LYBIE	1
<b>MALI</b>	<b>103</b>
MAROC	18
NIGERIA	1
PAKISTAN	33
SENEGAL	11
SOMALIE	2
SOUDAN	2
TOGO	1
TUNISIE	2

## Conclusion

---

L'année 2019 a été marquée par la mise en place du projet MNA via l'Appel à Projet visant à renforcer le dispositif ASE dans la mise en œuvre de ses 3 missions (accueil, évaluation, hébergement-orientation).

Ainsi, de la mise à l'abri à partir d'un sas d'accueil d'urgence jusqu'à l'orientation vers un dispositif d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la SAE a créé des étapes de prise en charge par des professionnels dans des lieux spécifiques. L'accueil à la SAE villeneuve –Minvervois pourra se faire encore pendant les trois prochaines années.

L'objectif 2019 visant à permettre l'accueil des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des OPP Parquet, des 72h a été atteint grâce à la structuration du dispositif MNA mais aussi à la qualité de l'accompagnement de sa mise en œuvre par les chefs de services et les professionnels.

Si cet objectif est atteint, nous constatons qu'aujourd'hui des problématiques se posent face à la diversité des publics accueillis relevant de dispositifs d'accompagnement ASE, ITEP, jeunes à besoins spécifiques, handicap, fratrie etc. Plusieurs enfants avec de nouvelles pathologies de type déficience, autisme ont été accueillis en 2019.

L'enjeu de 2020 a donc été de repenser le dispositif ASE et de permettre à la SAE de répondre à ses missions d'accueil d'urgence dont le temps d'accueil ne devrait pas excéder 3 mois.

Pour cela, il a été nécessaire d'agir avec l'ensemble des partenaires relevant de l'ASE, qu'ils interviennent en amont et en aval du temps d'accueil à la SAE.

Un accompagnement par la DRH a été mis en place pour suivre la globalité de la réorganisation

Plusieurs postes ont été pérennisés, des concours ont également été ouverts.

L'ensemble de ces dispositions sont inscrites dans le projet de service qui décline les missions, les ressources, les outils, les publics accueillis, les modalités d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

**Le Président du Conseil départemental,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' and 'I' intertwined.

**André Viola**

Votants	Pour	Contre
38	38	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°16

**Objet de l'affaire : Rapport d'activité 2019 - budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**CONSIDERANT** que le rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance présente le fonctionnement de la structure pour l'année 2019, et qu'il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

**VU** les modifications apportées en séance par la présidente de la commission inclusion sociale

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'année 2019 (rapport joint).

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**



Envoyé en préfecture le 15/04/2020

Reçu en préfecture le 15/04/2020

Affiché le

*SLOW*

ID : 011-221100019-20200414-CA\_2019\_B25-BF

# Structure Accueil Enfance de l'Aude



Bilan d'activité 2019

# I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

## A – Historique et missions

---

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont **d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois. Cette réorganisation a été présentée au Comité Technique Paritaire du 14 Novembre 2017.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes:

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des CMS dans le cadre d'un conflit familial



4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

### **Profil des mineurs accueillis :**

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs non accompagnés est un phénomène qui s'inscrit dans la durée et qui a nécessité la structuration d'un dispositif d'accueil répondant aux besoins de tous les jeunes arrivant sur le Département. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*», ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre Département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

La Cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, réalise toutes les évaluations des Mineurs Non Accompagnés recueillis.

## **L'observation et l'évaluation à la SAE :**

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

## **L'orientation des mineurs à partir de la SAE :**

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des CMS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,

- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

## ***B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance***

---

Depuis le CTP du 21 décembre 2018, la Direction Enfance-Famille et au sein de celle-ci, la Structure Accueil Enfance, ont poursuivi les différentes actions alors énoncées qui visaient à faire évoluer le dispositif MNA, à conduire l'élaboration de son projet de service, de ses modalités de prise en charge des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et de sa structuration en termes de postes.

### **1. Structuration de l'encadrement de la SAE**

Le projet présenté lors du dernier CTP posait des organigrammes cibles pour les unités ASE de Carcassonne et de Narbonne et pour le dispositif de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. Il posait des principes d'organisation qui seront approfondis dans le cadre du projet de service.

L'idée première reste de centrer la SAE sur ses missions obligatoires prévues par le code de l'action sociale et des familles, en matière de premier accueil, d'évaluation et d'hébergement et de les inscrire dans son organisation propre.

L'architecture hiérarchique du service constitue également un socle pour une organisation contribuant à répondre aux impératifs de la politique publique de protection de l'enfance et aux attentes fortes des professionnels en matière d'animation d'équipe et de soutien technique.

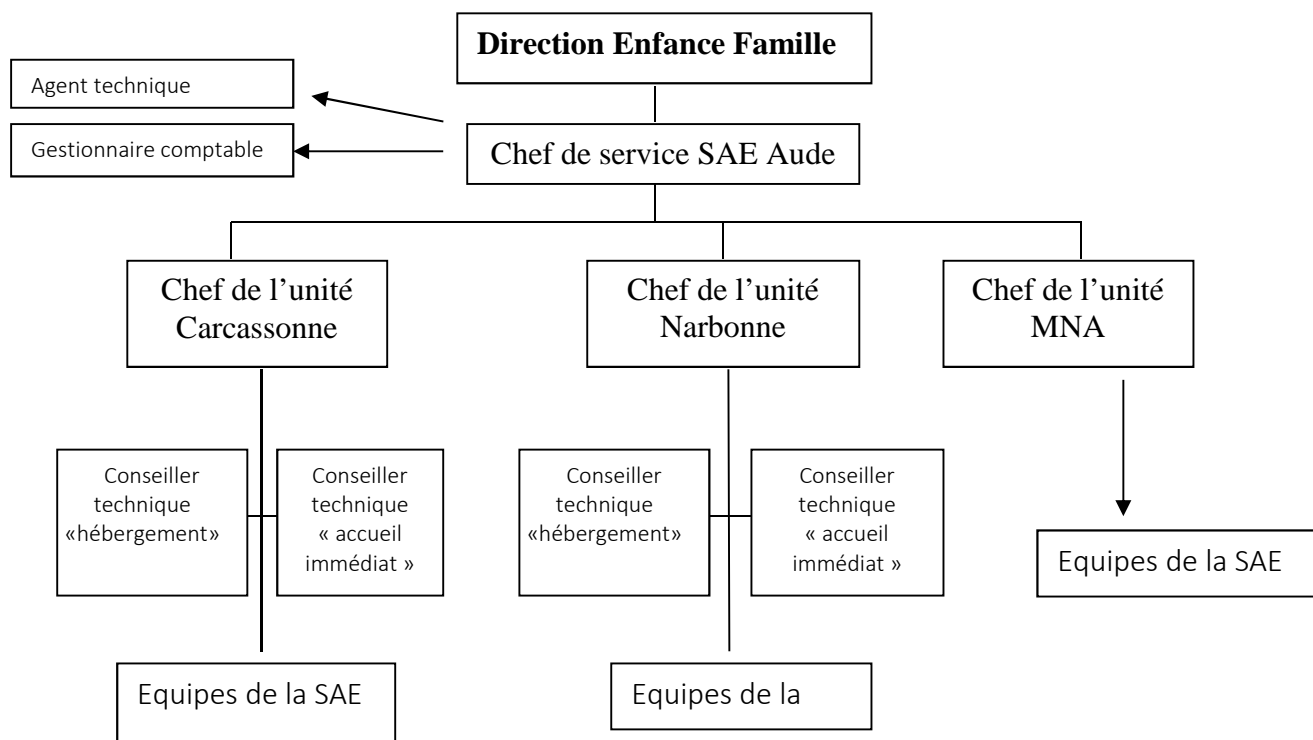
Les spécificités de la SAE ont ainsi amené la collectivité à poser plusieurs jalons en la matière, avec par exemple l'apparition des fonctions de coordinateurs lors du CTP du 14 novembre 2017. Suite à un bilan effectué de l'organisation actuelle et dans une volonté d'intégrer la notion de soutien technique dans l'organisation du service, la Direction Enfance Famille avait proposé une articulation des missions d'encadrement de la SAE autour de responsables d'unités et de conseillers techniques. Cette perspective présentée lors du CTP de décembre 2018 devait être approfondie et faire l'objet d'un travail de précisions des missions de chaque acteur.

Suite à cette démarche, une structuration autour de la création d'un chef de service global de la SAE, du maintien des responsables des unités actuelles et de l'apparition des conseillers techniques (2 par unité ASE), est proposée pour répondre aux objectifs posés dès le CTP de 2018. Cet ajustement a fait l'objet d'une communication aux représentants du personnel en début d'année et a été présenté lors des audiences préparatoires au CTP.

La nouvelle organisation poursuit ainsi plusieurs objectifs :

- Répondre aux besoins et à la sécurité des mineurs (problématiques multiples, accueil 24h/24) en assurant une plus grande continuité de l'encadrement pour apporter des réponses aux professionnels dans les moments clefs de la prise en charge,
- Renforcer l'accompagnement des professionnels dans l'exercice de leurs missions d'internat,

- Renforcer la gestion globale de la structure (pilotage global en lien avec la Direction Enfance Famille, gestion financière du budget annexe de la SAE, suivi de l'élaboration du projet de service, construction d'outils, plannings, suivi des moyens RH, logistique, bâtiment, prise de décision sur les situations complexes, gestion des risques sanitaires, sécurité des biens et des personnes etc),
- Renforcer l'adaptabilité nécessaire à la prise en charge (accueil d'urgence, pluralité de publics, gestion des astreintes entre ces fonctions).



L'objectif des missions exercées par les conseillers techniques n'est pas de se substituer aux actions portées par les professionnels qui disposent des connaissances et compétences nécessaires à leurs pratiques, du fait de leurs formations initiales et de leurs expériences. Cette nouvelle fonction vient répondre à une attente exprimée par les équipes en matière de soutien technique quant à la mise en place d'une cohérence éducative adaptée aux profils des mineurs accueillis. Bien que des dominantes soient identifiées en matière de référence (hébergement, premier accueil), les conseillers techniques devront être polyvalents dans les réponses apportées aux professionnels. Ces métiers de soutien existent dans les organisations sociales et médico-sociales. Des cursus dédiés ont d'ailleurs été créés ces dernières années au sein des instituts de formation spécialisée.

## 2. Un projet de service, obligation réglementaire et démarche collective pour la SAE.

Dans le cadre de ses missions relevant du code de l'action sociale et des familles, la Structure Accueil Enfance doit se doter d'un Projet de service ainsi que de l'ensemble des outils inscrits dans la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale. L'article L. 311-8 du Code de l'action sociale et des familles stipule :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. (...) Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

L'objectif du projet de service est de repositionner les missions de la SAE dans le cadre de l'accueil d'urgence, de rendre lisible son organisation ainsi que ses perspectives à 5 ans. Le projet de service est en cours d'élaboration et sera présenté pour être validé aux élus courant 2020.

### **Les modalités d'accueil :**

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

### **Les capacités théoriques d'accueil :**

La SAE est organisée en trois unités qui disposent respectivement d'une capacité d'accueil de 74 places en structures et de 65 places dans des lieux dits alternatifs (MJC, Hôtel):

Narbonne : 12 places + 3 lits d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervois : 20 places  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 74 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir, la SAE de l'Aude a dû, en 2019, poursuivre des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels ou la MJC de Narbonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 8 places à la MJC et 7 places en Hôtels

Carcassonne : 21 places en Hôtel

Au total en 2019, la SAE a assuré ses missions à partir d'un total de **110 places**.

### **Les moyens humains :**

La composition des 3 unités se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

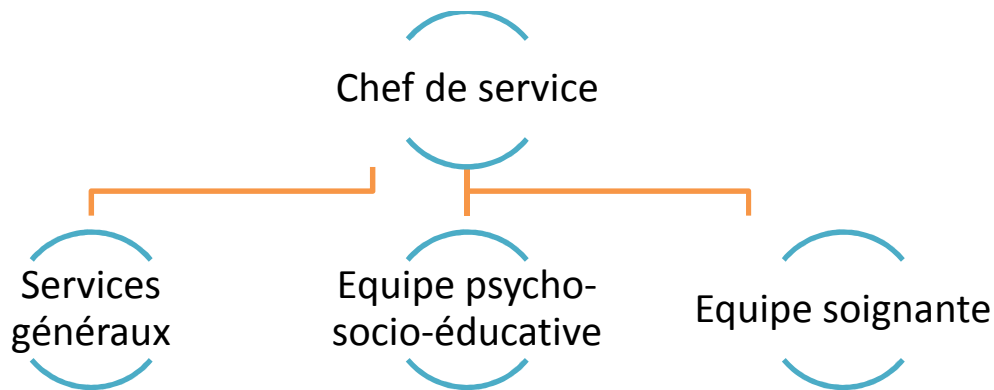
L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

## STRUCTURATION ADMINISTRATIVE

Chaque service est organisé de façon identique



### Un budget annexe.

La loi a fait obligation à la S.A.E, en sa qualité de service social relevant d'une collectivité, de disposer d'un budget annexe (article R314-78 du code de l'action sociale et des familles) : « Chaque activité sociale et médico-sociale relevant de l'article L312-1 qui est gérée par une collectivité territoriale ou un centre communal ou intercommunal d'action sociale est retracée dans un budget annexe de cette collectivité ou de cet établissement ».

Le budget annexe de la Structure Accueil Enfance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La section d'exploitation est financée majoritairement par une dotation globale annuelle du Département perçue par douzième mensuellement. Les autres recettes concernent la participation de l'Etat pour l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés, les remboursements de frais par les autres départements mais aussi éventuellement, par la participation des familles, la récupération des prestations familiales ou des remboursements de Sécurité Sociale.

Les postes concernés par les dépenses de la section d'exploitation sont essentiellement composées :

- ✓ Des dépenses afférentes au personnel ;
- ✓ Des dépenses afférentes à l'exploitation courante : essentiellement l'alimentation et divers frais liés à l'accueil des enfants ;
- ✓ Des dépenses afférentes à la structure : principalement la location et l'entretien des bâtiments et les fluides.

	BUDGET REALISE		Evolution %
	2018	2019	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	6 726 604,32	6 440 544,46	- 4,25 %
Recettes	7 627 196,65	5 534 933,10	- 27,43 %
<b>Investissement</b>			
Dépenses	110 349,01	44 376,89	- 59,78 %
Recettes	116 134,27	99 397,62	- 14,41 %

## II – Les indicateurs sur l’activité 2019

### Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2019 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l’Aude. Il s’élève à **18 944 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2019, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne 6 888
- Carcassonne 5 100
- Villeneuve Minervois 6 956

Le total de **18 944 journées** représente une baisse de *8 846 journées* par rapport à 2018 (**soit – 31,83 %**).

Nombre de journées	Carcassonne		Narbonne		Villeneuve Minervois	TOTAL	
	Hors MNA	Mna	Hors MNA	Mna			
2017	4 505	16 683	5 497	14 164	4 381	45 230	+ 178,47 %
2018	6 872	277	5 697	2 326	12 618	27 790	- 38,55 %
2019	<b>5 100</b>	<b>0</b>	<b>6 888</b>	<b>0</b>	<b>6 956</b>	<b>18 944</b>	- 31,83 %

Ainsi entre 2016 et 2017, l’activité de la SAE n’avait cessé d’augmenter en lien avec une augmentation régulière du nombre de placements ordonnés par les magistrats et un nombre croissant d’accueil de Mineurs Non Accompagnés. Or, à partir de 2018 et le déploiement de l’Appel à Projet MNA, le nombre de journées a diminué.

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l’article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenu pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis.

	2015	2016	2017	2018	2019
Prix à la journée	281,33 €	305,01 €	272,69 €	309,90 €	254,32 €

### Le nombre de mineurs accueillis :

**510** mineurs au total ont séjourné à la SAE de l’Aude en 2019.

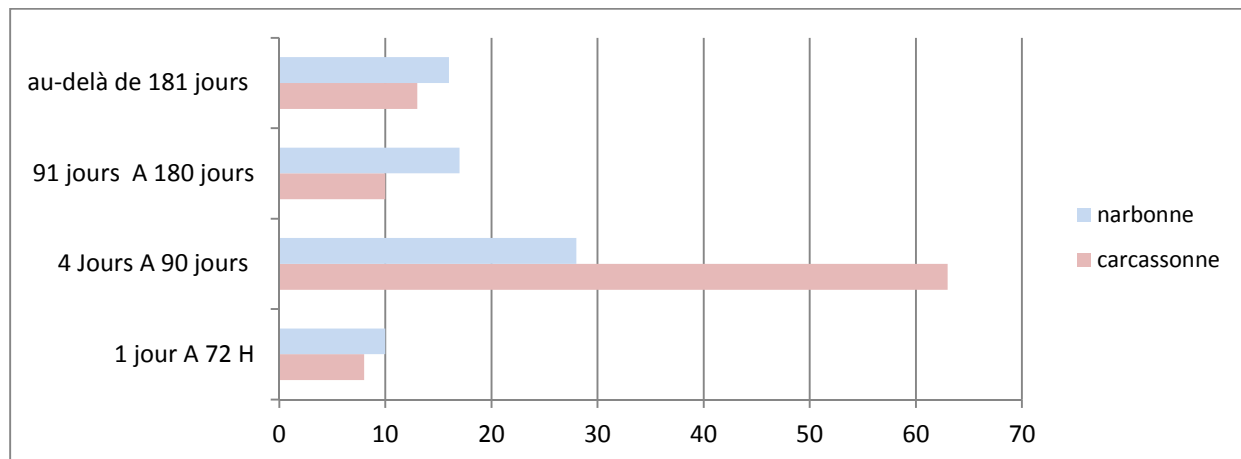
Nombre de mineurs accueillis	2019
Carcassonne	94
Narbonne	71
Villeneuve Minervois	345
	<b>510</b>

Pour rappel, en 2018 la SAE a accueilli 784 jeunes, soit une diminution de -34,95% en 2019.

### La durée des séjours :

	<b>Carcassonne</b>	<b>Narbonne</b>
1 jour à 72 heures	8	10
4 jours à 90 jours	<b>63</b>	<b>28</b>
91 jours à 180 jours	10	17
Au-delà de 181 jours	13	16

Pour rappel le projet de service prévoit une durée maximum de 3 mois.



Il est à noter que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance. A cela se rajoute des nouvelles pathologies telles que des déficiences sévères et syndrome autistique.

L'âge des Mineurs Non Accompagnés, non intégrés aux présentes données, est dépendant de la déclaration de minorité et de l'évaluation effectuée.

### Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 56 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai.

29 enfants sont néanmoins restés au-delà de 6 mois.

## **III – Les mineurs accueillis (hors MNA)**

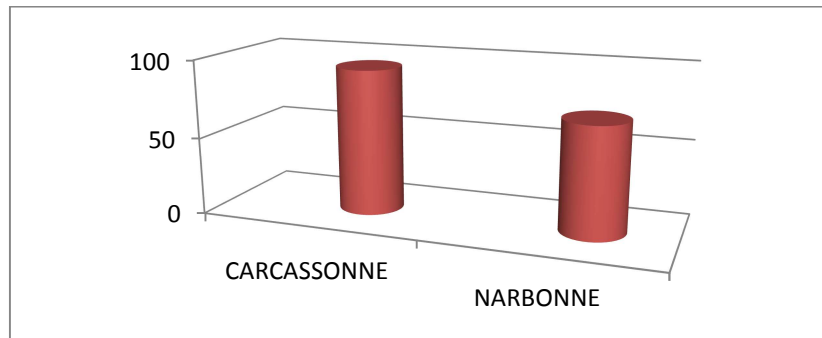
Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

En 2019, la Structure Accueil Enfance de l'Aude a réalisé **165 accueils**.

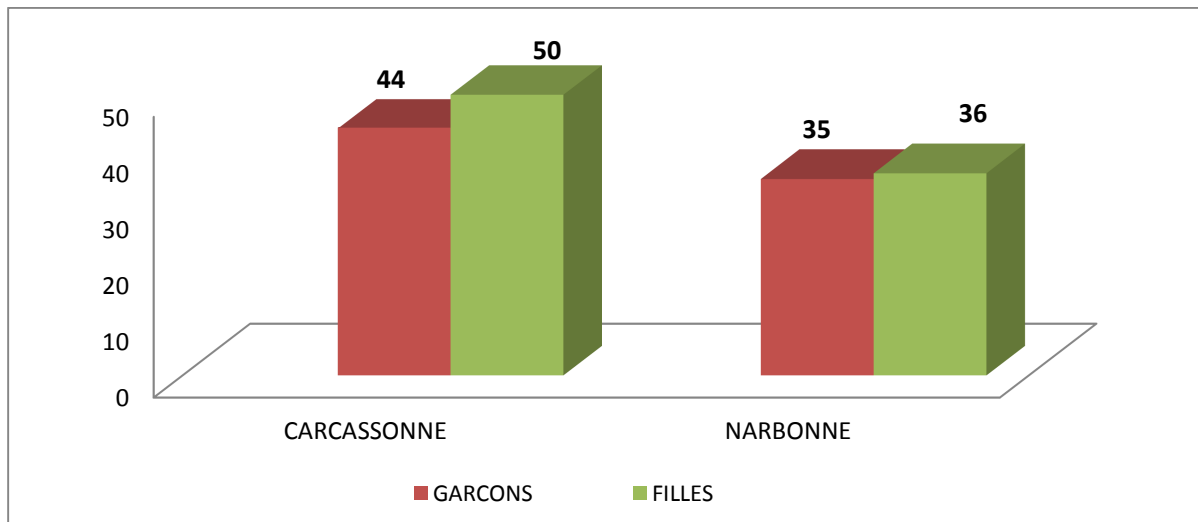


## 1- Représentation du profil des jeunes accueillis en 2019

2019	CARCASSONNE	NARBONNE
NB ENFANTS	<b>94</b>	<b>71</b>



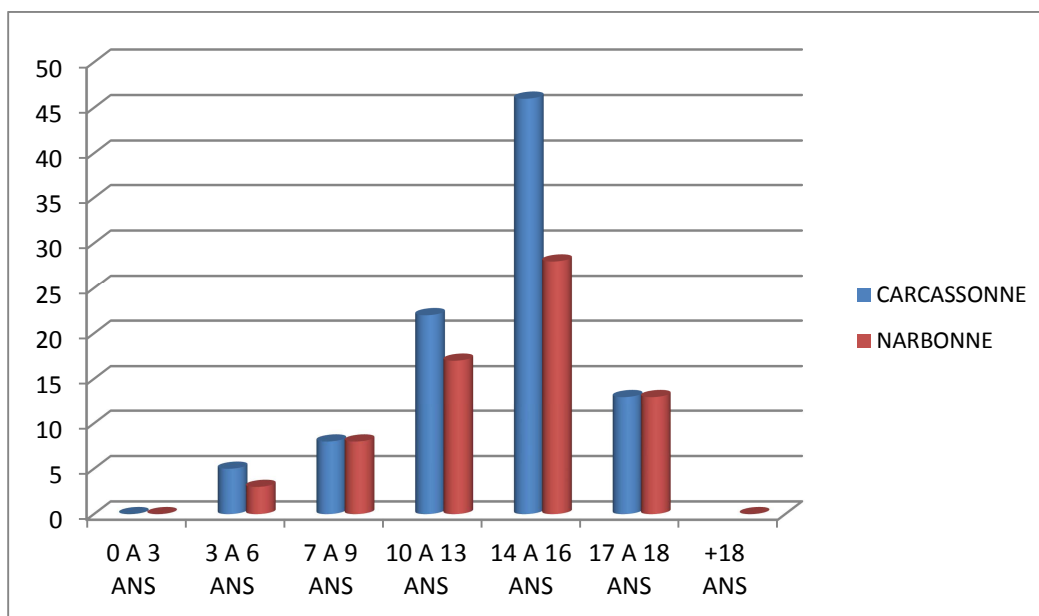
- Répartition des enfants accueillis en fonction du sexe



- **Répartition des enfants accueillis par tranches d'âge**

Initialement la SAE accueillait les enfants de 3 à 18 ans. Ce sont les Assistants Familiaux d'Urgence (AFU) qui sont en charge des enfants entre 0-3 ans, voire 0-6 ans. Toutefois, dans le cas où il existe une fratrie ou à défaut d'AFU disponible, les services de la SAE peuvent accueillir des enfants de moins de 6 ans.

	CARCASSONNE		NARBONNE	
0 A 3 ANS	0		0	
3 A 6 ANS	5	5,32 %	3	4,22 %
7 A 9 ANS	8	8,51 %	8	11,27 %
10 A 13 ANS	22	23,40 %	17	23,94 %
14 A 16 ANS	<b>46</b>	<b>48,94 %</b>	<b>28</b>	<b>39,44 %</b>
17 A 18 ANS	13	13,83 %	13	18,31 %
SANS INDICATION			2	2,82 %



Les 14-16 ans constituent la tranche d'âges la plus représentée dans les jeunes accueillis au sein de la SAE en 2019.

## SAE Narbonne

### • CMS référent

Le CMS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2019 vers la SAE de Narbonne est **Lézignan**. Les CMS de **Sigean** et Castelnaudary ont fait peu appel à la SAE. Les **situations qui perdurent le plus à la SAE sont rattachées au CMS Carcassonne Est** avec une durée moyenne de séjour de 209 jours.

CMS	Nombre de situations	Durée moyennes de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune
Carcassonne centre	10	169	21j (2) ; 49j (2) ; 106j (2) ; 167j ;285j ;316j ; 573j
Carcassonne est	6	<b>209</b>	48j ; 92 j ; 119j ; 240j ; 293j ; 462j
Coursan	10	159	1j (2) ; 78j ; 79j ; 117j ; 166j ; 188j ; 239j ; 321j ; 401j
Castelnaudary	2	62	62 j (2)
Lézignan	<b>12</b>	109	1j ; 4j ; 17j ; 34 j ; 37j(2) ;77j ;119j ; 154j (2) ; 261j ; 416j
Narbonne littoral	8	161	24j (2) ; 54j ; 147j (3) ; 340j ; 405j
Narbonne ouest	11	112	6j ; 12j ; 18j ; 24j ; 51j ; 92j ; 141j ; 146j ; 204j ; 217j ; 331j
Sigean	2	122	15j ; 229j
Autres départements	2	4	4j (2)
Sans indication	8	2	

### • Causes de l'accueil

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
Enfant en danger	<b>26</b>	<b>36,65%</b>
Conflit familial	11	15,5%
Information préoccupante	1	1,4%
Fugue	7	9,9%
Incarcération d'un ou des parents	5	7,05%
Relais vacances et famille d'accueil	3	4,2%
Relais Jeune Majeur	1	1,4%
Exclusion colonie	1	1,4%
Echec placement	11	15,5%
Autres	3	4,2%
Sans indication	2	2,8 %

**36,65%** des accueils au sein de la SAE de Narbonne en 2019 sont dû à une situation de danger qui nécessite à un instant T, un éloignement du domicile familial.

- **Statut du jeune**

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
72h	10	14,1%
Accueil relais jeune majeur	1	1,4%
Accompagnement familial à domicile	1	1,4%
Accueil provisoire	2	2,8 %
AP6 mois	1	1,4%
APJM	1	1,4%
Fugue	1	1,4%
Garde	33	46,5%
Garde tutelle	1	1,4%
Mise à l'abri	3	4,2%
OPP	11	15,5 %
Sans indication	6	8,5 %

- **Situations antérieures**

Sans indication	2	2,8 %
Etablissements hors département	2	2,8 %
Etablissements Aude	7	9,9 %
Famille d'Accueil	10	14,1 %
Famille d'Accueil hors département	1	1,40%
Famille Naturelle	41	<b>57,8 %</b>
Famille Naturelle hors département	2	2,8 %
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1,40 %
Fugueurs	3	4,2 %
Autres : Colonies /relais jeunes majeurs	2	2,8 %

57,8% des enfants accueillis vivaient auprès de leur famille avant de venir à la SAE

- **Orientation à l'issue de l'accueil**

Orientations	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	%
Ets Audois	<b>20</b>	<b>28,2%</b>
Ets hors Département	7	9,85 %
Famille d'accueil	4	5,65%
Famille d'accueil Hors dépt	2	2,8 %
Famille naturelle	8	11,25%
Famille naturelle Hors dept	1	1,40%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	11	15,50 %
AEDJM	1	1,40%
Dans l'attente d'une orientation	17	23,95%

**20** enfants ont été confiés à des établissements du département de l'Aude à l'issue de leur passage à la SAE.

## SAE Carcassonne

### • CMS référent

Le CMS ayant **orienté le plus de situations** au cours de l'année 2019 vers la SAE de Carcassonne est **Carcassonne OUEST**.

Les **situations qui perdurent le plus à la SAE** sont rattachées au **CMS Sigean** avec une durée moyenne de séjour de 225 jours.

CMS	Nombre de situations	Durée moyennes de la totalité des situations (en jours)	Répartition nb de jours par jeune
Carcassonne centre	12	115	2j ; 26j ; 31j ; 46j ; 49j ; 64j ; 95j ; 97j ; 108j ; 246j ; 247j ; 378j
Carcassonne est	14	97	2j ; 4j ; 10j ; 24j ; 26j (2) ; 42j ; 64j ; 69j ; 70j ; 81j ; 278j ; 33j (2)
Carcassonne Ouest	<b>18</b>	34	2j ; 3j ; 4j ; 6j ; 7j (2) ; 9j ; 18j ; 22j ; 23j ; 29j ; 43j ; 69j ; 71j ; 73j ; 75j ; 78j (2)
Coursan	5	109	25j ; 46j ; 131j (2) ; 215j
Castelnaudary	10	90	1j ; 4j ; 42j (3) ; 79j ; 151j (2) ; 172j ; 219j
Limoux	4	25	2j ; 7j ; 10j ; 81j
Lézignan	13	67	9j ; 17j ; 36j (2) ; 58j ; 59j ; 74j ; 79j (5) ; 194j
Narbonne littoral	4	141	41j (2) ; 175j ; 308j
Narbonne ouest	5	81	4j ; 48j ; 75j ; 77j ; 204j
Sigean	2	<b>225</b>	169j ; 281j
Autres départements	6	6	2j ; 4j (2) ; 5j ; 11j, 12j ;
Sans indication	1	2	

### • Causes de l'accueil

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
Enfant en danger	<b>48</b>	<b>51%</b>
Conflit familial	35	37%
Information préoccupante	3	3%
Echec placement	8	8%

51% des accueils au sein de la SAE de Carcassonne en 2019 sont dû à une situation de danger qui nécessite à un instant T, un éloignement du domicile familial.

### • Statut du jeune

CAUSES DU PLACEMENT	NB DE SITUATIONS CONCERNEES	% DE SITUATIONS CONCERNEES
72h	14	14,89%
Accueil provisoire	15	15,96 %
Fugue	2	2,13%
Garde	14	14,89%
OPP	<b>49</b>	<b>52,13 %</b>

- **Situations antérieures**

<b>Situation antérieure des jeunes</b>		
Etablissements hors département	5	5,32 %
Etablissements Aude	8	8,51%
Famille d'Accueil	8	8,51%
Famille d'Accueil hors département	0	0
Famille Naturelle	69	<b>73,41%</b>
Famille Naturelle hors département	3	3,19%
Lieu de Vie et d'Accueil	1	1,06%

- **Orientation à l'issue de l'accueil**

<b>Orientations</b>	<b>NB DE SITUATIONS CONCERNEES</b>	<b>%</b>
Ets Audois	25	26,60%
Ets hors Département	10	10,64%
Lieux de vie	2	2,12%
Famille d'accueil	8	8,51%
Famille naturelle	<b>27</b>	<b>28,73%</b>
Famille naturelle Hors dept	2	2,12%
Sans orientation (fugueur, majeur, fin de prise en charge)	6	6,38%
Dans l'attente d'une orientation	14	14,90%

**27** jeunes sont retournés vivre auprès de leur famille après leur passage à la SAE

## Evolutions des SAE sur les trois dernières années

### SAE NARBONNE

	2017	2018	2019
<b>Nb enfants</b>	<b>72</b>	<b>108</b>	<b>71</b>
<b>Evolution</b>	-13,25%	+ 50%	-34,25 %
<b>Journées de présences</b>	5 497	5 697	6 888
		+3,65 %	+ 10,37 %
<b>AGE</b>			
0 A 3 ANS	0	1	0
3 A 6 ANS	2	7	3
7 A 9 ANS	3	12	8
10 A 13 ANS	10	24	17
14 A 16 ANS	<b>35</b>	<b>46</b>	<b>28</b>
17 A 18 ANS	20	17	13
+18 ANS			0
SANS INDICATION		1	2
<b>DUREE</b>			
1 jour à 72 heures	<b>24</b>	20	10
4 jours à 90 jours	21	<b>58</b>	<b>28</b>
91 jours à 180 jours	12	16	17
Au-delà de 181 jours	15	14	16

On constate que même si les effectifs ont diminué de 34,25 % à la SAE NARBONNE, le nombre de journées quant à lui à augmenter de 10%

Plusieurs enfants avec de nouvelles pathologies de type déficience, autisme ont été accueillis en 2019. Ils demandent plus d'attention et restent plus longtemps à la structure.

## SAE CARCASSONNE

	2017	2018	2019
<b>Nb enfants</b>	<b>67</b>	<b>102</b>	<b>94</b>
<b>Evolution</b>	- 9,45%	+ 52,23%	- 7,84 %
<b>Journées de présences</b>	4 505	6 872	5 100
<b>Evolution</b>		+52,5 %	-25,78 %
<b>AGE</b>			
0 A 3 ANS	0	1	0
3 A 6 ANS	0	7	5
7 A 9 ANS	3	9	8
10 A 13 ANS	21	25	22
14 A 16 ANS	<b>36</b>	<b>53</b>	<b>46</b>
17 A 18 ANS	7	7	13
<b>DUREE</b>			
1 jour à 72 heures	17	11	8
4 jours à 90 jours	<b>27</b>	<b>66</b>	<b>63</b>
91 jours à 180 jours	20	14	10
Au-delà de 181 jours	3	11	13

### Accueil des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A) :

Ci-dessous un tableau représentant cette évolution:

En 2019, **345 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude, dont **308** ont été évalués.

- Evolution des MNA accueillis :

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
31	34	73	232	484	494	345
	+ 9,67 %	+ 6,31 %	+ 217,8 %	+ 108,6%	+ 2,07 %	- 30,16 %

L'accueil des jeunes MNA représente une diminution de – 30,16% entre 2018 et 2019.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 8 jours au 31 décembre 2019. La durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune était de 23 jours.

La réduction du temps de l'évaluation et de la durée du séjour est à mettre en lien avec la création de la cellule évaluation, la structuration des nouveaux lieux d'accueil et de la procédure relative à la gestion du parcours du jeune.



**Après l'accueil à la SAE :**

- **19** mineurs confiés à l'ASE ont été réorientés vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
- **88** ont été confiés au Département de l'Aude. La clé de répartition au plan national est de **0,49%** pour notre Département
- **103** ont été évalués majeurs,
- **98** départs volontaires sont intervenus.

<b>PAYS D'ORIGINE</b>	
AFGHANISTAN	4
ALBANIE	6
ALGERIE	5
BANGLADESH	23
BOSNIE	2
BURKINA FASO	4
CAMEROUN	3
CONGO	2
COTE D'IVOIRE	23
ESPAGNE	2
France	1
GAMBIE	4
GHANA	3
GUINEE	87
INDE	1
LIBERIA	1
LYBIE	1
<b>MALI</b>	<b>103</b>
MAROC	18
NIGERIA	1
PAKISTAN	33
SENEGAL	11
SOMALIE	2
SOUDAN	2
TOGO	1
TUNISIE	2

## Conclusion

---

L'année 2019 a été marquée par la mise en place du projet MNA via l'Appel à Projet visant à renforcer le dispositif ASE dans la mise en œuvre de ses 3 missions (accueil, évaluation, hébergement-orientation).

Ainsi, de la mise à l'abri à partir d'un sas d'accueil d'urgence jusqu'à l'orientation vers un dispositif d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la SAE a créé des étapes de prise en charge par des professionnels dans des lieux spécifiques. L'accueil à la SAE Villeneuve –Minervois pourra se faire encore pendant les trois prochaines années.

L'objectif 2019 visant à permettre l'accueil des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des OPP Parquet, des 72h a été atteint grâce à la structuration du dispositif MNA mais aussi à la qualité de l'accompagnement de sa mise en œuvre par les chefs de services et les professionnels.

Si cet objectif est atteint, nous constatons qu'aujourd'hui des problématiques se posent face à la diversité des publics accueillis relevant de dispositifs d'accompagnement ASE, ITEP, jeunes à besoins spécifiques, handicap, fratrie etc. Plusieurs enfants avec de nouvelles pathologies de type déficience, autisme ont été accueillis en 2019.

L'enjeu de 2020 a donc été de repenser le dispositif ASE et de permettre à la SAE de répondre à ses missions d'accueil d'urgence dont le temps d'accueil ne devrait pas excéder 3 mois.

Pour cela, il a été nécessaire d'agir avec l'ensemble des partenaires relevant de l'ASE, qu'ils interviennent en amont et en aval du temps d'accueil à la SAE.

Un accompagnement par la DRH a été mis en place pour suivre la globalité de la réorganisation

Plusieurs postes ont été pérennisés, des concours ont également été ouverts.

L'ensemble de ces dispositions sont inscrites dans le projet de service qui décline les missions, les ressources, les outils, les publics accueillis, les modalités d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation.

Annexe organigramme Unité de SAE – postes permanents au 31/12/2019.

**Structure Accueil Enfance - Unité de SAE**

<b>Chef de Service de l'Aude</b>	A 1 poste cadre socio-éducatif
<b>Services Généraux</b>	
Gestionnaire financier	B 1 poste rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien des bâtiments)	C 1 poste agent technique
Total	<b>3 postes permanents</b>

## Annexe organigramme Unité de Carcassonne – postes permanents au 31/12/2019.

**Structure Accueil Enfance - Unité de Carcassonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A 1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique «hébergement»	A 1 poste assistant SE 1er grade
Conseiller technique «accueil immédiat »	A 1 poste assistant SE 1er grade
<b>Equipe psycho-éducative</b>	
Accueil - observation	A } B } 26 postes éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs
Evaluation - Projets individualisés	
Démarches administratives - Liens avec les Centres Médico-Sociaux et partenaires extérieurs	A 1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A 1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>	
Secrétariat SAE	B 2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C 6 postes veilleurs de nuit
	A 1 poste d'infirmière
	C 1 poste maîtresse de maison
Total	<b>41 postes permanents</b>

## Annexe organigramme Unité de Narbonne – postes permanents au 31/12/2019.

**Structure Accueil Enfance - Unité de Narbonne**

<b>Chef de Service de l'unité</b>	A	1 poste cadre socio-éducatif
Conseiller technique «hébergement»	A	1 poste assistant SE 1er grade
Conseiller technique «accueil immédiat »	A	1 poste assistant SE 1er grade
<b>Equipe psycho-éducative</b>		
Accueil - observation	A } B }	26 postes éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs
Evaluation - Projets individualisés		
Démarches administratives - Liens avec les Centres Médico-Sociaux et partenaires extérieurs	A	1 poste ASE - ASS
Suivi des jeunes placés	A	1 poste psychologue
<b>Services Généraux</b>		
Secrétariat SAE	B	2 postes rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C	6 postes veilleurs de nuit
	A	1 poste d'infirmière
	C	1 poste maîtresse de maison
<b>Total</b>		<b>41 postes permanents</b>

## Annexe organigramme Unité de Villeneuve Minervois – postes permanents au 31/12/2019.

**Structure Accueil Enfance - Unité de Villeneuve Minervois****Chef de Service de l'unité**

A 1 poste cadre socio-éducatif

**Equipe psycho-éducative**

Accueil - observation

Evaluation - Projets individualisés

A }  
B } 10 postes éducateurs spécialisés et  
moniteurs éducateursDémarches administratives - Liens avec les Centres  
Médico-Sociaux et partenaires extérieurs

A 1 poste ASE - ASS

Suivi des jeunes placés

A 1 poste psychologue

**Services Généraux**

Secrétariat SAE

B 1 poste secrétaire collaborateur

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)

C 6 postes veilleurs de nuit

C 1 poste maîtresse de maison

A 2 postes d'infirmier ou aide-soignante

Total

**23 postes**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
Service préparation budgétaire et prospective financière  
Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Arrêté des comptes du Département pour 2019 : budget annexe de la structure accueil enfance

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects règlementaires

Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

Compte de gestion 2019 présenté par le Payeur Départemental,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 présentant le rapport d'activité 2019 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2019.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2019, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la structuration de l'activité, le compte administratif traduit l'impact budgétaire pour la collectivité des frais de structure (capacité d'accueil, personnel...) et des frais de prise en charge physique des enfants.

Je vous rappelle que le résultat 2019 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2019, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

- En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 6 484 921,35 € et le montant des recettes à 5 634 330,72 €, soit un solde négatif sur l'exercice de 850 590,63 €.

- En intégrant le résultat antérieur, le budget de la structure accueil enfance présente un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 419 975,52 € ainsi que sur la section d'investissement pour 60 805,99 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	6 440 544,46	5 534 933,10	-905 611,36	1 325 586,88	419 975,52
Investissement	44 376,89	99 397,62	55 020,73	5 785,26	60 805,99
<b>Total</b>	<b>6 484 921,35</b>	<b>5 634 330,72</b>	<b>-850 590,63</b>	<b>1 331 372,14</b>	<b>480 781,51</b>

### 2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Enfance Famille</b>	<b>7 568 952,92</b>	<b>5 490 270,98</b>	<b>-2 078 681,94</b>	<b>-27,46%</b>
Dotation	6 870 669,45	4 678 675,12	-2 191 994,33	-31,90%
Activité de la SAE	698 283,47	811 595,86	113 312,39	16,23%
<b>Administration générale</b>	<b>49 599,73</b>	<b>36 018,12</b>	<b>-13 581,61</b>	<b>-27,38%</b>
Ressources humaines	37 784,92	33 807,63	-3 977,29	-10,53%
Budget et finances	11 814,81	2 210,49	-9 604,32	-81,29%
<b> FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>7 618 552,65</b>	<b>5 526 289,10</b>	<b>-2 092 263,55</b>	<b>-27,46%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>8 644,00</b>	<b>8 644,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 627 196,65</b>	<b>5 534 933,10</b>	<b>-2 092 263,55</b>	<b>-27,43%</b>

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant total de 5,53 M€ diminuent de 2,09 M€ par rapport à 2018 (contre une progression en 2017 de 1,96 M€). Elles concernent essentiellement la dotation globale versée par le Département qui a baissé de



2,19 M€ par rapport à l'année précédente. Elle représente 84,66 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les autres recettes proviennent de la participation forfaitaire de l'Etat pour l'évaluation des mineurs non accompagnés, soit 0,71 M€ contre 0,69 M€ en 2018. Ce montant est stable malgré la baisse des effectifs ce en lien avec le rattrapage du versement du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 (0,15 M€) ainsi que de l'encaissement du 4<sup>ème</sup> trimestre 2018 (0,16 M€). Les remboursements de frais par les autres départements sont en progression, ils s'élèvent à 0,10 M€, soit + 0,09 M€ par rapport à 2018. Le financement des chèques-déjeuners est stable et alimente la section dans une moindre mesure (0,03 M€). Le Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement s'élève à 2 082,49 €, soit une diminution de 0,01 M€ par rapport à 2018.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
<b>Enfance Famille</b>	<b>1 419 186,07</b>	<b>1 174 305,82</b>	<b>-244 880,25</b>	<b>-17,25%</b>
<b>Administration générale</b>	<b>5 227 327,92</b>	<b>5 183 524,70</b>	<b>-43 803,22</b>	<b>-0,84%</b>
Ressources humaines	4 931 201,65	4 901 683,15	-29 518,50	-0,60%
Budget et finances	3 461,72	1 040,62	-2 421,10	-69,94%
Systèmes d'information et télécommunications	10 309,90	9 086,44	-1 223,46	-11,87%
Logistique et patrimoine	282 354,65	271 714,49	-10 640,16	-3,77%
<b> FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>6 646 513,99</b>	<b>6 357 830,52</b>	<b>-288 683,47</b>	<b>-4,34%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>80 090,33</b>	<b>82 713,94</b>	<b>2 623,61</b>	<b>3,28%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 726 604,32</b>	<b>6 440 544,46</b>	<b>-286 059,86</b>	<b>-4,25%</b>

Après la forte augmentation constatée sur les 2 derniers exercices, les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent en 2019 à 6,4 M€, soit en diminution de 0,3 M€ en lien avec la baisse des effectifs. Elles sont relatives aux :

- dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui diminuent légèrement (- 0,25 M€), passant de 1,42 M€ à 1,17 M€, avec une baisse des frais d'alimentation (- 0,08 M€) et d'un moindre recours aux prestations d'alimentation extérieure (- 0,09 M€).
- frais liés au fonctionnement général (5,18 M€) en légère baisse de 0,04 M€ par rapport à l'année dernière. Les frais de personnel s'établissent à 4,90 M€ (- 0,03 M€) ainsi que les dépenses relatives au patrimoine correspondant à l'entretien des bâtiments et des fluides qui s'élèvent à 0,27 M€ (- 0,01 M€).

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale (10682)	0,00	0,00	0,00	
FCTVA	36 043,94	16 683,68	-19 360,26	-53,71%
Enfance Famille	0,00	0,00	0,00	
Subvention d'équilibre	0,00	0,00	0,00	
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>36 043,94</b>	<b>16 683,68</b>	<b>-19 360,26</b>	<b>-53,71%</b>
Opérations d'ordre	80 090,33	82 713,94	2 623,61	3,28%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>116 134,27</b>	<b>99 397,62</b>	<b>-16 736,65</b>	<b>-14,41%</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 16 683,68 €. Il s'agit du fonds de compensation de la T.V.A. en diminution par rapport à l'année dernière de 0,02 M€ en lien avec la baisse des dépenses éligibles 2018.

Aucune subvention n'a été versée à partir du budget principal pour l'année 2019.

- Les dépenses 2019 :

	CA 2018	CA 2019	EVOL° en €	EVOL° en %
Administration générale	101 705,01	35 732,89	-65 972,12	-64,87%
Logistique et patrimoine	101 705,01	35 732,89	-65 972,12	-64,87%
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>101 705,01</b>	<b>35 732,89</b>	<b>-65 972,12</b>	<b>-64,87%</b>
Opérations d'ordre	8 644,00	8 644,00	0,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>110 349,01</b>	<b>44 376,89</b>	<b>-65 972,12</b>	<b>-59,78%</b>

D'un montant de 35 732,89 €, les dépenses réelles d'investissement diminuent de 0,07 M€. En 2019, la structure s'est dotée de deux véhicules pour 23 090,48 € ainsi que de mobilier pour 12 642,41 € (soit – 0,03 M€ par rapport à 2018). Aucun aménagement de locaux n'a été réalisé en 2019 (en 2018 à 0,06 M€).

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2019 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## II - COMPTE DE GESTION

Monsieur le payeur Départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2019 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2019 du payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2019.

**Le Président du Conseil départemental,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a loop at the bottom, followed by a smaller 'I' and 'A'.

**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le  
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°17

**Objet de l'affaire : Arrêté des comptes du Département pour 2019 - budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** le code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

**VU** l'Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 08 avril 2019 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2019,

**VU** le compte de gestion 2019 présenté par le payeur départemental,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 présentant le rapport d'activité 2019 de la structure accueil enfance,

**CONSIDERANT** que le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget 2019,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'arrêter le compte de gestion de l'exercice clos,
- d'adopter le compte administratif du Département pour l'exercice 2019 concernant le budget annexe de la structure accueil enfance qui est conforme avec le compte de gestion et qui s'élève en dépenses à 6 484 921,35 € et en recettes à 5 634 330,72 €.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Affectation du résultat 2019 : budget principal

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs (modifiée),

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2030010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				54 217 204,23	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2030010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				30 670 703,73	
Total								84 887 907,96	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2019** tel qu'il ressort du **compte administratif 2019** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2019 a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice (positif).....	20 004 744,52 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	64 547 315,08 €
- Reprise résultat SMDA (excédent).....	335 848,36 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>84 887 907,96 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2018 s'établissait à 64 547 315,08 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

\*Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (néгатif).....	23 182 118,74 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	10 226 084,99 €
- Restes à réaliser 2019 (écart positif).....	2 737 500,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b><u>30 670 703,73 €</u></b>

\*RELIQUAT A AFFECTER..... **54 217 204,23 €**

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 30 670 703,73 € en excédents de fonctionnement capitalisés,
- inscription de 54 217 204,23 € en excédent de fonctionnement reporté.

**Le Président du Conseil départemental,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' shape with a vertical line extending upwards from the top of the 'V' and a horizontal line crossing it near the middle.

**André Viola**



Votants	Pour	Contre
35	35	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°18

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2019 - budget principal**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget principal du Département pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget principal
Résultat excédentaire de fonctionnement	84 887 907,96 €
Solde déficitaire d'investissement	33 408 203,73 €

**CONSIDERANT** le montant des restes à réaliser 2019 en recettes d'investissement pour un montant de 2 737 500 €,

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

### DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 30 670 703,73 € et le solde de 54 217 204,23 € en excédent de fonctionnement reporté.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

## **LE CADRE DE REFERENCE**

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K206O003	K206E02	108 - 001 001 921				43 824,31	
<b>Total</b>								<b>43 824,31</b>	

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2019 tel qu'il ressort du compte administratif 2019 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2019 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice .....	0,00 €
- Résultats antérieurs .....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2018 s'établissait à 0,00 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	19 080,84 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	24 743,47 €
- Restes à réaliser 2019.....	0,00 €

**Excédent d'investissement :** **43 824,31 €**

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 43 824,31 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil départemental**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°19

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2019 - budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	43 824,31 €

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 43 824,31 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement

**LE CADRE DE REFERENCE**

1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K209O002	K209E01	108 - 001 001 921				28 601,07	
<b>Total</b>								<b>28 601,07</b>	

**LA PRESENTATION DU DOSSIER**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2019 tel qu'il ressort du compte administratif 2019 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2019 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice (positif) .....	0,00 €
- Résultats antérieurs (déficit) .....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2018 s'établissait à 0,00 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif) .....	- 306,42 €
- Résultats antérieurs (excédent) .....	28 907,49 €
- Restes à réaliser 2019 .....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>28 601,07 €</u></b>

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose d'inscrire les résultats de la manière suivante :

- inscription de 28 601,07 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil départemental**



**André Viola**



Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°20

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2019 - budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
Résultat de fonctionnement	0,00 €
Solde excédentaire d'investissement	28 601,07 €

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 28 601,07 € en excédent de la section d'investissement (R001) du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

## **LE CADRE DE REFERENCE**

### 1 – Aspects règlementaires

Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe du Parc départemental et du laboratoire routier pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K221O002	K210E03	107 - 001/001/621-621				3 160 316,87	
<b>Total</b>								<b>3 160 316,87</b>	

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter les résultats 2019 tel qu'ils ressortent du compte administratif 2019 de ce budget annexe que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2019 concernant le budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier a fait apparaître le résultat suivant :

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2018 s'établissait à 0,00 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	107 933,24 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	3 052 383,63 €
- Restes à réaliser 2019.....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>3 160 316,87 €</u></b>
<b><u>RELIQUAT A AFFECTER</u></b> .....	<b>0,00 €</b>

**LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose d'affecter les résultats du budget annexe du parc départemental et du laboratoire routier de la manière suivante :

- inscription de 3 160 316,87€ en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil départemental,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and loops back down, with a small horizontal stroke at the bottom.

**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
<b>Abstentions</b>		
<b>N'a pas pris part au vote</b>		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°21

**Objet de l'affaire** : Affectation du résultat 2019 - budget annexe du parc départemental / laboratoire routier

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
Résultat excédentaire de fonctionnement	0 €
Solde excédentaire d'investissement	3 160 316,87 €

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 3 160 316,87 € en excédent affecté à la section d'investissement (R001) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier.

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**

Pôle ressources - Direction des finances et de la commande publique  
 Service préparation budgétaire et prospective financière  
 Commission ressources

Session du 14 avril 2020 - Affectation du résultat 2019 : budget annexe de la structure accueil enfance

## **LE CADRE DE REFERENCE**

### 1 – Aspects réglementaires

Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 présentant le rapport d'activité 2019 de la structure accueil enfance,

Délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2019,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O002	K20136E04	1901 - 002/002/01-01				419 975,52	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O003	K206E02	1900 - 001/001/01- 01				60 805,99	
<b>Total</b>								<b>480 781,51</b>	

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.



Le compte administratif 2019 du budget annexe de la structure accueil enfance a fait apparaître les résultats suivants :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	6 440 544,46	5 534 933,10	-905 611,36	1 325 586,88	419 975,52
Investissement	44 376,89	99 397,62	55 020,73	5 785,26	60 805,99
<b>Total</b>	<b>6 484 921,35</b>	<b>5 634 330,72</b>	<b>-850 590,63</b>	<b>1 331 372,14</b>	<b>480 781,51</b>

Il convient donc d'affecter l'excédent d'exploitation 2019 d'un montant de 419 975,52 € et l'excédent d'investissement 2019 d'un montant de 60 805,99 €.

Au regard des charges et des recettes prévisionnelles pour 2020 du budget annexe de la SAE, je vous propose d'affecter :

- le montant de 419 975,52 € à la réduction des charges d'exploitation 2020 au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles,
- le montant de 60 805,99 € en solde d'exécution de la section d'investissement (positif, R001)

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 419 975,52 € en excédent affecté à l'exploitation (R002),
- inscription de 60 805,99 € en excédent d'investissement (R001).

**Le Président du Conseil départemental,**



**André Viola**

Votants	Pour	Contre
35	35	
Abstentions		
N'a pas pris part au vote		

Publié le
Notifié le

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AUDE

Séance du 14 avril 2020

Dossier n°22

**Objet de l'affaire : Affectation du résultat 2019 - budget annexe de la structure accueil enfance**

**VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 présentant le rapport d'activité 2019 de la structure accueil enfance,

**VU** la délibération du Conseil départemental du 14 avril 2020 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2019,

**CONSIDERANT** que le compte administratif 2019 fait apparaître les résultats suivants :

	Budget annexe de la structure accueil enfance
Résultat excédentaire d'exploitation 2019	419 975,52 €
Résultat excédentaire d'investissement 2019	60 805,99 €

**VU** l'avis favorable émis par la commission ressources,

**VU** le rapport du Président du Conseil départemental,

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

après en avoir délibéré

**DECIDE** d'affecter les résultats du budget annexe de la structure accueil enfance de la manière suivante :

- inscription de 419 975,52 € en excédent de la section d'exploitation (R002),
- inscription de 60 805,99 € en excédent de la section d'investissement (R001).

**Le Président du Conseil départemental,**



**André VIOLA**